Cosmetic Products Notification Portal (CPNP)

Manuel d'utilisation - article 13[1]

Ce manuel est destiné à tous les utilisateurs du CPNP.
Il explique les principales fonctions du CPNP.

Par«utilisateurs du CPNP» il y a lieu d'entendre:

- les **Personnes responsables de l'industrie cosmétique** et les utilisateurs agissant pour leur compte – dénommées«personnes responsables»dans ce Manuel d'utilisation;

- les **Distributeurs** qui mettent à disposition dans un État membre un produit cosmétique déjà mis sur le marché dans un autre État membre et traduisent, de leur propre initiative, tout élément de l'étiquetage de ce produit en vue de se conformer à la législation nationale – dénommés«distributeurs»dans ce Manuel d'utilisation;

- les **Autorités nationales compétentes**, chargées de la surveillance du marché, de l'analyse du marché, de l'évaluation et de l'information des consommateurs concernant les produits cosmétiques – dénommées«autorités compétentes»dans ce Manuel d'utilisation;

- les **Centres antipoison** ou structures assimilées, lorsque de tels centres ou structures ont été établis par les États membres – dénommés«centres antipoison»dans ce Manuel d'utilisation.

Les lecteurs sont aimablement invités à faire part de toute remarque sur ce Manuel d'utilisation à
sanco-cpnp@ec.europa.eu

Dernière mise à jour le 01/06/2013

[1] Veuillez noter qu'il existe un manuel d'utilisation spécial pour les notifications au titre de l'article 16 du règlement (CE) n° 1223/2009.

Table des matières

I. INTRODUCTION ET CONFIGURATION REQUISE 3
I.1 INTRODUCTION 3
I.1.1 Termes clés 3
I.1.2 Qu'est-ce que le Cosmetic Products Notification Portal(CPNP) (Portail de notification des produits cosmétiques)? 5
I.1.3 Quelles informations y a-t-il lieu d'enregistrer sur le CPNP? 5
I.1.4 Que fait le CPNP des informations ainsi enregistrées? 5
I.1.5 Quand les informations doivent-elles être enregistrées sur le CPNP? 5
I.2 CONFIGURATION REQUISE 6
I.3 ENREGISTREMENT 6
II. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU CPNP 7
II.1 PAGE D'ACCUEIL DU CPNP 8
II.1.1 Confidentialité 8
II.1.2 Boutons de navigation 8
II.2 NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHES 1 ET 2 – PRODUIT AVEC UN COMPOSANT 11
II.2.1 Onglet «Informations générales» 12
II.2.2 Onglet «Détails des produits» 19
II.3 NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHES 1 ET 2 – PRODUIT MULTI-COMPOSANTS 40
II.4 NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHE 3 –DISTRIBUTION 43
II.5 OUTILS DE RECHERCHE 44
II.5.1 Recherche simple 44
II.5.2 Recherche avancée 45
II.5.3 Recherche distribution 47
II.5.4 Recherche d'organisations 48
II.6 VISUALISER, EDITER OU DUPLIQUER DES NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHES 1 ET 2 48
II.6.1 - Visualiser un produit 49
II.6.1.1 Produits mono-composant 50
II.6.1.2 Produit multi-composants 51
II.6.2 - Éditer un produit 53
II.6.3 - Dupliquer un produit 55
II.7 VISUALISER ET ÉDITER DES NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHE 3 55
ANNEXE I: Règles s'appliquant à certains ingrédients spécifiques à risques et/ou au pH 56
ANNEXE II: Formulations-cadres 64

I. INTRODUCTION ET CONFIGURATION REQUISE

I.1 INTRODUCTION

I.1.1 Termes clés

Certains des termes clés utilisés dans ce Manuel d'utilisation sont reproduits ici par souci de commodité:

I.1.1.1 Produit cosmétique

Toute substance ou préparation destinée à être mise en contact avec les parties superficielles du corps humain (épiderme, systèmes pileux et capillaire, ongles, lèvres et organes génitaux externes) ou avec les dents et les muqueuses buccales en vue, exclusivement ou principalement, de les nettoyer, de les parfumer, d'en modifier l'aspect, de les protéger, de les maintenir en bon état ou de corriger les odeurs corporelles.

I.1.1.2 Distributeur

Toute personne physique ou morale faisant partie de la chaîne d'approvisionnement, autre que le fabricant ou l'importateur, qui met un produit cosmétique à disposition sur le marché communautaire.

I.1.1.3 Mise à disposition sur le marché

Toute fourniture d'un produit cosmétique destiné à être distribué, consommé ou utilisé sur le marché communautaire dans le cadre d'une activité commerciale, à titre onéreux ou gratuit.

I.1.1.4 Mise sur le marché

La première mise à disposition d'un produit cosmétique sur le marché communautaire.

I.1.1.5 Importateur

Toute personne physique ou morale établie dans la Communauté qui met sur le marché communautaire un produit cosmétique provenant d'un pays tiers.

I.1.1.6 Nanomatériau

Un matériau insoluble ou bio-persistant, fabriqué intentionnellement et se caractérisant par une ou plusieurs dimensions externes, ou par une structure interne, sur une échelle de 1 à 100 nm.

I.1.1.7 Formulation-cadre

Une formulation qui mentionne la catégorie ou la fonction des ingrédients et leur concentration maximale dans le produit cosmétique, ou qui donne des informations quantitatives et qualitatives pertinentes lorsqu'un produit cosmétique n'est pas couvert, en tout ou en partie, par une telle formulation.

I.1.1.8 Personne responsable

Pour un produit cosmétique fabriqué dans la Communauté ne faisant pas l'objet, par la suite, d'une exportation puis d'une réimportation dans la Communauté, le fabricant établi dans la Communauté est la personne responsable.

Le fabricant peut désigner comme personne responsable, par mandat écrit, une personne établie dans la Communauté, qui accepte par écrit.

Lorsque, pour un produit cosmétique fabriqué dans la Communauté ne faisant pas l'objet, par la suite, d'une exportation puis d'une réimportation dans la Communauté, le fabricant est établi en dehors de la Communauté, il désigne comme personne responsable, par mandat écrit, une personne établie dans la Communauté, qui accepte par écrit.

Pour un produit cosmétique importé, chaque importateur est la personne responsable du produit cosmétique spécifique qu'il met sur le marché.

L'importateur peut désigner comme personne responsable, par mandat écrit, une personne établie dans la Communauté, qui accepte par écrit.

Le distributeur est la personne responsable lorsqu'il met un produit cosmétique sur le marché sous son nom ou sa marque, ou modifie un produit déjà mis sur le marché de telle manière que sa conformité aux exigences applicables risque d'en être affectée.

La traduction des informations relatives à un produit cosmétique déjà mis sur le marché n'est pas considérée comme une modification de ce produit de nature à affecter sa conformité aux exigences applicables du présent règlement.

I.1.1.9 Substances CMR

Substances classées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction conformément au règlement (CE) n° 1272/2008[2].

I.1.1.10 CosIng

Base de données de la Commission européenne sur les substances et ingrédients cosmétiques[3].

I.1.1.11 SAAS

Acronyme de **S**anco **A**uthentication et **A**uthorisation **S**ystem: système d'authentification et d'autorisation de la Direction générale de la santé et des consommateurs. Ce système attribue à l'utilisateur un profil et des droits d'accès pour une application spécifique de la Commission européenne. Cette application gère de manière spécifique lesdits droits d'accès.

I.1.1.12 ECAS

Acronyme d'**E**uropean **C**ommission **A**uthentication **S**ervice: service d'authentification des utilisateurs de la Commission européenne. Ce service attribue à l'utilisateur un identifiant (nom d'utilisateur + mot de passe) qui lui permet de se connecter à plusieurs applications

[2] JO L353, 31.12.2008, p.1.
[3] http://ec.europa.eu/consumers/cosmetics/cosing/

de la Commission européenne. Cette application gère de manière spécifique les noms d'utilisateur et les mots de passe.

I.1.1.13 Administrateur local

Un administrateur local est la personne chargée de gérer les demandes d'accès d'une organisation spécifique.

I.1.1.14 Organisation

Une organisation est soit une«personne responsable»(ou ses sous-traitants), un«distributeur» une«autorité compétente»ou un«centre antipoison».

I.1.2 Qu'est-ce que le Cosmetic Products Notification Portal(CPNP) (Portail de notification des produits cosmétiques)?

Le CPNP est le système de notification en ligne créé dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques[4].

Remarque importante

Le fait de notifier correctement un produit sur le CPNP ne signifie pas nécessairement que le produit en question répond à toutes les exigences du règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux produits cosmétiques.

I.1.3 Quelles informations y a-t-il lieu d'enregistrer sur le CPNP?

L'article 13 du règlement (CE) n° 1223/2009 énumère les informations que les personnes responsables et, dans certaines conditions, les distributeurs de produits cosmétiques doivent soumettre via le CPNP au sujet des produits qu'ils mettent sur le marché ou mettent à disposition sur le marché européen.

I.1.4 Que fait le CPNP des informations ainsi enregistrées?

Le CPNP met certaines de ces informations à la disposition des autorités compétentes par voie électronique (à des fins de surveillance du marché, d'analyse du marché, d'évaluation et d'information des consommateurs) et des centres antipoison ou structures assimilées établis par les États membres (à des fins de traitement médical en cas d'intoxication).

I.1.5 Quand les informations doivent-elles être enregistrées sur le CPNP?

Depuis le **11 janvier 2012**, une personne responsable a la **possibilité** de notifier via le CPNP, par dérogation à la directive 76/768/CEE, les informations visées aux articles 13,

[4] JO L342, 22.12.2009, p.59.

paragraphes 1 et 2 du règlement (CE) n° 1223/2009. À compter du **11 juillet 2013**, l'utilisation du CPNP deviendra **obligatoire**.

À compter du **11 juillet 2013**, un distributeur qui met à disposition dans un État membre un produit cosmétique déjà mis sur le marché d'un autre État membre et qui traduit, de sa propre initiative, tout élément de l'étiquetage de ce produit afin de se conformer à la législation nationale, soumet via le CPNP les informations visées à l'article 13, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1223/2009.

Lorsqu'un produit cosmétique a été mis sur le marché avant le 11 juillet 2013, mais n'est plus mis sur le marché à compter de cette date, et qu'un distributeur introduit ce produit dans un État membre après cette date, ledit distributeur communique à la personne responsable les informations visées à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1223/2009. Sur la base de cette communication, la personne responsable notifie via le CPNP les informations visées à l'article 13, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1223/2009, lorsque les notifications prévues à l'article 7, paragraphe 3, et à l'article 7 *bis,* paragraphe 4, de la directive 76/768/CEE n'ont pas été effectuées dans l'État membre dans lequel le produit cosmétique est mis à disposition.

I.2 CONFIGURATION REQUISE

Les éléments suivants sont nécessaires pour se connecter au CPNP:

- Une connexion Internet;

- Un écran d'ordinateur doté d'une résolution d'au moins 1024 X 768 pixels.

Le CPNP est optimisé pour Microsoft Internet Explorer 7 ou Mozilla Firefox 2 (Internet Explorer avec JavaScript activé et acceptant les cookies);

Note: ce Manuel d'utilisation explique l'utilisation en ligne du CPNP. Il est également possible aux personnes responsables de procéder à une notification directe de machine à machine. La documentation technique est disponible sur simple demande à: **sanco-cpnp@ec.europa.eu.**

I.3 ENREGISTREMENT

Pour pouvoir accéder au CPNP, l'utilisateur a besoin d'un **nom d'utilisateur** et d'un **mot de passe.**

Deux systèmes sont nécessaires:

- Le **service d'authentification des utilisateurs de la Commission européenne (ECAS)**.

Ce système attribue à l'utilisateur un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui permettent de se connecter à plusieurs applications de la Commission européenne.

- Le **système d'authentification et d'autorisation de la DG SANCO (SAAS)**.

Ce système attribue à l'utilisateur un profil et des droits d'accès pour une application spécifique de la Commission européenne, en l'occurrence le CPNP.

II. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU CPNP

À la première connexion au CPNP par l'adresse https://webgate.ec.europa.eu/cpnp, le tutoriel suivant apparaît:

Ce tutoriel permet de comprendre comment utiliser ECAS, SAAS et comment accéder au CPNP. Il est possible de l'ignorer en cliquant sur

.

Cochez 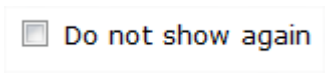

si vous ne souhaitez pas revoir ce tutoriel à la prochaine connexion. Dans ce cas, le tutoriel reste accessible seulement dans l'onglet «Liens utiles».

II.1 PAGE D'ACCUEIL DU CPNP

En fonction du profil de l'utilisateur (à savoir personne responsable, distributeur, autorité compétente ou centre antipoison), les pages d'accueil et les écrans ultérieurs peuvent varier. Ces différences sont exposées en détail tout au long de ce Manuel d'utilisation.
Sur la page d'accueil du CPNP, vous remarquerez une fenêtre d'information servant à annoncer aux utilisateurs toutes les nouvelles informations relatives à l'application (par exemple, les nouveaux paramètres disponibles, les erreurs courantes, les interventions de maintenance.)

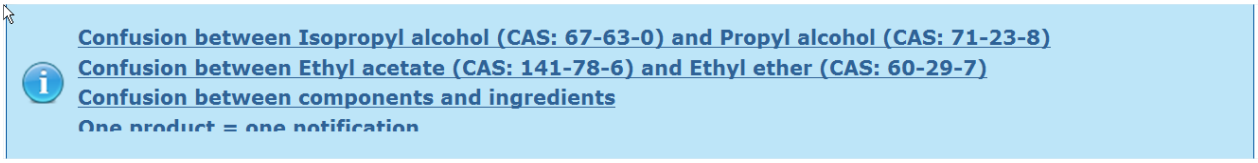
Confusion between Isopropyl alcohol (CAS: 67-63-0) and Propyl alcohol (CAS: 71-23-8)
Confusion between Ethyl acetate (CAS: 141-78-6) and Ethyl ether (CAS: 60-29-7)
Confusion between components and ingredients
One product = one notification

II.1.1 Confidentialité

Certaines des données contenues dans le CPNP sont des informations commerciales confidentielles.

C'est la raison pour laquelle le message d'avertissement suivant est affiché sur la page d'accueil à l'attention des autorités compétentes et des centres antipoison, quand ceux-ci se connectent au CPNP:

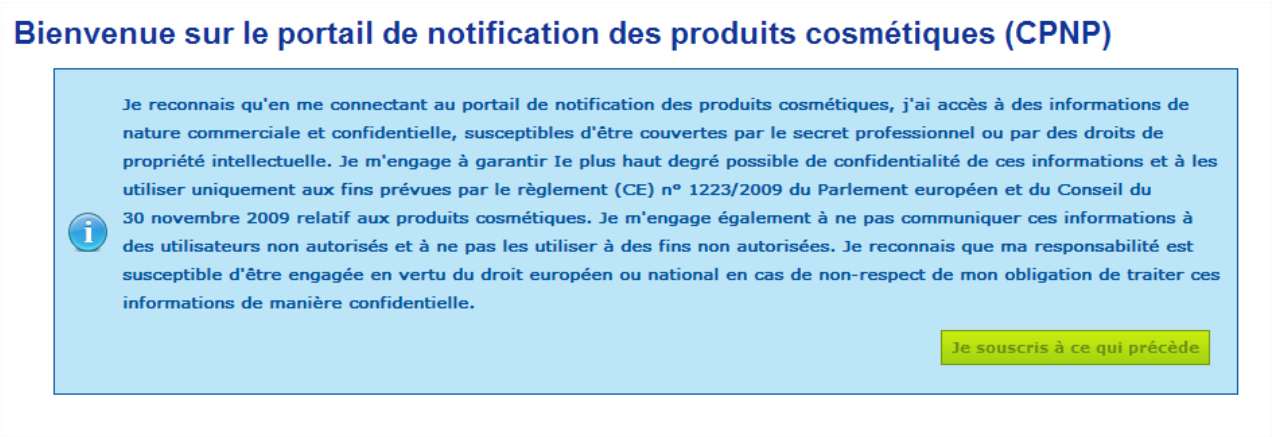
Bienvenue sur le portail de notification des produits cosmétiques (CPNP)
Je reconnais qu'en me connectant au portail de notification des produits cosmétiques, j'ai accès à des informations de nature commerciale et confidentielle, susceptibles d'être couvertes par le secret professionnel ou par des droits de propriété intellectuelle. Je m'engage à garantir Ie plus haut degré possible de confidentialité de ces informations et à les utiliser uniquement aux fins prévues par le règlement (CE) nº 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques. Je m'engage également à ne pas communiquer ces informations à des utilisateurs non autorisés et à ne pas les utiliser à des fins non autorisées. Je reconnais que ma responsabilité est susceptible d'être engagée en vertu du droit européen ou national en cas de non-respect de mon obligation de traiter ces informations de manière confidentielle.
Je souscris à ce qui précède

Les autorités compétentes et les centres antipoison doivent cliquer sur 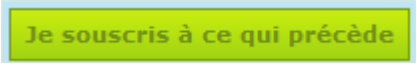

pour être en mesure d'aller plus loin.

II.1.2 Boutons de navigation

Les onglets suivants peuvent être affichés sur la page d'accueil, en fonction du profil de l'utilisateur:

II.1.2.1 Onglet «Page d'accueil»

Permet aux utilisateurs de retourner à la page d'accueil.

II.1.2.2 Onglet «Produits»

- Notifier un produit avec un composant

Cette entrée de menu n'est affichée que pour les personnes responsables.

Elle leur permet de créer des notifications pour des produits mono-composant.

- Notifier un produit avec plusieurs composants

Cette entrée de menu n'est affichée que pour les personnes responsables.

Elle leur permet de créer des notifications pour des produits contenant plusieurs composants.

- Recherche avancée

Cette entrée de menu est affichée pour les personnes responsables, les autorités compétentes et les centres antipoison.

Elle leur permet de rechercher des produits ou des composants sur la base de plusieurs critères.

- Recherche simple

Cette entrée de menu est affichée pour les personnes responsables, les autorités compétentes et les centres antipoison.

Elle leur permet de rechercher des produits ou des composants à partir de mots-clés.

- Recherche d'organisations

Cette entrée de menu n'est affichée que pour les autorités compétentes et les centres antipoison.

Elle leur permet d'effectuer une recherche parmi les organisations existant dans le système, et de visualiser alors toutes les notifications qu'elles ont soumises.

Remarque importante

Une personne responsable ou un distributeur ne peut rechercher et afficher que les produits qu'elle/il (ou un utilisateur agissant pour son compte) a introduits dans le système.

Cela signifie que les produits d'une personne responsable ou d'un distributeur ne sont pas accessibles aux autres personnes responsables ou distributeurs présents dans le système. Une personne responsable ou un distributeur peut effectuer une recherche sur ses notifications à l'état de brouillon et soumises.

Les autorités compétentes et les centres antipoison peuvent effectuer une recherche parmi tous les notifications soumises que contient le système. Les notifications à l'état de brouillon ne sont pas accessibles aux autorités compétentes et aux centres antipoison.

II.1.2.3 Onglet «Personnes de contact»

Cet onglet n'est affiché que pour les personnes responsables.

Il leur permet de gérer les coordonnées des personnes de contact associées à leur organisation, en vrac.

II.1.2.4 Onglet «Distributeurs»

Cet onglet n'est affiché que pour les distributeurs.

Il leur permet d'introduire des notifications de distribution et d'effectuer une recherche parmi les notifications qu'ils ont déjà enregistrées dans le système.

II.1.2.5 Onglet «Liens utiles»

Cet onglet est affiché pour tous les utilisateurs.

Il présente des liens vers le tutoriel, les questions fréquemment posées, le SAAS, les Manuels d'utilisation du CPNP, CosIng, la liste des catégories de produits cosmétiques accompagnée des règles afférentes fixées par le CPNP; le règlement relatif aux produits cosmétiques, le site du CSSC et les instructions du CSSC sur les nanomatériaux.

II.1.2.6 «Déclaration de confidentialité»

Cet élément est affiché pour tous les utilisateurs.
Il présente la déclaration de confidentialité du CPNP.

II.1.2.7 «Contact»

Cet élément est affiché pour tous les utilisateurs.

Il permet à l'utilisateur d'envoyer un courriel vers la boîte aux lettres fonctionnelle du CPNP.

II.1.2.8 «Profil»

Cet élément est affiché pour tous les utilisateurs.

Il leur permet de vérifier leur profil dans le CPNP.

II.1.2.9 «Langue»

Cet élément est affiché pour tous les utilisateurs.

Il leur permet de modifier la langue de l'interface.

Note: l'interface du CPNP et le Manuel d'utilisation ont été créés initialement en anglais. En cas de doute, veuillez dès lors vous référer à la version anglaise et n'hésitez pas à faire part à sanco-cpnp@ec.europa.eu de toute incohérence que vous pourriez trouver dans n'importe quelle autre langue.

II.1.2.10 «Déconnexion»

Cet élément est affiché pour tous les utilisateurs.

Il déconnecte l'utilisateur du système.

II.2 NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHES 1 ET 2 – PRODUIT AVEC UN COMPOSANT

Cette fonction n'est accessible qu'aux personnes responsables.

Par «produit mono-composant», on entend un produit composé d'un seul élément (p.ex. un seul flacon de shampooing).

Remarque importante

La notion de produit mono-composant ou multi-composants n'est pas liée au fait que plusieurs ingrédients/substances entrent dans la composition du produit.

.

Pour créer une notification pour un produit mono-composant, la personne responsable doit cliquer sur «**Notifier un produit avec un composant unique**» sous l'onglet«Produits»:

Le formulaire général pour la notification d'un produit mono-composant s'affiche alors.

Deux onglets différents sont disponibles: «**Informations générales**» et «**Détails des produits**».

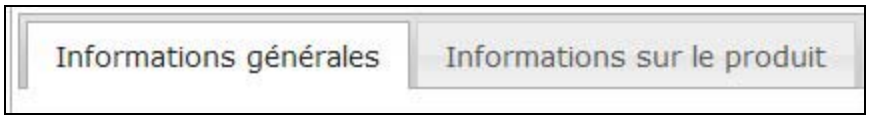

II.2.1 Onglet «Informations générales»

L'onglet «**Informations générales**» permet à la personne responsable d'introduire les informations suivantes au sujet du produit:

II.2.1.1 Nom du produit

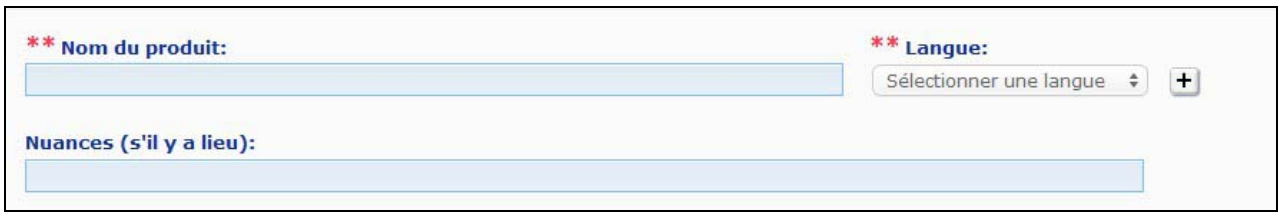

Le nom du produit est un élément crucial de la notification dans la mesure où il sera souvent utilisé par les autorités compétentes ou par les centres antipoison pour rechercher un produit via le CPNP.

Le nom du produit doit être suffisamment détaillé afin de permettre l'identification spécifique du produit cosmétique.

Le nom du produit doit comprendre la **marque déposée/commerciale**, la **ligne de produits** et le **nom spécifique** du produit tels qu'ils apparaissent sur le produit. Le nom complet doit reprendre la **fonction** à moins qu'elle ne fasse partie de l'appellation spécifique du produit.

Exemple:

1. - Marque déposée/commerciale
2. - Ligne de produits
3. - Nom spécifique (fonction incluse)

Le nom complet du produit est:

Marque déposée/commerciale + Ligne de produits + nom spécifique (fonction incluse), p.ex.**:**

Marque déposée/commerciale Repair & Shine Crème lissante
Marque déposée/commerciale Repair & Shine Conditionneur lissant
Marque déposée/commerciale Repair & Shine Shampooing lissant citron
Marque déposée/commerciale Repair & Shine Shampooing lissant orange
Marque déposée/commerciale Repair & Shine Shampooing lissant vanille

II.2.1.2 Langue

Quand le produit est mis à disposition sur le marché avec un nom traduit dans plusieurs langues, chacun de ces noms doit être mentionné dans la notification, avec la langue correspondante (sélectionnée via le menu déroulant).

Le symbole à côté du menu déroulant **«Langue»** permet à la personne responsable d'ajouter la/les traduction(s) du nom du produit et de sélectionner la/les langue(s) correspondante(s). Si elle souhaite supprimer une traduction du nom du produit, la personne responsable doit cliquer sur le bouton près de la traduction correspondante.

Si le nom du produit est le même dans <u>toutes les langues</u>, la personne responsable peut n'indiquer ce nom qu'une seule fois et sélectionner **«multilingue»** dans le menu déroulant.

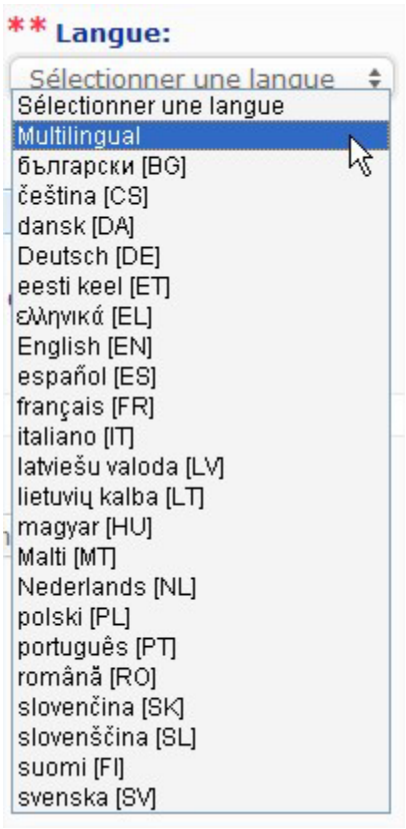

Quand **«multilingue»** a été sélectionné, le message d'avertissement suivant s'affiche:

«**Multilingue**» ne peut pas être utilisé lorsque le nom du produit est le même dans certaines langues, mais différent dans d'autres. Dans ce cas, toutes les versions linguistiques du nom du produit doivent être introduites une à une dans le système. Même quand le nom est le même dans plusieurs langues, il doit être répété en indiquant chaque fois la langue correspondante.

II.2.1.3 Nuances (le cas échéant)

Pour éviter les notifications inutiles, la personne responsable peut notifier les différentes nuances d'un produit (p.ex. différentes nuances d'un rouge à lèvres) dans une seule notification. Cela peut se faire **uniquement si toutes ces nuances sont entièrement couvertes par les informations contenues dans la notification**.

Remarque importante

Les différentes nuances seront indiquées dans le champ «**Nuances**» et seront clairement séparées par une « / » précédée et suivie d'un espace.

Le champ «Nuances» est limité à 2000 caractères pour des raisons de lisibilité.

Les traductions de ces nuances dans les différentes langues doivent être indiquées dans le champ «**Nuances**» juste en dessous de la version linguistique correspondante du nom du produit.

Quand certaines nuances d'un produit cosmétique ne sont pas entièrement couvertes par les informations contenues dans la notification (p.ex. informations de composition différentes), ces nuances doivent être notifiées séparément.

II.2.1.4 Produit spécifiquement destiné aux enfants de moins de trois ans

La personne responsable doit indiquer si le produit est spécifiquement destiné aux enfants de moins de trois ans.

II.2.1.5 Coordonnées de la personne responsable

La notification contiendra au moins le nom et l'adresse de la personne responsable. Ces données apparaissent dans la partie gauche de l'écran sous «Personne responsable». Elles sont automatiquement extraites de SAAS sur la base de l'identifiant de l'utilisateur. Quand la personne responsable doit actualiser ou corriger ses données, cela doit se faire dans SAAS. L'accès à SAAS est possible à partir de l'élément «Profil» situé en haut à droite de l'écran du CPNP. Seuls les administrateurs locaux peuvent modifier les coordonnées de la personne responsable.

Remarque importante

Lorsque le nom et l'adresse de la personne responsable ne sont pas complets dans SAAS, le message d'avertissement suivant s'affiche et la personne responsable n'est pas autorisée à introduire de notification dans le système avant que ces informations n'aient été dûment complétées.

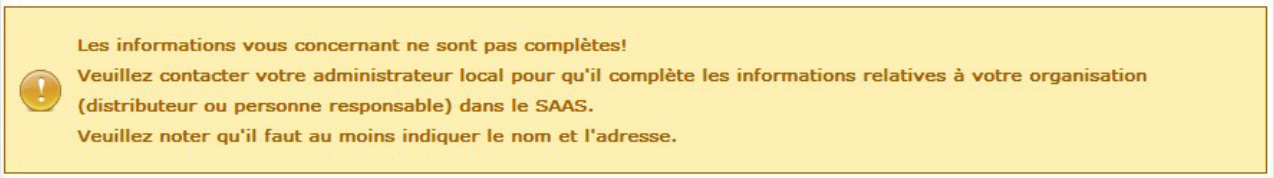
Les informations vous concernant ne sont pas complètes!
Veuillez contacter votre administrateur local pour qu'il complète les informations relatives à votre organisation (distributeur ou personne responsable) dans le SAAS.
Veuillez noter qu'il faut au moins indiquer le nom et l'adresse.

II.2.1.6 Coordonnées de la personne de contact

Pour chaque notification, la personne responsable doit indiquer les coordonnées d'une personne physique pouvant être contactée en cas de nécessité.

Dans le formulaire de notification, le système affiche la liste de toutes les personnes de contact qui sont associées à la personne responsable.

Si une personne de contact n'apparaît pas encore dans la liste des personnes de contact, celle-ci peut être ajoutée en cliquant sur le bouton + et en introduisant ses coordonnées dans le système. Tous les champs obligatoires sont repérés par un*.

Il y a deux boutons dans la partie inférieure droite de l'écran.

Ajouter permet à la personne responsable d'ajouter la nouvelle personne de contact dans la notification en cours. Cette personne de contact deviendra alors sélectionnable dans le menu déroulant pour les notifications que cette personne responsable introduira ultérieurement.

Annuler met un terme à l'opération.

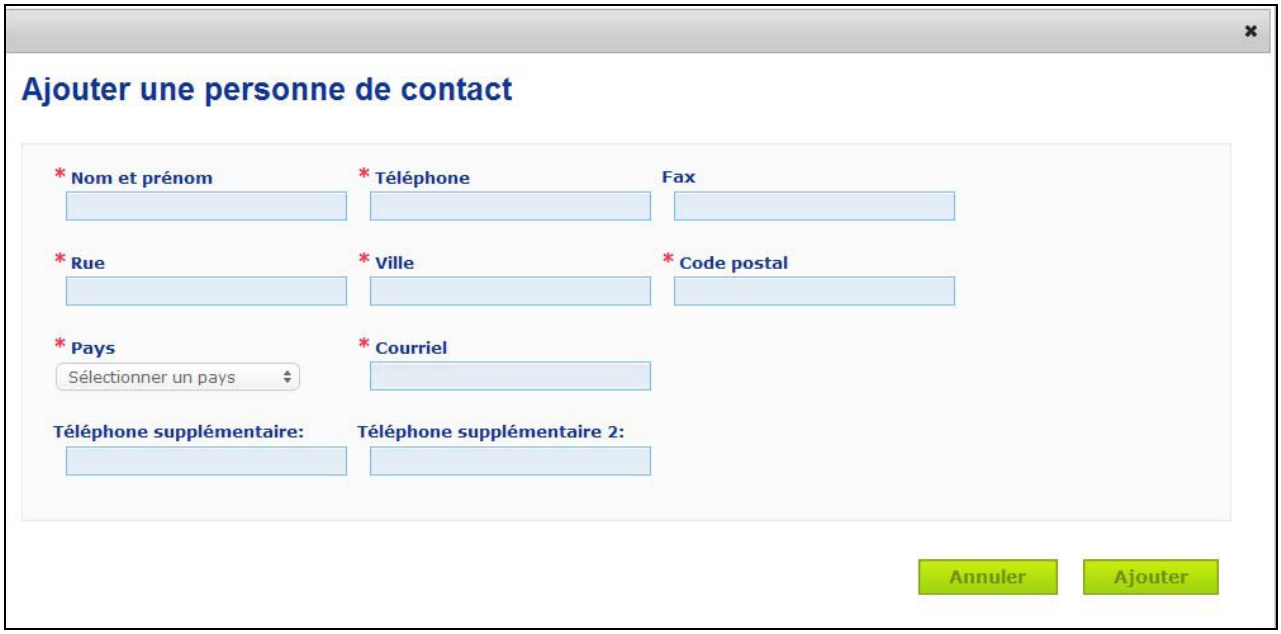

Note: dès qu'une nouvelle personne de contact est créée dans le CPNP, un courriel lui est adressé par le CPNP. Ce message électronique contient des informations concernant la protection des données.

Remarque importante

Tous les numéros de téléphone et de fax introduits via le CPNP doivent inclure le
préfixe international
Exemple: ***+32*** *2 296 93 62*

Un module spécifique a été créé dans le CPNP pour la gestion en vrac des coordonnées des personnes de contact. Pour accéder à ce module, la personne responsable doit cliquer sur l'onglet «**Personnes de contact**» dans la partie supérieure gauche de l'écran.

En sélectionnant **«Liste»** sous l'onglet«**Personnes de contact**», la personne responsable peut alors soit rechercher une personne de contact en utilisant le champ de recherche, soit afficher toutes les personnes de contact en cliquant sur«**Toutes les personnes de contact**» La personne responsable peut alors modifier les coordonnées des personnes de contact (en cliquant sur ou en les supprimant d'un clic sur).

La personne responsable peut créer une ou plusieurs nouvelles personnes de contact en sélectionnant«**Nouvelle personne de contact**» sous l'onglet«**Personnes de contact**».

II.2.1.7 Produit plus fabriqué

Quand un produit n'est plus fabriqué, la personne responsable peut l'indiquer.

II.2.1.8 Produit prêt à être mis sur le marché ou déjà sur le marché

Si le produit est prêt à être mis sur le marché ou est déjà sur le marché, la personne responsable doit cocher la case correspondante.

Si tous les champs obligatoires sont complétés et que le produit n'est pas signalé comme prêt à être mis sur le marché ou déjà sur le marché, la personne responsable est alors autorisée à soumettre sa notification sans annexer l'étiquetage original et l'emballage correspondant. Dans ce cas, le message d'avertissement suivant s'affiche toutefois:

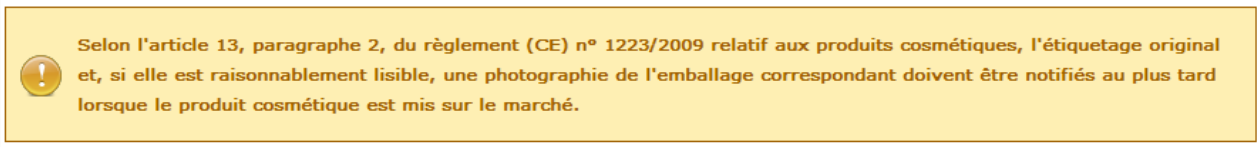
Selon l'article 13, paragraphe 2, du règlement (CE) nº 1223/2009 relatif aux produits cosmétiques, l'étiquetage original et, si elle est raisonnablement lisible, une photographie de l'emballage correspondant doivent être notifiés au plus tard lorsque le produit cosmétique est mis sur le marché.

Remarque importante

Pour remplir ses obligations légales, la personne responsable doit notifier une fois l'**étiquetage original** et, si elle est raisonnablement lisible, une **photographie de l'emballage correspondant au plus tard lorsque le produit est mis sur le marché**.

II.2.1.9 Produit importé dans la Communauté

La personne responsable doit indiquer si le produit est importé dans la Communauté, et si tel est le cas, elle doit sélectionner le pays d'origine dans le menu déroulant.

Remarque importante

Dans de rares cas, il est possible que le même produit soit importé de plusieurs pays.

En pareils cas, la personne responsable enregistre une notification par pays d'origine et mentionne le pays d'origine entre parenthèses dans le nom du produit.

Exemples: Marque déposée/commerciale Repair & Shine Crème lissante (États-Unis)
Marque déposée/commerciale Repair & Shine Crème lissante (Chine)

Remarque importante

Dans de rares cas, il est possible que le même produit soit à la fois importé et non importé.

En pareils cas, la personne responsable enregistre deux notifications différentes, à savoir une notification pour la version importée du produit (en spécifiant le pays d'origine entre parenthèses dans le nom du produit) et une autre notification pour la version non importée du produit.

II.2.1.10 État membre de première mise sur le marché

La personne responsable doit sélectionner dans le menu déroulant l'État membre où a eu lieu la première mise sur le marché.

II.2.1.11 «Enregistrer comme brouillon», «Notifier» et«Annuler»

Il y a trois boutons en haut et en bas de l'écran.

Enregistrer comme brouillon **:** la notification est enregistrée comme brouillon mais elle n'est pas soumise officiellement.

Une notification peut être enregistrée comme brouillon sans que tous les champs obligatoires aient été complétés. Pour pouvoir enregistrer une notification comme brouillon, il faut qu'au moins un nom de produit/composant et la langue correspondante aient été renseignés (champs repérés par **).

Notifier **:** la notification est complète et sera mise à la disposition des centres antipoison et des autorités compétentes. Il ne sera plus alors possible de supprimer cette notification du système. Seule une mise à jour ou une correction sera encore possible.

Une notification ne peut être officiellement soumise que lorsque tous les champs obligatoires repérés par un * ont été complétés.

Si certaines informations obligatoires font défaut, le système affiche un message d'avertissement et indique le ou les champs qui doivent encore être complétés.

Annuler **:** l'opération en cours est annulée.

II.2.2 Onglet «Détails des produits»

L'onglet «**Détails des produits**» est subdivisé en trois sections différentes:

II.2.2.1 Section «CMR & Nanomatériaux»

Dans cette section, la personne responsable doit indiquer si le produit contient:

- des substances classées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (**CMR**) des catégories **1A ou 1B**, en vertu de la partie 3, annexe VI au règlement (CE) n° 1272/2008, et

- des substances sous forme de **nanomatériaux**.

II.2.2.1.1 CMR

If Si la personne responsable clique sur «**Oui**» à la question «**Le produit contient-il des substances CMR des catégories 1A ou 1B?**», elle doit indiquer le «**Nom**» de la substance CMR des catégories 1A ou 1B et son «**numéro CAS**» ou «**numéro CE**».

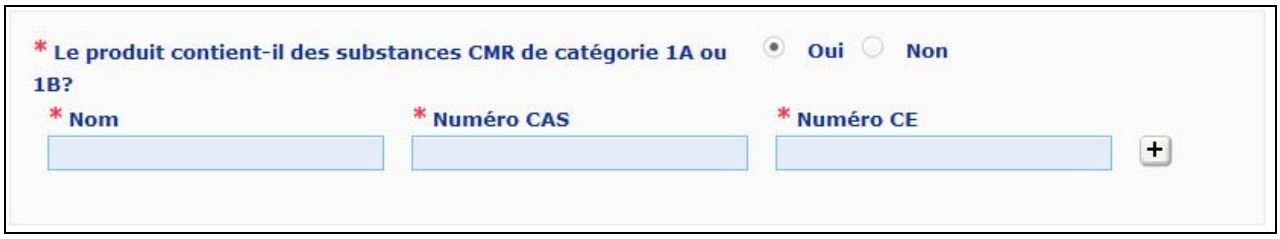

Pour aider la personne responsable, le nom et les informations sur les numéros CAS et CE sont extraits de **CosIng**, lorsqu'ils sont disponibles, mais il incombe néanmoins à la personne responsable de contrôler l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies et le cas échéant, de les modifier. La personne responsable peut aussi saisir manuellement une substance CMR des catégories 1A ou 1B et son numéro CAS et/ou son numéro CE si elle n'est pas reprise dans CosIng.

S'il ya plus d'une substance CMR des catégories 1A ou 1B dans le produit, elles peuvent être ajoutées en cliquant sur le bouton + .

Remarque importante

Veuillez noter que lors de l'extraction d'informations à partir de CosIng, aucun filtre n'est prévu pour afficher seulement les substances CMR des catégories 1A ou 1B.

II.2.2.1.2 Nanomatériaux

la personne responsable répond «**Oui»** à la deuxième question «**Le produit contient-il des nanomatériaux?»**, l'écran suivant s'affiche alors:

Le CPNP commence par demander à la personne responsable de répondre à deux questions sur les conditions d'exposition:

- Le produit est-il un **produit à rincer** ou un **produit sans rinçage**?

- Quelle est la voie d'exposition (**cutanée, orale et/ou par inhalation**)?

Pour ajouter un nanomatériau à la notification, la personne responsable doit cliquer sur

.

Une fenêtre contextuelle apparaît alors et la personne responsable peut rechercher le nanomatériau dans **CosIng** en saisissant au moins 5 caractères:

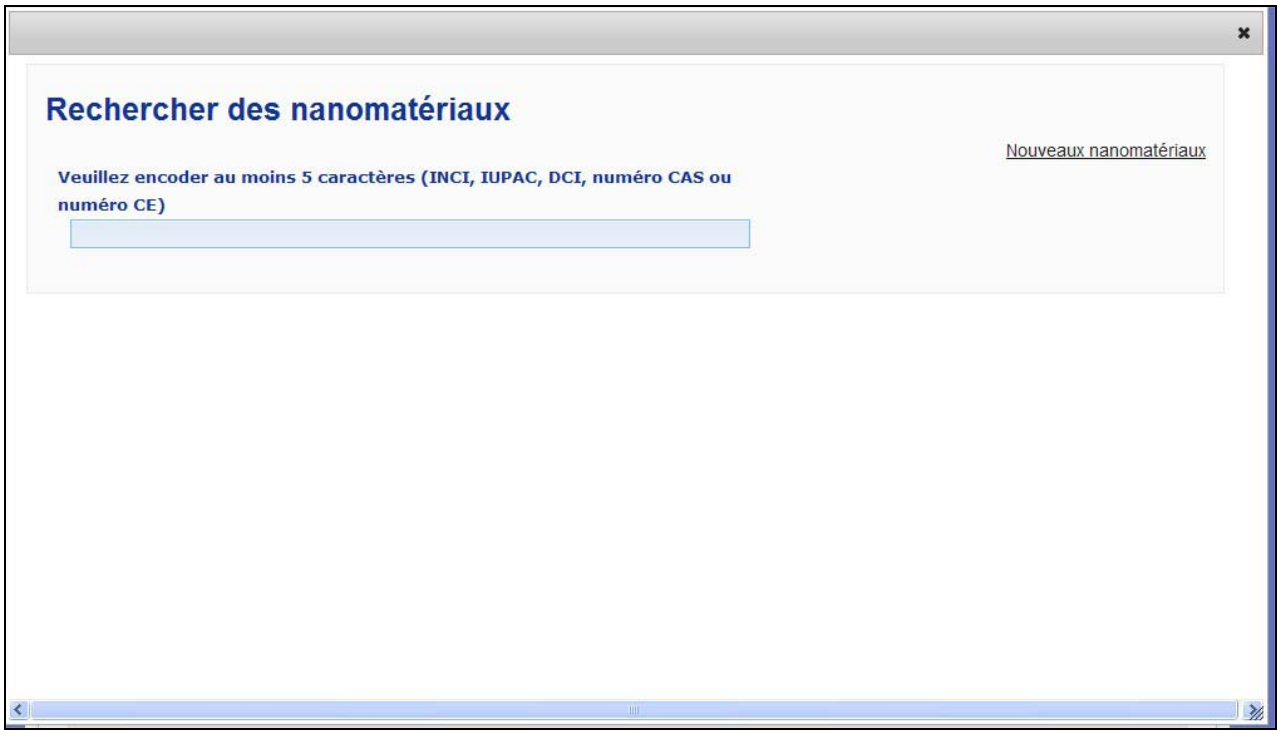
Rechercher des nanomatériaux
Nouveaux nanomatériaux
Veuillez encoder au moins 5 caractères (INCI, IUPAC, DCI, numéro CAS ou numéro CE)

La personne responsable peut alors sélectionner un des nanomatériaux proposés (en cliquant sur le bouton + à côté du nanomatériau à ajouter).

Un nouvel écran apparaît ensuite, qui affiche les informations extraites de **CosIng**, à savoir nom INCI, IUPAC, DCI, XAN, numéro CAS, EINECS et/ou ELINCS. Ici aussi, il incombe à la personne responsable de contrôler l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies et le cas échéant, de les modifier.

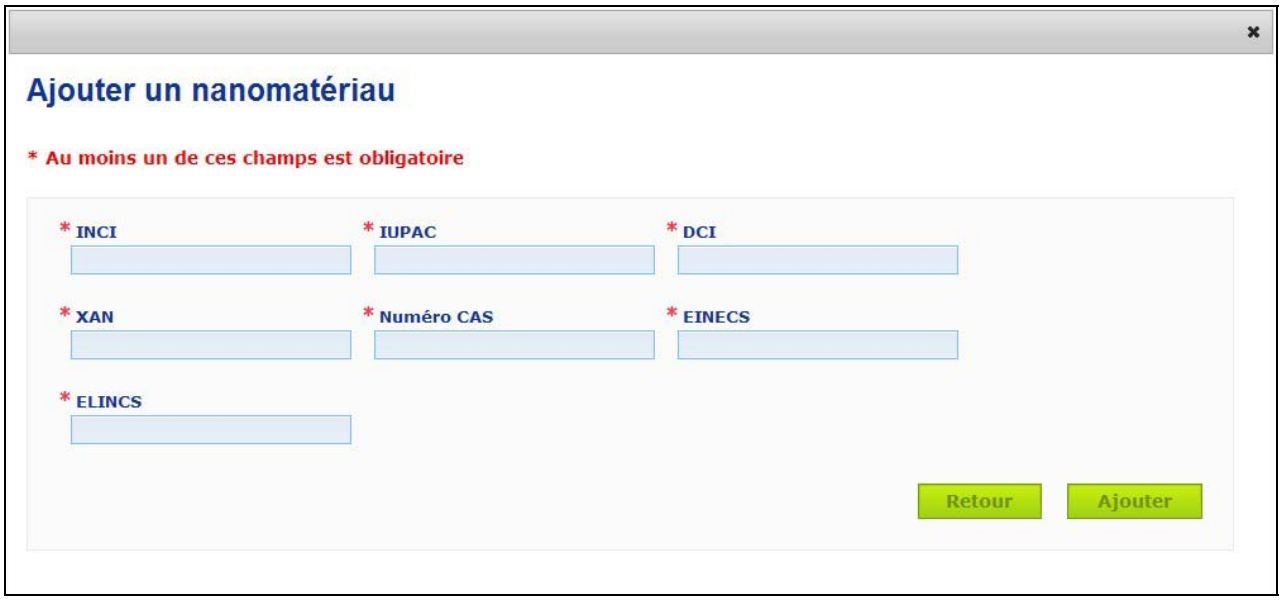

Remarque importante

Veuillez noter que lors de l'extraction d'informations à partir de CosIng, aucun filtre n'est prévu pour afficher seulement les nanomatériaux.

Si la personne responsable clique sur Ajouter, le nanomatériau est alors ajouté à la notification.

Si la personne responsable clique sur Retour, le nanomatériau n'est pas ajouté à la notification et la personne responsable est redirigée vers l'écran de recherche.

En cliquant sur **«Nouveaux nanomatériaux»**, la personne responsable peut aussi saisir manuellement un nanomatériau dont le nom n'est pas repris dans **CosIng**.

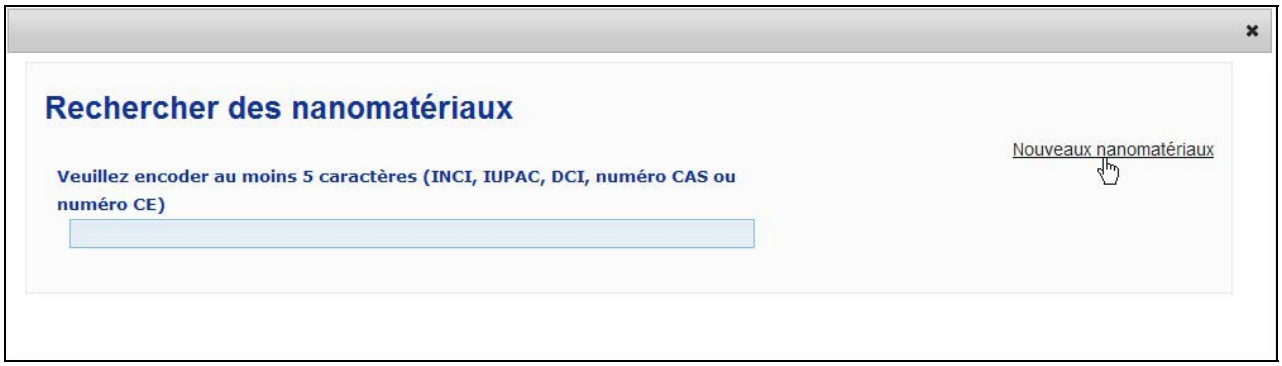
Rechercher des nanomatériaux
Nouveaux nanomatériaux
Veuillez encoder au moins 5 caractères (INCI, IUPAC, DCI, numéro CAS ou numéro CE)

II.2.2.2 Section «Catégorie & Formulation-cadre»

Dans cette section, la personne responsable doit introduire des informations concernant:

II.2.2.2.1 Catégorie du produit cosmétique

La personne responsable doit sélectionner trois niveaux de catégorisation, en commençant par le niveau 1, suivi des niveaux 2 et 3.

Remarque importante

Dans de rares cas, les produits peuvent avoir plusieurs «fonctions» susceptibles de les faire entrer dans des catégories différentes. En pareils cas, c'est la fonction primaire qui doit être considérée pour la catégorisation du produit cosmétique.

Le choix d'une catégorie au niveau 1 détermine les catégories disponibles au niveau 2; le choix d'une catégorie au niveau 2 détermine à son tour les catégories disponibles au niveau 3.

Toutes les catégories existantes sont disponibles sous l'onglet «Liens utiles» du CPNP.

II.2.2.2.2 Forme physique

La personne responsable doit sélectionner la forme physique du produit dans le menu déroulant.

Note: par «Liquide» on entend les formulations (par ex.: les solutions ou les laits) de faible viscosité, soit inférieure à 10 000 cp.

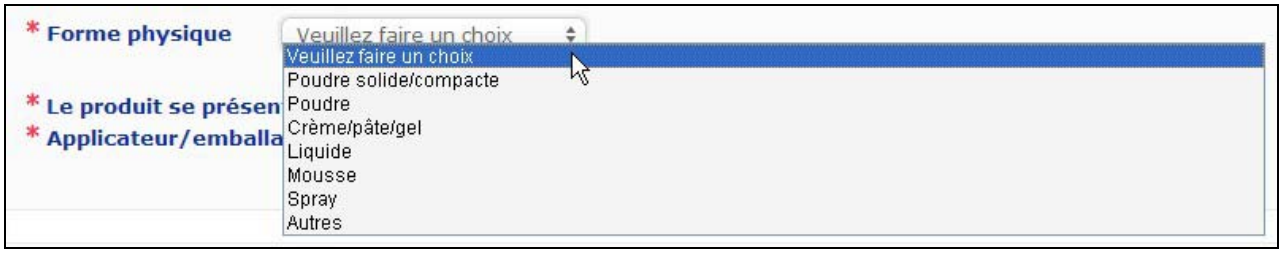

II.2.2.2.3 Applicateur/conditionnement spécial

Quand le produit n'est pas présenté dans un emballage cosmétique non pressurisé typique (p.ex. flacon, pot ou sachet) mais dans un applicateur ou un conditionnement spécial, la personne responsable doit le mentionner. Ces informations peuvent permettre aux centres antipoison de moduler leur évaluation des risques en cas de traitement médical d'urgence.

En cliquant sur , la personne responsable peut voir les choix possibles en termes d'applicateurs et de conditionnements spéciaux.

Si la réponse est «**Oui**», la personne responsable doit sélectionner l'applicateur/le conditionnement dans le menu déroulant.

Si elle sélectionne «**Autre**» dans le menu déroulant, la personne responsable est alors invitée à suggérer une dénomination d'applicateur/de conditionnement (de préférence en anglais). Tous les noms d'applicateurs/de conditionnements suggérés seront pris en considération par le groupe de maintenance du CPNP en vue de créer de nouveaux noms d'applicateurs/de conditionnements, ou de mettre à jour les noms existants, selon le cas.

II.2.2.2.4 Nom de la formulation

En fonction des catégories sélectionnées aux niveaux 1, 2 et 3, le CPNP propose une liste de noms de formulations possibles dans un menu déroulant.

La personne responsable doit sélectionner le nom de formulation correspondant. Le nom de la formulation fournit une catégorisation plus détaillée du produit, **qui est uniquement mise à la disposition des centres antipoison.**

* Nom de la formulation
Sélectionner le nom d'une formulation
* Veuillez choisir le type de notification:
Sélectionner le nom d'une formulation
SAVON DE TOILETTE
SAVON LIQUIDE
Autres savons

Remarque importante

Le fait de choisir un nom de formulation ne signifie pas que la personne responsable doive nécessairement notifier son produit en utilisant une formulation-cadre prédéfinie. Après avoir sélectionné un nom de formulation, la personne responsable a encore le choix de procéder à la notification de son produit en utilisant une formulation-cadre prédéfinie, en indiquant les concentrations exactes ou en précisant des plages de concentration.

Si elle sélectionne «**Autre**», la personne responsable est alors invitée à suggérer un nom de formulation (de préférence en anglais). Tous les noms suggérés seront pris en considération par le groupe de maintenance du CPNP en vue de créer de nouveaux noms de formulations, ou de mettre à jour les noms existants, selon le cas.

Dans les seuls cas où elle ne peut suggérer aucun nom de formulation, la personne responsable peut répéter simplement le nom sélectionné pour le niveau de catégorisation 3.

II.2.2.2.5 Type de notification

Dans la majorité des cas, le menu déroulant proposera 3 options, à savoir «**Formulations-cadre prédéfinies**», «**Concentrations exactes**» ou «**Plages de concentration**».

Le symbole rappelle aux personnes responsables que toutes les dénominations des ingrédients doivent être exprimées en utilisant les noms INCI, quand ils sont disponibles, et que toutes les quantités des ingrédients doivent être exprimées en % m/m.

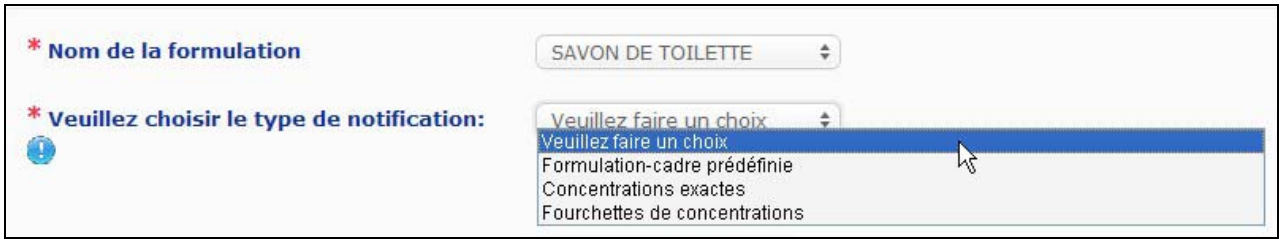

Dans certains cas, en fonction des catégories de produits cosmétiques sélectionnées, il est possible qu'il n'existe pas de formulation-cadre prédéfinie. Dans ces cas, le CPNP ne proposera que deux options, à savoir «**Concentrations exactes**» ou «**Plages de concentration**».

Remarque importante

Sur demande spécifique et individuelle, quel que soit le type de notification choisi par une personne responsable pour la notification d'un produit cosmétique en vertu de l'article 13, paragraphe 1 du règlement (CE) n° 1223/2009, des informations supplémentaires devront être soumises aux centres antipoison ou aux structures assimilées, lorsque de tels centres ou structures ont été établis par les États membres, afin de permettre un traitement médical rapide et approprié en cas de troubles.

II.2.2.2.5.1 Formulation-cadre prédéfinie

Une série de formulations-cadres prédéfinies ont été élaborées par un groupe d'experts – composé de représentants des centres antipoison, des autorités compétentes, des associations professionnelles du secteur et des services de la Commission – et sont disponibles pour consultation à l'Annexe II de ce Manuel d'utilisation.

Ces formulations-cadre seront mises à jour régulièrement à la lumière des progrès techniques et scientifiques, conformément à l'article 2(s) du règlement (CE) n° 1223/2009.

Si la personne responsable sélectionne«**Formulation-cadre prédéfinie**», le CPNP propose alors automatiquement la formulation-cadre prédéfinie correspondante sur la base de la catégorie et du nom de formulation sélectionné par la personne responsable. Cette formulation-cadre prédéfinie sera liée à la notification sous la forme d'un document PDF. Veuillez contrôler la pertinence de la formulation-cadre prédéfinie sélectionnée au regard du produit notifié en cliquant sur .

Remarque importante

L'entrée «Ingrédient supplémentaire» utilisée dans certaines formulations-cadres prédéfinies ne dispense pas de l'obligation d'indiquer les susbtances soumises aux règles de l'annexe I avec leur concentration exacte. En outre, elle ne peut couvrir les ingrédients qui contribuent sensiblement au profil toxique du produit cosmétique.

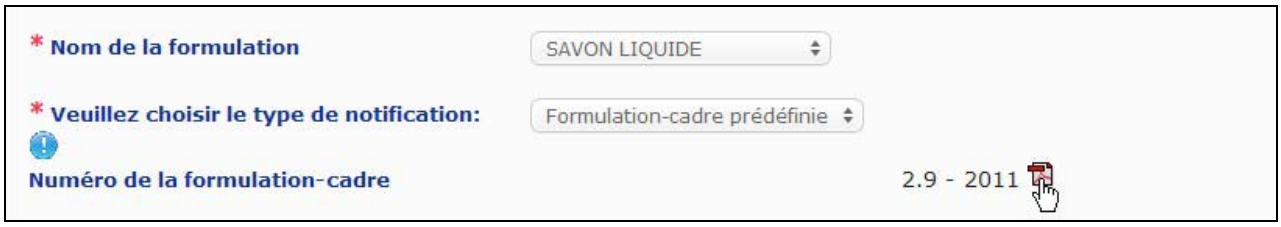

Remarque importante

Une notification sur la base d'une **formulation-cadre prédéfinie** ne peut être faite **que si la composition du produit cosmétique correspond entièrement aux plages de concentration mentionnées dans ladite formulation-cadre**.

En particulier, si la concentration de n'importe quel ingrédient est supérieure aux niveaux maxima indiqués dans la formulation-cadre prédéfinie, ou si un ingrédient quelconque n'est pas couvert par le contenu de la formulation-cadre prédéfinie, celle-ci ne doit pas être utilisée pour la notification.

Informations spécifiques pour les centres antipoison concernant les produits de coloration capillaire

90 % du marché de la teinture capillaire sont représentés par des produits de coloration capillaire permanente basés sur des colorants d'oxydation.

Les produits de coloration capillaire permanente sont d'ordinaire des produits bi-composants qui sont mélangés par le consommateur immédiatement avant leur application sur les cheveux, où on les laisse généralement pendant une trentaine de minutes avant rinçage et séchage des cheveux.

- Le composant 1 est normalement étiqueté «crème colorante» ou «gel colorant»: c'est d'ordinaire une crème ou un liquide de couleur blanc cassé ou jaune orangé qui contient les colorants d'oxydation et l'alcali (ammoniaque ou monoéthanolamine).
- Le composant 2 est normalement étiqueté «crème révélatrice» ou «lotion révélatrice»: c'est un liquide blanc qui contient l'oxydant (peroxyde d'hydrogène).

Les colorants d'oxydation proprement dits sont de petites molécules incolores qui, avec le peroxyde d'hydrogène, se diffusent dans les cheveux où ils se combinent pour former de

plus grosses molécules colorées (voir SCCS/1311/10 Opinion on reaction products of oxidative hair dye ingredients).
Les colorants d'oxydation se répartissent en deux groupes:

- Les *intermédiaires primaires* ou *précurseurs* tels que les p-phénylène-diamines et les p-aminophénols.
- Les *coupleurs* ou *modificateurs de coloration* tels que les résorcinols et les m-aminophénols.

Les types de précurseurs et de coupleurs que l'on trouve dans les produits commerciaux proposés dans l'UE sont relativement limités.

- Il existe trois classes d'intermédiaires primaires oxydants. Les p-phénylène-diamines (p.ex. p-phénylène-diamine, p-toluènediamine) et les p-aminophénols sont de loin les plus communément utilisés.
- Il existe cinq classes de coupleurs oxydants. Les résorcinols, m-aminophénols et m-phénylène-diamines sont les plus communément utilisés.

Les concentrations des précurseurs et des coupleurs varient en fonction des nuances et de la manière dont ils sont formulés. Il convient de préciser que ces concentrations sont souvent restreintes. Les niveaux maxima autorisés sont disponibles dans les annexes de la Directive (ou via la base de données CosIng).

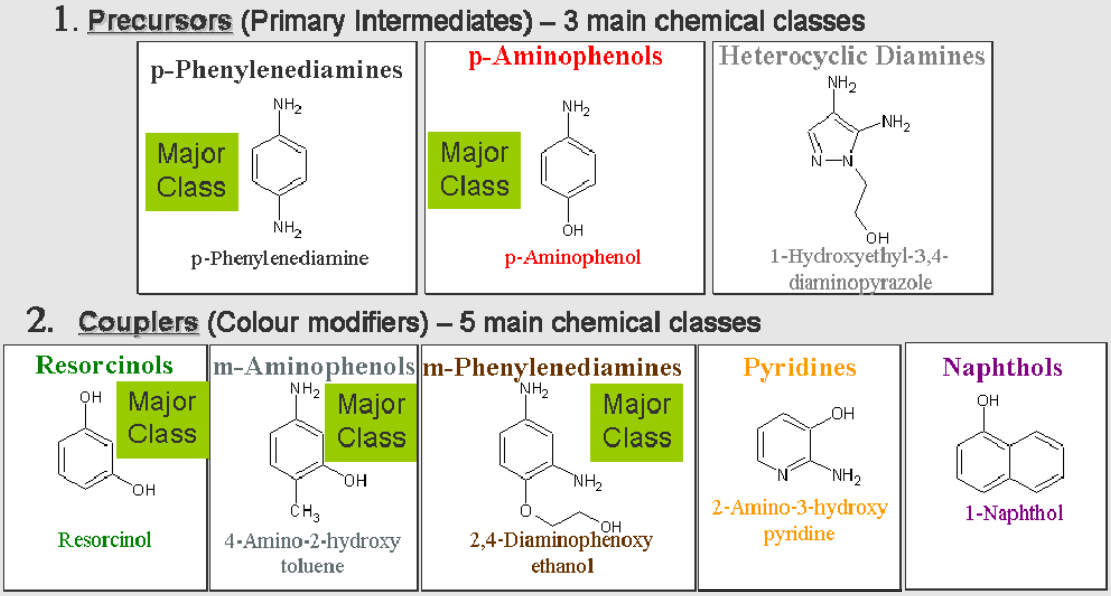

Certains produits de coloration capillaire permanente associent des colorants d'oxydation avec un nombre limité de colorants directs. Les colorants directs sont de petites molécules de phénylène-diamines et phénols substitués comportant un groupe nitro (voir exemples ci-dessous)

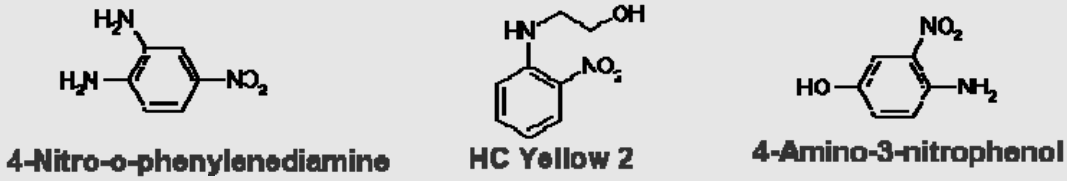

En fonction des catégories, de la forme physique et du nom de formulation sélectionnés, des informations supplémentaires seront demandées par le CPNP sur des ingrédients spécifiques à risques et/ou le pH du produit. Les règles que le CPNP applique à cet égard ont été élaborées par un groupe d'experts – composé de représentants des centres antipoison, des autorités compétentes, des associations professionnelles du secteur et des services de la Commission – et sont disponibles pour consultation à l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation. Les liens entre les catégories de produits cosmétiques et les règles fixées par le CPNP sont disponibles dans l'onglet «Liens utiles» du CPNP.

La première question suivante sera ainsi posée:

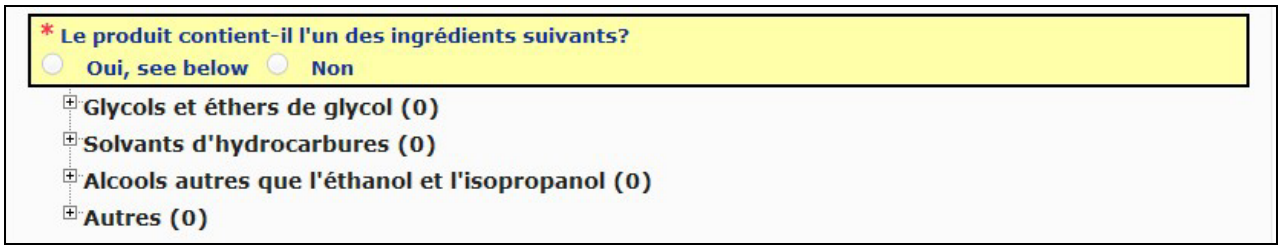
* Le produit contient-il l'un des ingrédients suivants?
Oui, see below
Non
Glycols et éthers de glycol (0)
Solvants d'hydrocarbures (0)
Alcools autres que l'éthanol et l'isopropanol (0)
Autres (0)

Veuillez parcourir la liste complète des ingrédients en cliquant sur chaque symbole ⊞.

La personne responsable doit soit cliquer sur «**Oui, voir ci-dessous**» et puis cocher la case du ou des ingrédients pertinents et indiquer sa/leurs concentration(s) dans le produit, soit cliquer sur «**Non**».

Pour les autres questions, la personne responsable aura normalement le choix entre deux possibilités, à savoir répondre à la question dans les champs prévus à cet effet, ou répondre «**Sans objet**».

Pour faciliter la saisie des dénominations des ingrédients, un lien est établi avec **CosIng** pour en extraire les informations. La personne responsable peut aussi saisir manuellement une dénomination d'ingrédient si celle-ci n'est pas reprise dans CosIng.

Remarque importante

Dans le cas de l'**éthanol et/ou de l'isopropanol**,««**Sans objet**» signifie que ces ingrédients ne sont pas **présents dans le produit!**

Dans le cas de **tous les autres ingrédients** à risques,**«Sans objet»** signifie soit que l'ingrédient **n'est pas présent dans le produit**, soit qu'il y **est présent mais en**

concentration à risques (conformément aux règles précisées à l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation).

Toutes les dénominations d'ingrédients seront exprimées en utilisant les **noms INCI,** quand ils sont disponibles.

Lorsque des informations sont requises concernant le pH et que celui-ci ne peut pas être mesuré directement dans le produit, mais via solution, extrait ou dispersion aqueux (p.ex. pour des formulations solides), l'utilisateur doit le mentionner dans le champ libellé«**Toutes autres informations importantes pour les centres antipoison**» en y indiquant«**pH (aqueous extrait/solution/dispersion)**» uniquement en anglais.

Les quantités de tous les ingrédients doivent être exprimées en **% m/m**. Le symbole **% m/m ne doit pas être saisi** dans le champ de réponse.

Veuillez utiliser la **notation anglaise pour les nombres**.
Exemple: 0.3 et pas 0,3

Pour **l'éthanol et/ou l'isopropanol**, une **notification actualisée** est **requise** quand **soit la concentration de l'un des ingrédients, soit la concentration cumulée des deux ingrédients est modifiée de plus de 5**, lorsque la valeur déclarée précédemment était <30 %, **ou de plus de 10**, lorsque la valeur déclarée précédemment était ≥ 30 %.

Pour **tous les autres ingrédients à risques**, une **notification actualisée** est **requise** lorsque la **concentration de l'ingrédient est modifiée de plus de 20 %** par rapport à la valeur déclarée précédemment (voir l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation pour de plus amples détails).

Une **notification actualisée** est également **requise quand le produit ne correspond plus à la formulation-cadre prédéfinie, lorsqu'un nouvel ingrédient à risques** entre dans la composition du produit ou **quand un ingrédient à risques n'entre plus dans la composition** du produit.

La personne responsable doit également indiquer dans le champ ad hoc toute autre information concernant le produit qui pourrait s'avérer importante pour les centres antipoison (uniquement en anglais). Ces informations supplémentaires ont notamment pour but d'aider à reconnaître le produit ou à évaluer son risque en cas d'intoxication (par ex.: la couleur, le goût, l'odeur, ou d'autres informations utiles aux centres antipoison pour examiner un cas).

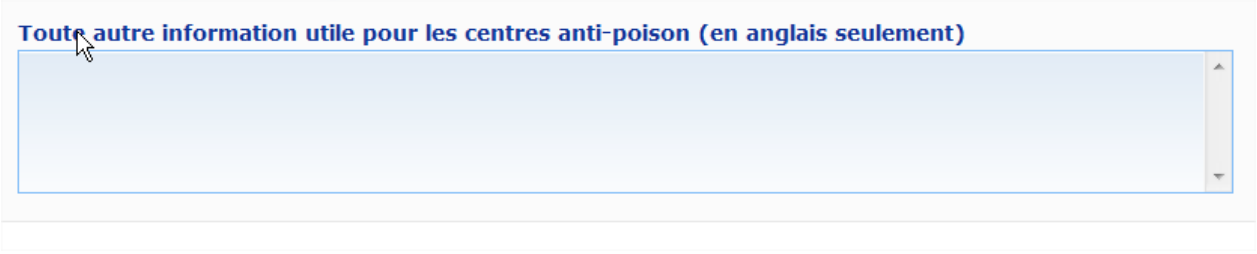

II.2.2.2.5.2 Déclaration sur base des concentrations exactes

Si la personne responsable sélectionne «**Concentrations exactes**» le CPNP lui demande alors si elle souhaite télécharger un fichier reprenant la composition qualitative et quantitative.

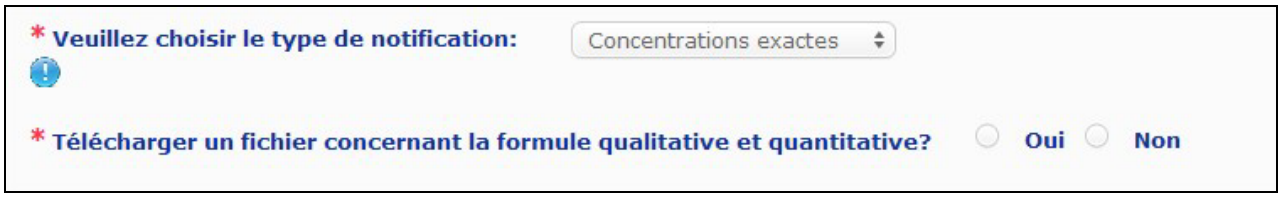
* Veuillez choisir le type de notification:
Concentrations exactes
* Télécharger un fichier concernant la formule qualitative et quantitative?
Oui
Non

1/ Si la personne responsable répond «**Oui**», il lui est demandé d'annexer le fichier correspondant. Seul le format PDF est autorisé.

* Télécharger un fichier concernant la formule qualitative et quantitative?
Oui
Non
* Document concernant la formule qualitative et quantitative
Browse...

Windows Internet Explorer
Les informations concernant la formulation ne peuvent être transmises que sous forme électronique, dans un document en format texte clair et lisible, et non sous forme manuscrite.
OK

Remarque importante

Aucun document manuscrit n'est autorisé.
Seuls les documents électroniques au format PDF rédigés de manière claire et lisible sont autorisés.

Afin d'en faciliter la lecture par les centres antipoison dans des situations d'urgence, il est recommandé que le document reprenant les concentrations exactes **commence par mentionner les ingrédients à risques et leur concentration** (conformément aux règles précisées à l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation) **et énumère ensuite tous les autres ingrédients par ordre décroissant de concentration dans le produit**.

Toutes les dénominations d'ingrédients seront exprimées en utilisant les **noms INCI,** quand ils sont disponibles.

Les quantités de tous les ingrédients doivent être exprimées en **% m/m**

Veuillez utiliser la **notation anglaise pour les nombres**.
Exemple: 0.3 et pas 0,3

Lorsque des informations sont requises concernant le pH et que celui-ci ne peut pas être mesuré directement dans le produit, mais via solution, extrait ou dispersion aqueux (p.ex. pour des formulations solides), l'utilisateur doit le mentionner dans le champ

libellé«**Toutes autres informations importantes pour les centres antipoison»**en y indiquant«**pH (aqueous extrait/solution/dispersion)»**uniquement en anglais.

Pour **l'éthanol et/ou l'isopropanol**, une **notification actualisée** est **requise** quand **soit la concentration de l'un des ingrédients, soit la concentration cumulée des deux ingrédients est modifiée de plus de 5**, lorsque la valeur déclarée précédemment était <30 %, **ou de plus de 10**, lorsque la valeur déclarée précédemment était ≥ 30 %.

Pour **tous les autres ingrédients à risques**, une **notification actualisée** est **requise** lorsque la **concentration de l'ingrédient est modifiée de plus de 20 %** par rapport à la valeur déclarée précédemment, **lorsqu'un nouvel ingrédient à risques** entre dans la composition du produit ou **quand un ingrédient à risques n'entre plus dans la composition** du produit.

2/ Si la personne responsable répond **«Non»** il lui est demandé de saisir les ingrédients un par un.

Pour faciliter la saisie des dénominations des ingrédients, un lien est établi avec **CosIng** pour en extraire les informations. La personne responsable peut aussi saisir manuellement un ingrédient si son nom n'est pas repris dans CosIng.

Ici aussi, il est recommandé que la personne responsable commence par mentionner les ingrédients à risques et leur concentration (conformément aux règles précisées à l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation) et énumère ensuite tous les autres ingrédients par ordre décroissant de concentration dans le produit.

Remarque importante

Toutes les dénominations d'ingrédients seront exprimées en utilisant les **noms INCI,** quand ils sont disponibles.

Les quantités de tous les ingrédients doivent être exprimées en **% m/m.**

Le symbole **% m/m ne doit pas être saisi** dans le champ de réponse.

Veuillez utiliser la **notation anglaise pour les nombres**.
Exemple: 0.3 et pas 0,3

La personne responsable doit également indiquer dans le champ ad hoc toutes autres informations concernant le produit qui peuvent s'avérer importantes pour les centres antipoison (uniquement en anglais). Ces informations supplémentaires ont notamment pour but d'aider à reconnaître le produit ou à évaluer son risque en cas d'intoxication (par ex.: la couleur, le goût, l'odeur, ou d'autres informations utiles aux centres antipoison pour examiner un cas).

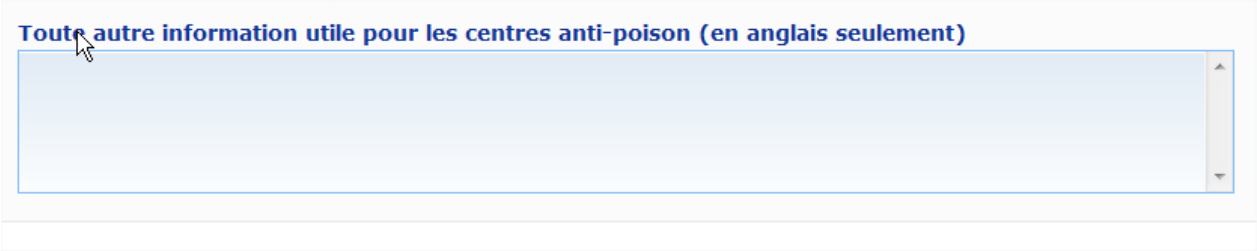

En fonction des catégories et du nom de formulation sélectionnés, des informations supplémentaires peuvent être demandées par le CPNP concernant le pH.

II.2.2.2.5.3 Déclaration sur base des plages de concentration

Si la personne responsable sélectionne «**Plages de concentration**», le CPNP lui demande alors si elle souhaite télécharger un fichier reprenant la composition qualitative et quantitative.

1/ Si la personne responsable répond «**Oui**», il lui est demandé d'annexer le fichier correspondant. Seul le format PDF est autorisé.

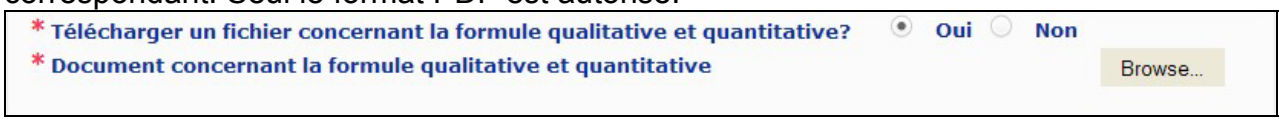
* Télécharger un fichier concernant la formule qualitative et quantitative?
Oui
Non
* Document concernant la formule qualitative et quantitative
Browse...

Windows Internet Explorer
Les informations concernant la formulation ne peuvent être transmises que sous forme électronique, dans un document en format texte clair et lisible, et non sous forme manuscrite.
OK

Remarque importante

Aucun document manuscrit n'est autorisé.
Seuls les documents électroniques au format PDF rédigés de manière claire et lisible sont autorisés.

Pour les ingrédients qui ne présentent **pas** un risque particulier, **seules les plages de concentration suivantes sont autorisées**:

≤ 0.1 %
>0.1 % - ≤1 %
>1 % - ≤ 5 %
> 5 % - ≤ 10 %
> 10 % - ≤ 25 %
> 25 % - ≤ 50 %
> 50 % - ≤ 75 %
> 75 % - ≤ 100 %

Afin d'en faciliter la lecture par les centres antipoison dans des situations d'urgence, il est recommandé que le document reprenant les concentrations exactes **commence par mentionner les ingrédients à risques et leur concentration exacte** (conformément aux règles précisées à l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation) **et énumère ensuite tous les autres ingrédients par ordre décroissant de concentration dans le produit**.

Lorsque des informations sont requises concernant le pH et que celui-ci ne peut pas être mesuré directement dans le produit, mais via solution, extrait ou dispersion aqueux (p.ex. pour des formulations solides), l'utilisateur doit le mentionner dans le champ libellé«**«Toutes autres informations importantes pour les centres antipoison**» en y indiquant «**pH (aqueous extrait/solution/dispersion)**» uniquement en anglais.

Pour **l'éthanol et/ou l'isopropanol**, une **notification actualisée** est **requise** quand **soit la concentration de l'un des ingrédients, soit la concentration cumulée des deux ingrédients est modifiée de plus de 5**, lorsque la valeur déclarée précédemment était <30 %, **ou de plus de 10**, lorsque la valeur déclarée précédemment était ≥ 30 %.

Pour **tous les autres ingrédients à risques**, une **notification actualisée** est **requise** lorsque la **concentration de l'ingrédient est modifiée de plus de 20 %** par rapport à la valeur déclarée précédemment (voir l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation pour de plus amples détails).

Une **notification actualisée** est également **requise quand un ingrédient entre dans une plage de concentration différente de celle précédemment déclarée, lorsqu'un nouvel ingrédient à risques** entre dans la composition du produit ou **quand un ingrédient à risques n'entre plus dans la composition** du produit.

Comme pour les formulations-cadres prédéfinies, en fonction des catégories, de la forme physique et du nom de formulation sélectionnés, des informations supplémentaires seront demandées par le CPNP sur des ingrédients spécifiques à risques et/ou le pH du produit. Les règles que le CPNP applique à cet égard ont été élaborées par un groupe d'experts – composé de représentants des centres antipoison, des autorités compétentes, des associations professionnelles du secteur et des services de la Commission – et sont disponibles pour consultation à l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation. Les liens entre les catégories de produits cosmétiques et les règles fixées par le CPNP sont disponibles dans l'onglet «Liens utiles» du CPNP.

La première question suivante sera ainsi posée:

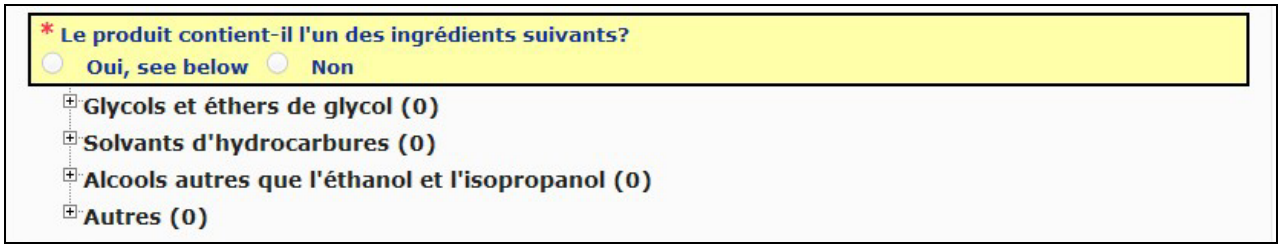
* Le produit contient-il l'un des ingrédients suivants?
Oui, see below
Non
Glycols et éthers de glycol (0)
Solvants d'hydrocarbures (0)
Alcools autres que l'éthanol et l'isopropanol (0)
Autres (0)

Veuillez parcourir la liste complète des ingrédients en cliquant sur chaque symbole ⊞.

La personne responsable doit soit cliquer sur «**Oui, voir ci-dessous**» et puis cocher la case du ou des ingrédients pertinents et indiquer sa/leurs concentration(s) dans le produit, soit cliquer sur «**Oui, voir pièce jointe**» si la réponse est fournie dans le fichier joint, soit cliquer sur«**Non**»si le produit ne contient aucun des ingrédients énumérés.

Pour les autres questions, la personne responsable aura normalement le choix entre trois possibilités, à savoir répondre à la question dans les champs prévus à cet effet, répondre «**Sans objet**» ou répondre «**Voir pièce jointe**».

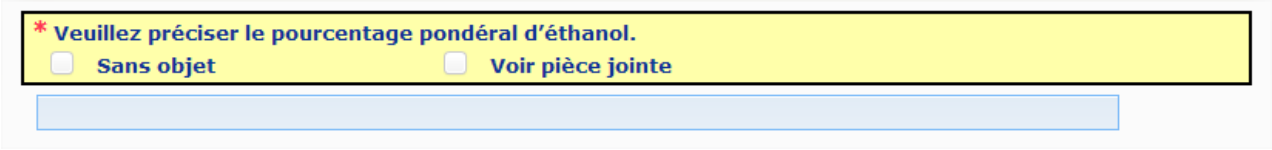

Remarque importante

Dans le cas de l'**éthanol et/ou de l'isopropanol**, «**Sans objet**» signifie que ces ingrédients ne sont pas **présents dans le produit!**

Dans le cas de **tous les autre ingrédients** à risques, «**Sans objet**»»signifie soit que l'ingrédient **n'est pas présent dans le produit**, soit qu'il y **est présent mais sous la concentration à risques** (conformément aux règles précisées à l'Annexe I de ce Manuel d'utilisation).

«**Voir pièce jointe**» ne peut être utilisé pour répondre à une question spécifique **que lorsque les informations demandées sur l'ingrédient à risques sont fournies dans le document reprenant la composition qualitative et quantitative qui est joint.**

Toutes les dénominations d'ingrédients seront exprimées en utilisant les **noms INCI,** quand ils sont disponibles.

Les quantités de tous les ingrédients doivent être exprimées en **% m/m**. Le symbole **% m/m ne doit pas être saisi** dans le champ de réponse.

Veuillez utiliser la **notation anglaise pour les nombres**.
Exemple: 0.3 et pas 0,3

2/ Si la personne responsable répond«**Non**», il lui est demandé de saisir un par un les ingrédients et les plages de concentration correspondantes par ordre décroissant de concentration dans le produit. Pour faciliter la saisie des dénominations des ingrédients, un lien est établi avec **CosIng** pour en extraire les informations. La personne responsable peut aussi saisir manuellement un ingrédient si son nom n'est pas repris dans CosIng.

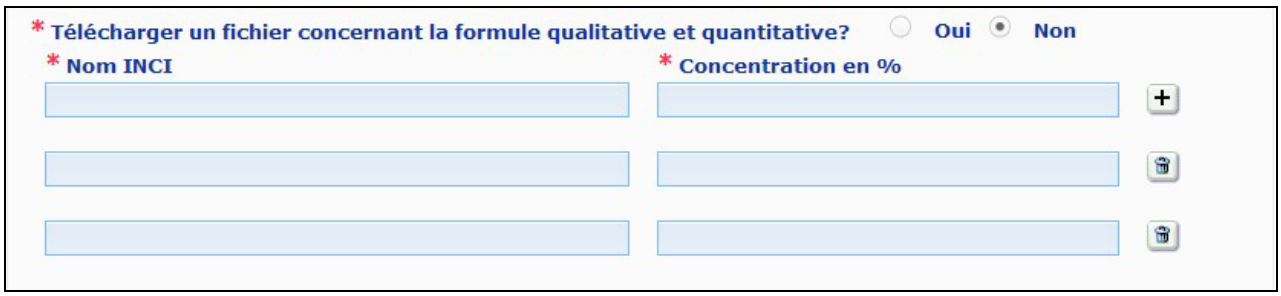

La personne responsable doit également indiquer dans le champ ad hoc toutes autres informations concernant le produit qui peuvent s'avérer importantes pour les centres antipoison (uniquement en anglais). Ces informations supplémentaires ont notamment pour but d'aider à reconnaître le produit ou à évaluer son risque en cas d'intoxication (par ex.: la couleur, le goût, l'odeur, ou d'autres informations utiles aux centres antipoison pour examiner un cas)

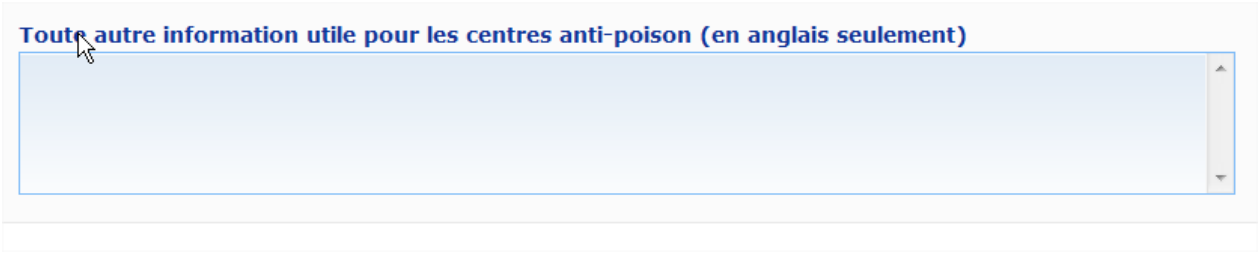

II.2.2.3 Section «Étiquetage original & emballage original»

Dans cette section, la personne responsable doit joindre l'**étiquetage original** et une photographie de l'**emballage original** (si elle est raisonnablement lisible). Seuls les formats **PDF, JPG ou JPEG** sont acceptés.

Par«original», il y a lieu d'entendre, dans les deux cas, celui correspondant à la première mise sur le marché dans l'Union européenne.

elle est raisonnablement lisible) est obligatoire, et doit intervenir au plus tard quand le produit est mis sur le marché.

Diverses situations peuvent se présenter:

Exemple 1: un produit mono-composant sans aucun emballage secondaire (p.ex. un flacon de shampooing autonome)

→ L'étiquetage original du flacon et, si elle est raisonnablement lisible, la photographie du flacon doivent être soumis.

Exemple 2: un produit mono-composant avec un emballage secondaire (p.ex. un flacon de shampooing dans un carton)

→ L'étiquetage original du carton (emballage extérieur) et, si elle est raisonnablement lisible, la photographie du carton doivent être soumis.

→ Facultativement, l'étiquetage original et la photographie du flacon peuvent aussi être soumis.

Exemple 3: un produit multi-composants (p.ex. un set de trois flacons)

→ L'étiquetage original du set et, si elle est raisonnablement lisible, la photographie du set doivent être soumis.

→ Facultativement, l'étiquetage original de chaque flacon et la photographie de chaque flacon peuvent aussi être ajoutés à la notification au niveau du composant.

Remarque importante

L'étiquetage reprendra l'ensemble des mentions, symboles, éléments visuels, etc. (p.ex. illustrations). Il couvrira plus particulièrement toutes les mentions obligatoires énumérées à l'article 19 du règlement (CE) n° 1223/2009. Lorsque, conformément à l'article 19, paragraphe 2, certaines informations obligatoires figurent sur une notice, une étiquette, une bande ou une carte jointe ou attachée au produit, cette notice, étiquette, bande ou carte sera également incluse dans la notification.

Si la notification couvre plusieurs formats d'emballage ou nuances, l'étiquetage et l'emballage originaux les plus lisibles doivent être joints à la notification, ce qui correspond d'ordinaire au format d'emballage le plus grand.

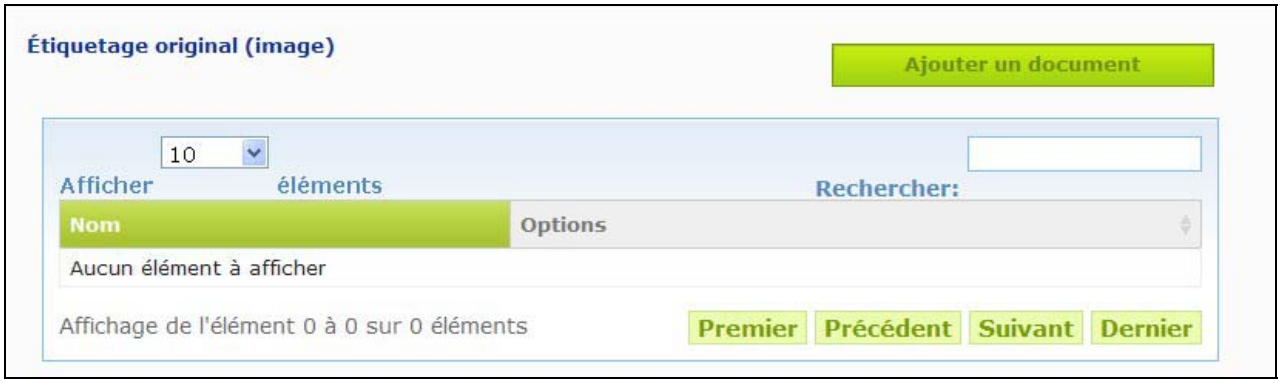

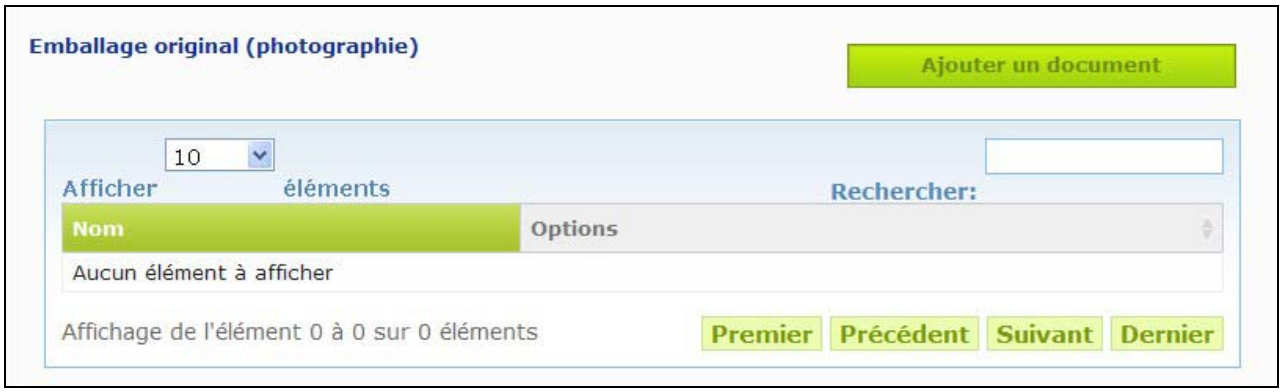

Pour ajouter une image de l'étiquetage original ou une photographie de l'emballage original, la personne responsable doit cliquer sur Ajouter un document.

Une fenêtre contextuelle permettant de télécharger les documents apparaît alors.

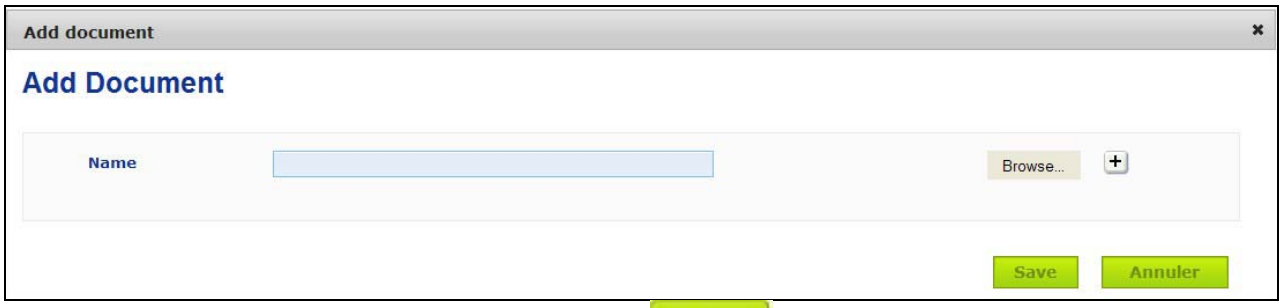

La personne responsable doit cliquer sur Save pour joindre le document à la notification, ou sur Annuler

Le bouton + permet d'ajouter plusieurs documents.

La personne responsable peut visualiser les documents qu'elle a joints en cliquant sur le bouton de visualisation ou les supprimer en cliquant sur le bouton de suppression.

Remarque importante

La **taille** de tous les documents joints (étiquetage, photographie de l'emballage, document reprenant la composition) ne peut pas dépasser **2 MB**.

Remarque importante

L'étiquetage peut aussi être soumis en utilisant la zone de texte libre. Cette possibilité est toutefois limitée aux cas très spécifiques où **l'étiquetage est <u>exclusivement</u> composé de mentions textuelles**.

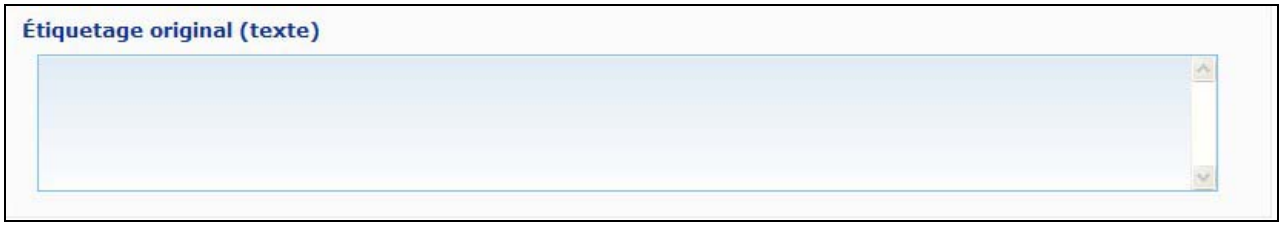

II.3 NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHES 1 ET 2 – PRODUIT MULTI-COMPOSANTS

A Une notification qui a trait à des produits constitués de plusieurs composants (p.ex. kits de teinture capillaire, sets de maquillage) qui ne sont pas commercialisés séparément diffère de celle d'un produit mono-composant.

Remarque importante

La notion de produit mono-composant ou multi-composants n'est pas liée au fait que plusieurs ingrédients/substances entrent dans la composition du produit

Note: les sets ne doivent pas être notifiés en tant que produits multi-composants dès lors que tous les composants qui les constituent ont été notifiés individuellement.

Pour créer une notification pour un produit multi-composants, la personne responsable doit cliquer sur «**Notifier un produit multi-composants»** sous l'onglet «**Produits»**.

Le formulaire général destiné à la notification des produits multi-composants s'affiche alors.

Trois onglets différents sont disponibles, le premier intitulé «**Informations générales»** et les deux autres intitulés **«Composant»**:

L'onglet «**Informations générales»** permet à la personne responsable de saisir certaines informations d'ordre général concernant le produit (p.ex. kit, set, etc.) (voir la section II.2.1 pour de plus amples détails).
Une question supplémentaire relative au pH sera posée par le CPNP. En particulier, le CPNP demandera si les composants des produits sont destinés à être mélangés.

Si la personne responsable répond «**Oui»** le CPNP lui demande alors si le produit est une teinture capillaire.

Si la personne responsable répond «**Non»** le CPNP lui demande alors si le pH est inférieur à 3 ou supérieur à 10.

* Les composants du produit doivent-ils être mélangés?
Oui Non
* Le produit est-il un colorant pour cheveux?
Oui Non
* Le pH est-il inférieur à 3 ou supérieur à 10?
Oui Non

Si la personne responsable répond **«Oui»** le CPNP lui demande alors d'indiquer la plage de pH. Cette plage de pH ne peut pas dépasser 1 unité pH.

* Les composants du produit doivent-ils être mélangés?
Oui Non
* Le produit est-il un colorant pour cheveux?
Oui Non
* Le pH est-il inférieur à 3 ou supérieur à 10?
Oui Non
* Veuillez indiquer les valeurs (minimales et maximales) du pH.

Lorsque la personne responsable indique que le produit est une teinture capillaire, le CPNP lui demande directement la plage de pH. Cette plage de pH ne peut pas dépasser 1 unité pH.

* Les composants du produit doivent-ils être mélangés?
Oui Non
* Le produit est-il un colorant pour cheveux?
Oui Non
* Veuillez indiquer les valeurs (minimales et maximales) du pH.

Les onglets **«Composant»** permettent à la personne responsable de saisir séparément les informations concernant chacun des composants (voir la section II.2.2 pour de plus amples détails).

Remarque importante

Le nom du composant est un élément crucial de la notification dans la mesure où il peut être utilisé par les autorités compétentes ou par les centres antipoison pour rechercher un composant spécifique dans la base de données.

Le nom du composant doit être suffisamment détaillé afin de permettre son identification spécifique.

Lorsque le composant ne porte pas de nom précis (p.ex. composants de certains sets de maquillage), la description du composant qui permet son identification spécifique sera considérée comme tenant lieu de nom.

Deux onglets «**Composant»** sont affichés par défaut, mais un ou plusieurs onglets «**Composant»** supplémentaires peuvent être ajoutés à la notification en cliquant sur Ajouter un composant.

L'utilisateur peut:

Enregistrer comme brouillon **:** La notification est enregistrée comme brouillon mais elle n'est pas soumise officiellement.

Une notification peut être enregistrée comme brouillon sans que tous les champs obligatoires aient été complétés. Pour pouvoir enregistrer une notification comme brouillon, il faut qu'au moins un nom de produit/composant et la langue correspondante aient été renseignés (champs repérés par **).

Notifier **:** La notification est complète et sera mise à la disposition des centres antipoison et des autorités compétentes. Il ne sera plus alors possible de supprimer cette notification du système. Seule une mise à jour ou une correction sera encore possible.

Une notification ne peut être officiellement soumise que lorsque tous les champs obligatoires repérés par un * ont été complétés.

Si certaines informations obligatoires font défaut, le système n'accepte pas la notification et affiche un message d'avertissement indiquant combien de champs ne sont pas dûment renseignés. Le système précise le ou les onglets où les informations font défaut et affiche le message «**Ce champ est obligatoire»** à côté du ou des champs qui doivent encore être complétés.

Annuler **:** l'opération en cours est annulée.

II.4 NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHE 3 – DISTRIBUTION

Un distributeur qui met à disposition dans un État membre un produit cosmétique déjà commercialisé dans un autre État membre et traduit, de sa propre initiative, tout élément de l'étiquetage de ce produit en vue de se conformer à la législation nationale est tenu de notifier certaines informations via le CPNP.

Pour introduire une notification de distribution, le distributeur doit sélectionner «**Notifier un produit»** sous l'onglet **«Distribution»**.

Étape 1 - Le CPNP commence par demander au distributeur d'indiquer le nom de la personne responsable du produit que le distributeur souhaite distribuer.

Étape 2 - Sur la base des informations introduites par le distributeur, le CPNP affiche une liste restreinte de noms de personnes responsables correspondants.
Le distributeur doit sélectionner un des résultats proposés. Le système affiche alors (en mode lecture seule) l'adresse associée à cette personne responsable.

Étape 3 - Le CPNP demande ensuite au distributeur d'introduire le nom du produit dans l'État membre d'origine. L'État membre expéditeur est le pays où le produit a été mis sur le marché par la personne responsable.
Sur la base des informations introduites par le distributeur, le CPNP affiche une liste restreinte de noms de produits correspondants.
Le distributeur doit sélectionner un des résultats proposés.

Étape 4 - Le CPNP affiche (en mode lecture seule) la catégorie du produit cosmétique associée à ce produit dans le CPNP.

Étape 5 - Le CPNP demande ensuite au distributeur de sélectionner dans le menu déroulant l'État membre dans lequel il met le produit à disposition. L'État membre où le produit est mis à disposition est l'État membre où le distributeur met le produit sur le marché.

Le distributeur doit introduire le nom du produit dans les États membres dans lesquels il met le produit à disposition et sélectionner la langue correspondante dans le menu déroulant.

Étape 6 - Si le produit est un produit multi-composants, le distributeur doit introduire le nom des composants dans les États membres dans lesquels il met le produit à disposition et sélectionner la langue correspondante dans le menu déroulant. Si un produit est distribué dans plus d'un pays, le système prévoit un onglet par pays. Le distributeur clique sur le bouton « Ajouter un pays » pour ajouter les traductions par pays.

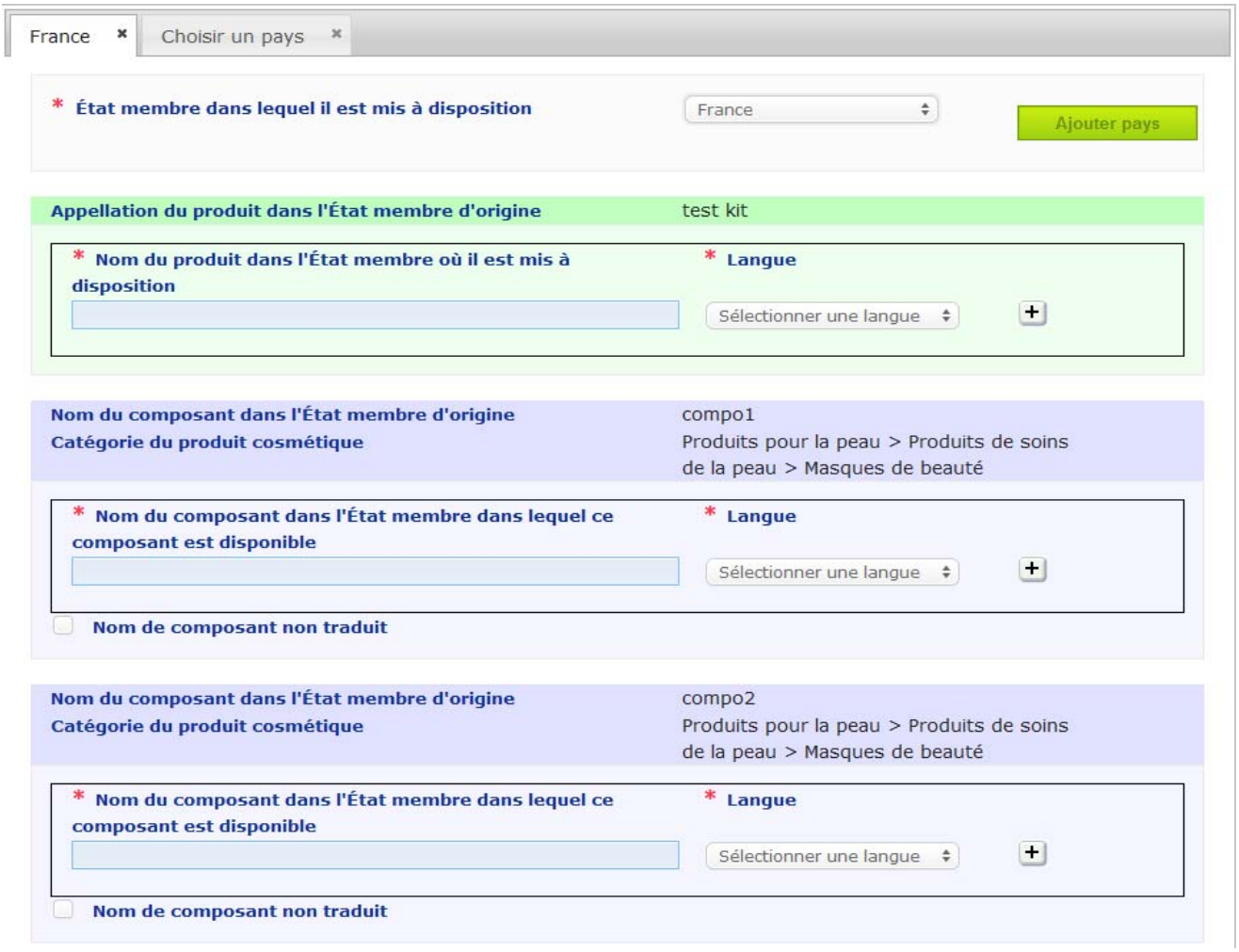
France
Choisir un pays
* État membre dans lequel il est mis à disposition
France
Ajouter pays
Appellation du produit dans l'État membre d'origine
test kit
* Nom du produit dans l'État membre où il est mis à disposition
* Langue
Sélectionner une langue
+
Nom du composant dans l'État membre d'origine
compo1
Catégorie du produit cosmétique
Produits pour la peau > Produits de soins de la peau > Masques de beauté
* Nom du composant dans l'État membre dans lequel ce composant est disponible
* Langue
Sélectionner une langue
+
Nom de composant non traduit
Nom du composant dans l'État membre d'origine
compo2
Catégorie du produit cosmétique
Produits pour la peau > Produits de soins de la peau > Masques de beauté
* Nom du composant dans l'État membre dans lequel ce composant est disponible
* Langue
Sélectionner une langue
+
Nom de composant non traduit

Trois boutons sont disponibles dans le coin inférieur droit de l'écran.

S'il souhaite enregistrer la notification comme brouillon, le distributeur doit cliquer sur Enregistrer comme brouillon.

S'il souhaite annuler l'opération en cours, le distributeur doit cliquer sur Annuler.

Quand les informations de la notification de distribution sont complètes, le distributeur peut cliquer sur Notifier. Les informations sont alors mises à la disposition des autorités compétentes et des centres antipoison. Elles seront liées à la notification originale du produit distribué. Il ne sera alors plus possible de supprimer cette notification du système. Seule sa mise à jour sera encore possible.

II.5 OUTILS DE RECHERCHE

II.5.1 Recherche simple

La «**Recherche simple»** est destinée aux personnes responsables, aux autorités compétentes et aux centres antipoison.

Elle permet à ces utilisateurs de rechercher rapidement une notification dans la base de données, à partir de mots-clés. Pour réduire le volume de données retournées, il y a lieu de saisir au moins trois caractères et le nombre de résultats est limité à 100.

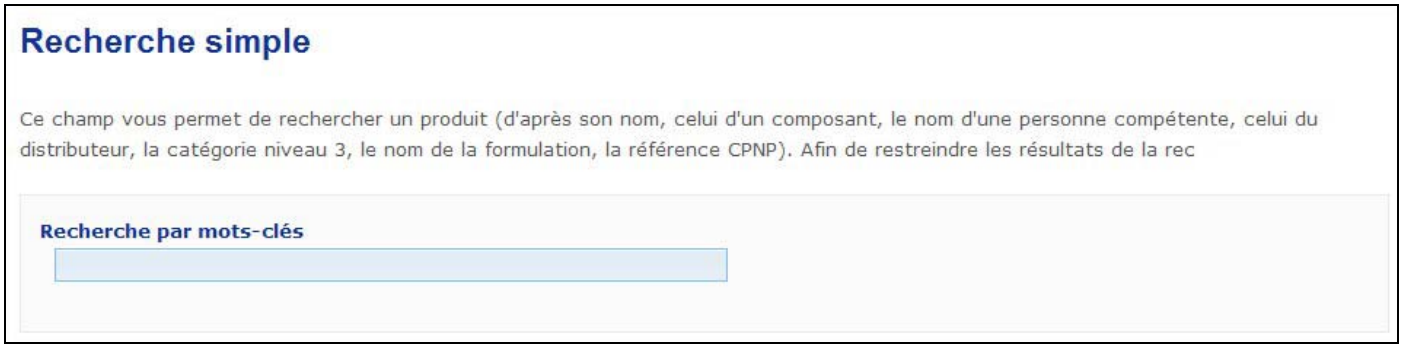
Recherche simple
Ce champ vous permet de rechercher un produit (d'après son nom, celui d'un composant, le nom d'une personne compétente, celui du distributeur, la catégorie niveau 3, le nom de la formulation, la référence CPNP). Afin de restreindre les résultats de la rec
Recherche par mots-clés

Les données qui sont accessibles via la recherche simple sont fonction du profil de l'utilisateur:

- Les personnes responsables ne peuvent effectuer une recherche que parmi les notifications qu'elles (ou des utilisateurs agissant pour leur compte) ont introduites dans le système. Une personne responsable qui a accordé un accès à plusieurs utilisateurs agissant pour son compte peut visualiser toutes les notifications introduites par ces utilisateurs. Une personne responsable peut rechercher parmi les notifications à l'état de brouillon et les notifications soumises.

- Les autorités compétentes et les centres antipoison peuvent effectuer une recherche parmi toutes les notifications soumises que contient le système. Les notifications à l'état de brouillon ne sont pas accessibles aux autorités compétentes et aux centres antipoison.

Les catégories logiques utilisables pour la «**Recherche simple»** sont le nom du produit, le nom du composant, le nom de la personne responsable, le nom du distributeur (uniquement pour les

autorités compétentes et les centres antipoison), la catégorie (niveau 3), le nom de formulation (uniquement pour la personne responsable et les centres antipoison) et la référence CPNP.

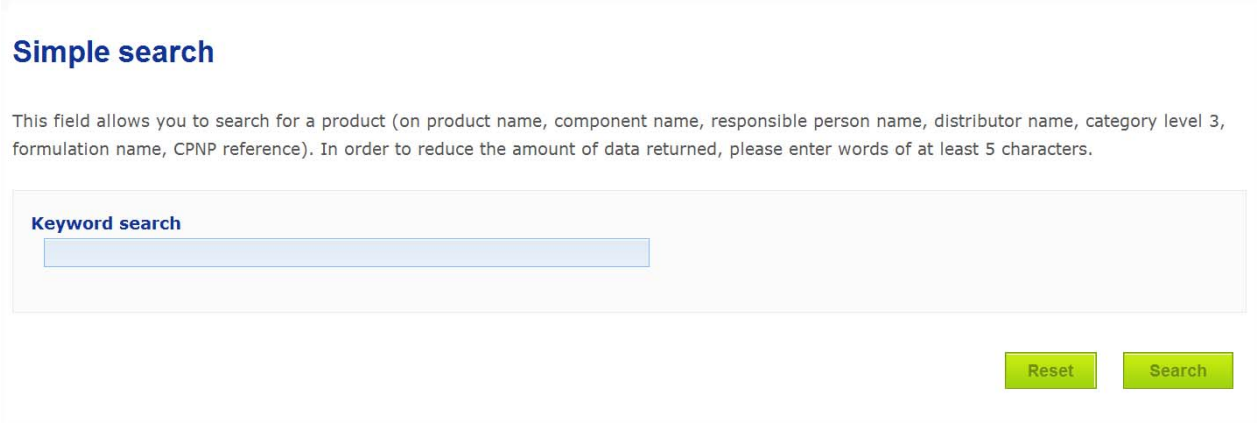
Simple search
This field allows you to search for a product (on product name, component name, responsible person name, distributor name, category level 3, formulation name, CPNP reference). In order to reduce the amount of data returned, please enter words of at least 5 characters.
Keyword search
Reset
Search

II.5.2 Recherche avancée

La «**Recherche avancée»** est destinée aux personnes responsables, aux autorités compétentes et aux centres antipoison. Aux fins du bon fonctionnement du système, le nombre de résultats est limité à 100.

La «Recherche avancée» permet à ces utilisateurs de rechercher un produit via le CPNP en utilisant des critères de recherche cumulatifs.

Les critères utilisables pour la recherche avancée sont répartis entre deux onglets différents.

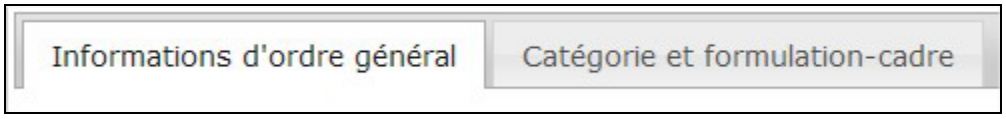

L'onglet 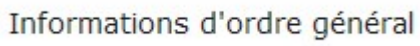

permet aux utilisateurs d'effectuer une recherche sur la base des informations d'ordre général suivantes concernant le produit:

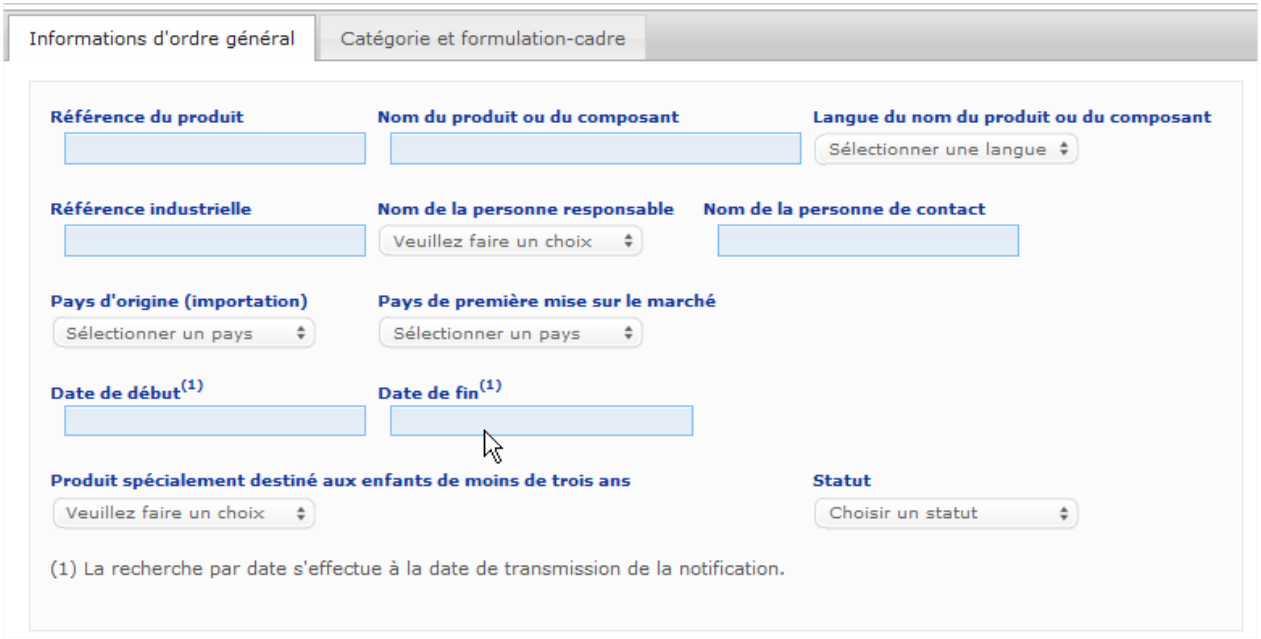
Informations d'ordre général
Catégorie et formulation-cadre
Référence du produit
Nom du produit ou du composant
Langue du nom du produit ou du composant
Sélectionner une langue
Référence industrielle
Nom de la personne responsable
Veuillez faire un choix
Nom de la personne de contact
Pays d'origine (importation)
Sélectionner un pays
Pays de première mise sur le marché
Sélectionner un pays
Date de début(1)
Date de fin(1)
Produit spécialement destiné aux enfants de moins de trois ans
Veuillez faire un choix
Statut
Choisir un statut
(1) La recherche par date s'effectue à la date de transmission de la notification.

L'onglet

permet aux utilisateurs d'effectuer une recherche sur la base des critères suivants, relatifs à la catégorie et à la formulation du produit.

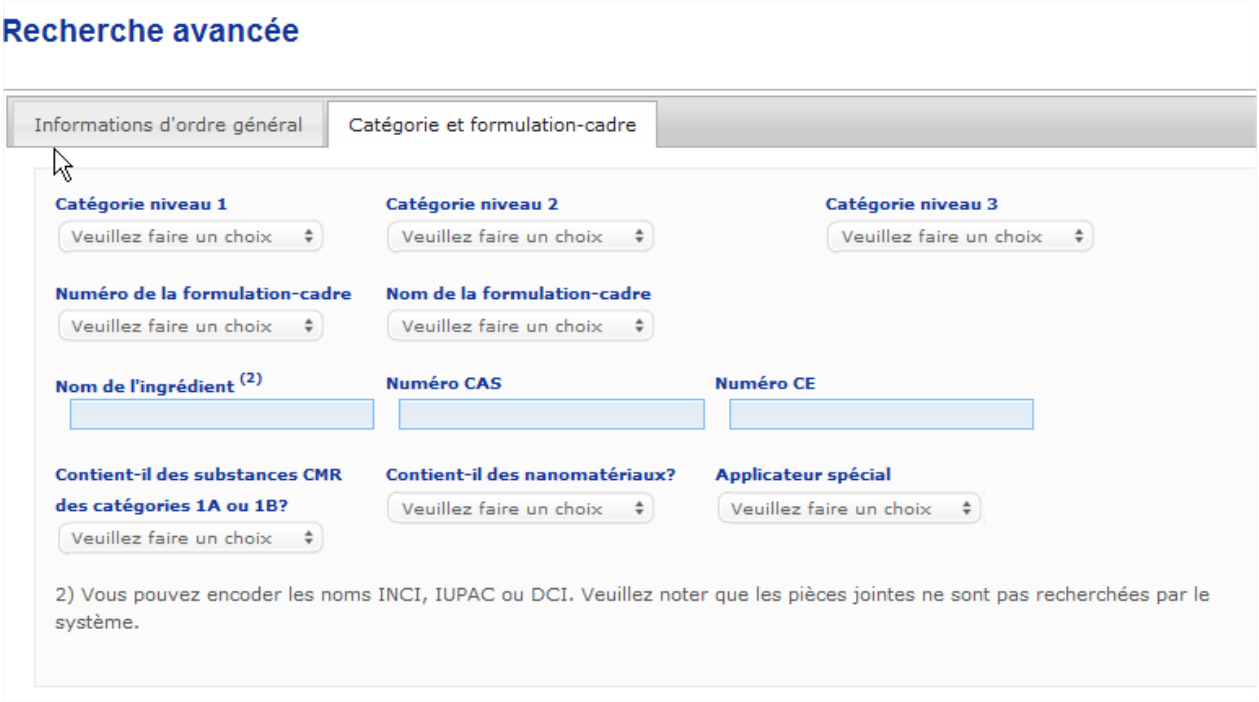
Recherche avancée
Informations d'ordre général
Catégorie et formulation-cadre
Catégorie niveau 1
Veuillez faire un choix
Catégorie niveau 2
Veuillez faire un choix
Catégorie niveau 3
Veuillez faire un choix
Numéro de la formulation-cadre
Veuillez faire un choix
Nom de la formulation-cadre
Veuillez faire un choix
Nom de l'ingrédient (2)
Numéro CAS
Numéro CE
Contient-il des substances CMR des catégories 1A ou 1B?
Veuillez faire un choix
Contient-il des nanomatériaux?
Veuillez faire un choix
Applicateur spécial
Veuillez faire un choix
2) Vous pouvez encoder les noms INCI, IUPAC ou DCI. Veuillez noter que les pièces jointes ne sont pas recherchées par le système.

Dans le coin inférieur droit de l'écran, les boutons

et

permettent soit de réinitialiser les critères de recherche, soit de lancer la recherche à partir des critères qui ont été renseignés.

Les deux icones et situées dans le coin supérieur droit de l'écran de résultats permettent d'exporter la liste de résultats au format PDF ou XLS.

II.5.3 Recherche distribution

La «**Recherche distribution»** est uniquement destinée aux distributeurs.

Elle permet à un distributeur d'effectuer une recherche parmi ses notifications.

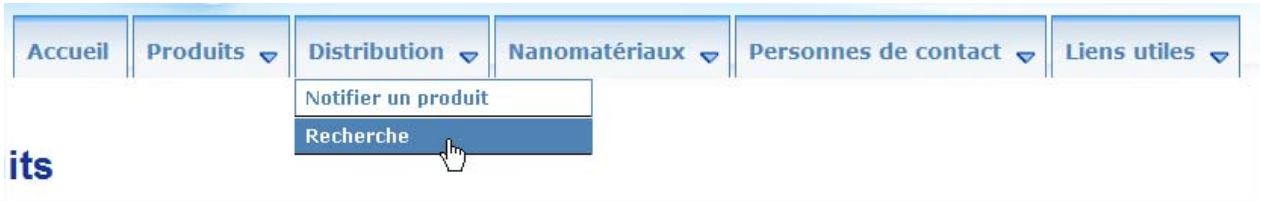

Cet outil de recherche permet au distributeur d'effectuer une recherche sur le nom du produit dans l'État membre où il a mis à disposition le produit, sur l'État membre où le produit a été mis à disposition par le distributeur et sur le statut de la notification (à l'état de brouillon ou soumise).

Liste de produits
Nom du produit dans l'État membre où il est mis à disposition
État membre dans lequel le produit est mis à disposition
Choisir un pays
Statut
Choisir un statut
Réinitialiser
Rechercher

Les deux boutons suivants sont disponibles dans le coin inférieur droit de l'écran.

pour réinitialiser les critères de recherche.

pour lancer la recherche.

II.5.4 Recherche d'organisations

La **«Recherche d'organisations»** est uniquement destinée aux autorités compétentes et aux centres antipoison.

Elle permet à ces utilisateurs de rechercher une organisation dans le CPNP, à partir de son nom, du code postal ou du pays de son adresse. Elle permet ensuite la consultation de toutes les notifications de cette organisation.

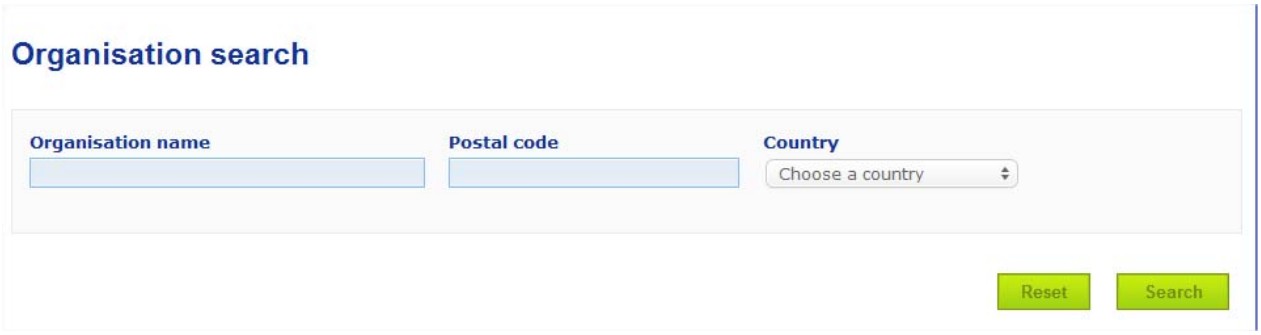

II.6 VISUALISER, EDITER OU DUPLIQUER DES NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHES 1 ET 2

Une fois qu'une recherche simple ou une recherche avancée a été effectuée, le CPNP affiche la liste de résultats.

Pour raccourcir la liste de résultats, l'outil de filtrage «**Recherche»** peut être utilisé; il est accessible dans le coin supérieur droit de la liste de résultats.

Il est également possible de visualiser davantage de résultats sur la même page en sélectionnant«**Visualiser 10 – 25 – 50 ou 100 entrées»**dans le menu déroulant. Le nombre maximal de résultats est limité à 100.

II.6.1 - Visualiser un produit

Les informations accessibles sont fonction du profil de l'utilisateur:

La personne responsable et les centres antipoison peuvent visualiser toutes les informations contenues dans la notification.

Les autorités compétentes n'ont pas accès aux informations relatives au nom de formulation, au numéro de la formulation-cadre et à la composition qualitative et quantitative, à l'exception de celles concernant la présence de substances CMR des catégories 1A ou 1B et de substances sous forme de nanomatériaux.

Dans la liste de résultats, le symbole peut apparaître dans la colonne «**Nom du produit»** pour certaines notifications. Il signifie alors que l'étiquetage original du produit (et la photographie de son emballage, si elle est raisonnablement lisible) n'ont pas encore été notifiés, indiquant que le produit n'est pas encore mis sur le marché.

En cliquant sur , on fait apparaître une fenêtre de consultation:

Product name: Trade Mark Brand Repair &Shine smoothing shampoo lemon
Product name (interface language): Trade Mark Brand Repair &Shine smoothing shampoo lemon
Responsible Person name: SANCO.DDG1.B.2
CPNP Reference: 849
Date first notification: 04/11/2011 10:09:45
Current version: 3
Previous version(s): 2 1

Cette fenêtre permet la consultation directe de certaines informations importantes sur le produit:

- le **nom du produit**;
- le **nom du produit dans la langue de l'interface**;
- le **nom de la personne responsable**;
- la **référence CPNP**, c.-à-d. la référence donnée au produit par le CPNP;
- le **numéro de la version actuelle** (version de la formule, et non la version du fichier-données, voir ci-dessous);
- la **date de la première notification**;
- l'**accès aux versions précédentes**.

II.6.1.1 Produits mono-composant

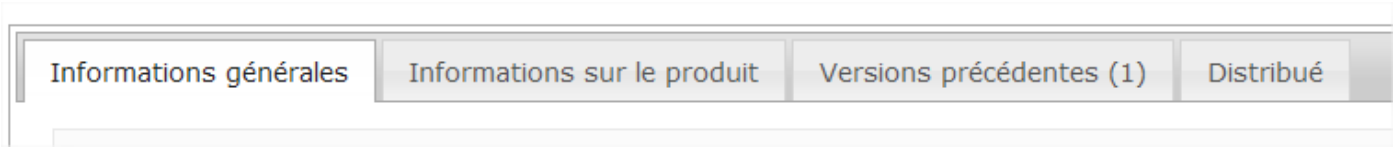

L'onglet «**Informations générales»** affiche certaines informations d'ordre général sur le produit, p.ex.:

- la **référence CNP**;
- la **référence sectorielle** (destinée uniquement à l'usage interne du secteur);
- la **version de la notification**;
- l'**horodatage de la dernière modification;**
- le **nom du/des produit(s), les nuances (le cas échéant) et la/les langue(s) correspondante(s)**, tels qu'indiqués par la personne responsable et par les distributeurs;

- le fait que le produit est ou non spécifiquement **destiné aux enfants de moins de trois ans;**
- les coordonnées de la **personne responsable** (au moins le nom et l'adresse);
- les **coordonnées de la personne de contact**;
- le fait que le produit est **prêt à être mis sur le marché ou** qu'il est **déjà sur le marché;**
- le fait que **le produit est importé dans la Communauté** (et si oui, le **pays d'origine**);
- l'**État membre de première mise sur le marché**.

L'onglet «**Détails des produits»** affiche des informations sur:

- la **catégorie** du produit;
- la **forme physique** du produit;
- l'**applicateur ou emballage spécial** (le cas échéant);
- le **pH du produit** (le cas échéant);
- le **type de notification** (formulations-cadres prédéfinies, concentrations exactes ou plages de concentration);
- les **ingrédients à risques** contenus dans le produit (nom et quantité en % m/m).

Note: lorsque la mention«**Sans objet»**apparaît, le sens en est indiqué dans la colonne de droite: elle signifie que soit l'ingrédient«**n'est pas présent»**dans le produit (dans ce cas, 0 % m/m est indiqué), soit il«**est présent»**dans le produit mais sous la concentration à risques (dans ce cas, la concentration à risques est indiquée);

- le **nom de la formulation** (et son numéro en cas de formulation-cadre prédéfinie);
- un hyperlien vers la **composition** du produit (formulation-cadre prédéfinie, composition exacte ou plages de concentration);
- les **substances CMR des catégories 1A ou 1B** présentes dans le produit;
- les substances sous forme de **nanomatériaux** présentes dans le produit;
- tout autre élément pouvant être important pour les centres antipoison;
- l'**emballage original** du produit (accessible en cliquant sur);
- l'**étiquetage original** du produit (accessible en cliquant sur);
- l'**étiquetage original** du produit (texte uniquement).

L'onglet «**Version(s) antérieures»** mentionne entre parenthèses le nombre de versions successives de la notification et fournit des informations sur ces différentes versions – période de validité, type de modification apportée (mise à jour ou correction) et raison de la modification (voir la section II.6.2).

L'onglet «**Distribué»** est uniquement disponible pour les autorités compétentes et les centres antipoison. Cet onglet affiche les coordonnées des distributeurs.

Jusqu'à quatre boutons peuvent apparaître dans le coin inférieur droit: PDF Exporter Éditer «Retour»

Le bouton PDF permet à l'utilisateur de créer un document PDF pour la notification.

Le bouton Exporter permet à l'utilisateur d'exporter la notification, sous la forme de fichiers XML.

Le bouton Éditer est uniquement disponible pour les personnes responsables. Il permet à la personne responsable d'éditer sa notification.

Le bouton «Retour» permet à l'utilisateur de retourner à l'écran de recherche.

II.6.1.2 Produit multi-composants

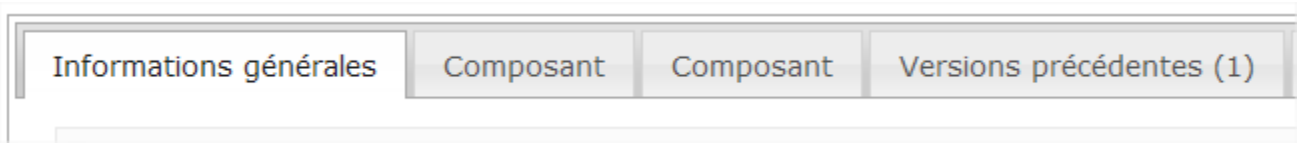

Pour les produits multi-composants, les onglets disponibles sont légèrement différents.

L'onglet «**Informations générales»** affiche certaines informations générales sur le produit, p.ex.:

- la **référence CNP**, c.-à-d. la référence donnée au produit par le CPNP;
- la **référence sectorielle**, c.-à-d. la référence donnée au produit par le secteur (destinée uniquement à l'usage interne du secteur);
- la **version de la notification**;
- l'**horodatage de la dernière modification**;
- le **nom du/des produit(s), les nuances (le cas échéant) et la/les langue(s) correspondante(s)**, tels qu'indiqués par la personne responsable et par les distributeurs;
- le fait que le produit est ou non spécifiquement **destiné aux enfants de moins de trois ans;**
- les coordonnées de la **personne responsable** (au moins le nom et l'adresse);
- les **coordonnées de la personne de contact**;
- le fait que le produit est **prêt à être mis sur le marché ou** qu'il est **déjà sur le marché**;
- le fait que **le produit est importé dans la Communauté** (et si oui, le **pays d'origine**);
- l'**État membre de première mise sur le marché;**
- le **pH du produit mélangé** (le cas échéant);
- l'**emballage original** du produit (accessible en cliquant sur);
- l'**étiquetage original** du produit (accessible en cliquant sur);
- l'**étiquetage original** du produit (texte uniquement).

Chaque onglet «**Composant»** affiche des informations sur:

- le **nom du/des produit(s), les nuances (le cas échéant) et la/les langue(s) correspondante(s)**, tels qu'indiqués par la personne responsable et par les distributeurs, le cas échéant;
- la **catégorie** du composant;
- la **forme physique** du composant;
- l'**applicateur ou emballage spécial** (le cas échéant);
- le **type de notification** (formulations-cadres prédéfinies, concentrations exactes ou plages de concentration);
- les **ingrédients à risques** contenus dans le composant (nom et quantité en % m/m).

Note: lorsque la mention«**Sans objet»**apparaît, le sens en est indiqué dans la colonne de droite: elle signifie que soit l'ingrédient«**n'est pas présent»**dans le produit (dans ce cas, 0 % m/m est indiqué), soit il«**est présent»**dans le produit mais sous la concentration à risques (dans ce cas, la concentration à risques est indiquée);

- un hyperlien vers la **composition** du composant (formulation-cadre prédéfinie, composition exacte ou plages de concentration);
- le **nom de la formulation** du composant;
- les **substances CMR des catégories 1A ou 1B** présentes dans le composant;
- les substances sous forme de **nanomatériaux** présentes dans le composant;
- tout autre élément pouvant être important pour les centres antipoison;
- facultativement, l'**emballage original** du composant (accessible en cliquant sur);
- facultativement, l'**étiquetage original** du composant (accessible en cliquant sur);
- facultativement, l'**étiquetage original** du composant (texte uniquement).

.

L'onglet «**Version(s) antérieures»** mentionne entre parenthèses le nombre de versions successives de la notification et fournit des informations sur ces différentes versions – période de validité, type de modification apportée (mise à jour ou correction) et raison de la modification (voir la section II.6.2).

L'onglet «**Distribué»** est uniquement disponible pour les autorités compétentes et les centres antipoison. Cet onglet affiche les coordonnées des distributeurs.

Jusqu'à quatre boutons peuvent apparaître dans le coin inférieur droit

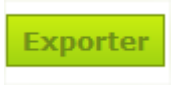

«Retour»

Le bouton

permet à l'utilisateur de créer un document PDF pour la notification.

Le bouton

permet à l'utilisateur d'exporter la notification, sous la forme de fichiers XML.

Le bouton 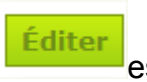

est uniquement disponible pour les personnes responsables. Il permet à la personne responsable d'éditer sa notification.

Le bouton «Retour» permet à l'utilisateur de retourner à l'écran de recherche.

II.6.2 - Éditer un produit

La fonction «**Éditer un produit»** est uniquement disponible pour la personne responsable. Il lui permet d'éditer une notification qu'elle a précédemment introduite dans le système.

Remarque importante

Quand l'une quelconque des informations énumérées aux paragraphes 1, 3 et 4 de l'article 13 du règlement n° 1223/2009 vient à changer, la personne responsable ou le distributeur est tenu(e) de mettre à jour sa notification **sans délai.**

Une fois le(s) changement(s) effectués, le système demandera à la personne responsable le type de modification opéré (mise à jour ou correction) ainsi que les éléments modifiés.

Remarque importante

Il importe de **distinguer clairement mise à jour et correction.** Cette distinction s'avère particulièrement importante quand il est question de la formulation.

Une«**mise à jour»**de la formulation signifie une modification d'informations qui étaient jusque-là correctes. Les données originales ont trait à l'ancienne formulation du produit alors que le fichier-données actualisé concerne la nouvelle formulation. Les centres antipoison doivent évaluer les deux formulations lorsqu'ils ne peuvent pas déterminer d'emblée avec certitude quelle version de la formulation est impliquée dans un cas d'exposition.
Une«**correction»**de la formulation signifie une modification d'informations produit erronées ou incomplètes sans changement de la formule (réelle). Les centres antipoison ne doivent dans ce cas évaluer que le fichier-données corrigé.

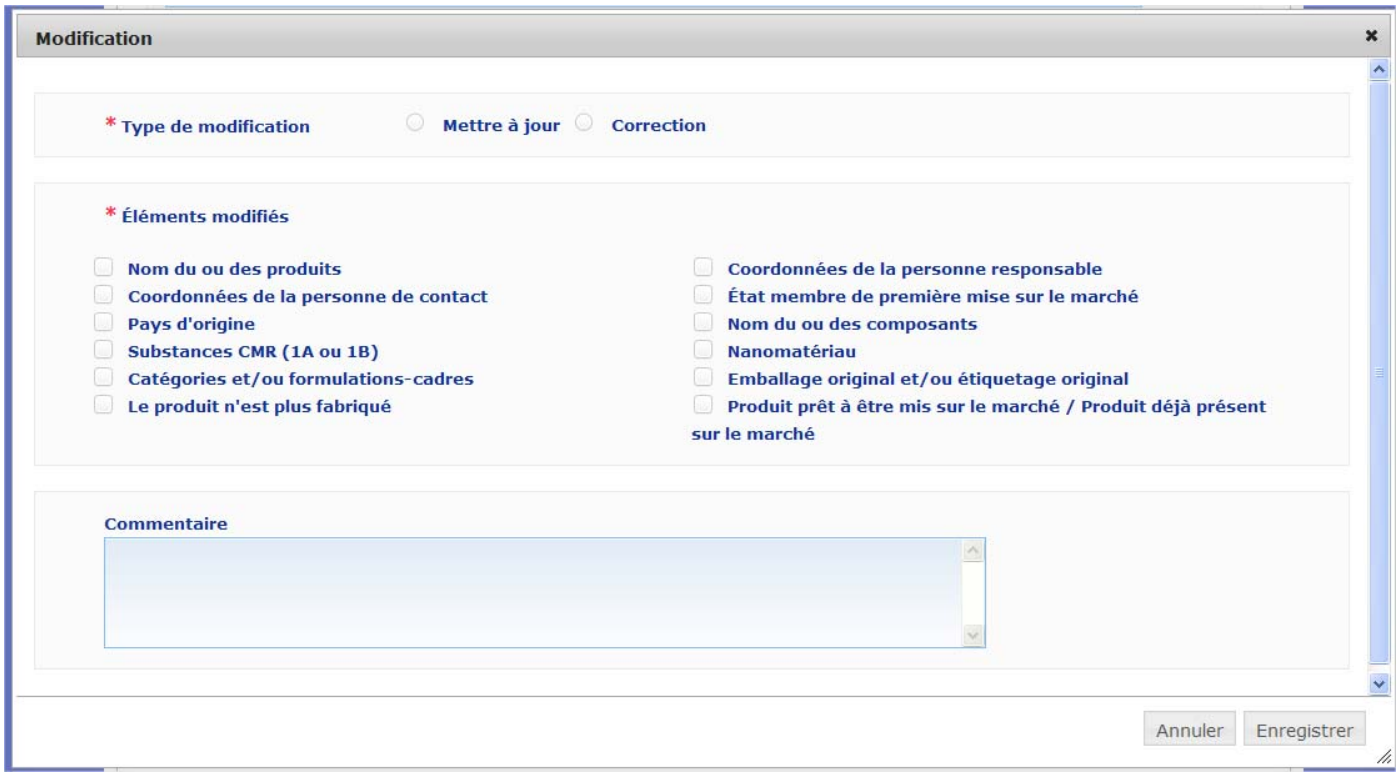
Modification
* Type de modification
Mettre à jour
Correction
* Éléments modifiés
Nom du ou des produits
Coordonnées de la personne de contact
Pays d'origine
Substances CMR (1A ou 1B)
Catégories et/ou formulations-cadres
Le produit n'est plus fabriqué
Coordonnées de la personne responsable
État membre de première mise sur le marché
Nom du ou des composants
Nanomatériau
Emballage original et/ou étiquetage original
Produit prêt à être mis sur le marché / Produit déjà présent sur le marché
Commentaire
Annuler
Enregistrer

La personne responsable a la faculté d'ajouter un commentaire (en anglais uniquement) dans la zone de texte libre dès lors qu'elle souhaite fournir plus de détails sur la modification.

Une fois que les informations ont été introduites, la personne responsable doit cliquer sur «Enregistrer» pour notifier la modification dans le système. Cette modification sera alors mise à la disposition des autorités compétentes et des centres antipoison.

Remarque importante

Seule une mise à jour (pas une correction) de la formulation et/ou catégorie crée une nouvelle version de la notification. Toutes les autres modifications entraînent un nouvel horodatage de la version existante de la notification.

Pour annuler la modification, les personnes responsables doivent cliquer sur«**Annuler»**.

II.6.3 - Dupliquer un produit

Cette fonction permet à la personne responsable de dupliquer une notification existante.

Cette fonction s'avère utile lorsque des produits fort semblables doivent être notifiés séparément dans la mesure où elle évite alors une nouvelle saisie de données identiques.

Le système duplique toutes les données, exception faite des réponses aux questions spécifiques concernant les ingrédients à risques, de l'étiquetage joint (et de l'emballage, le cas échéant) ainsi que de la case à cocher«**Produit prêt à être mis sur le marché ou déjà sur le marché»**

II.7 VISUALISER ET ÉDITER DES NOTIFICATIONS FAITES EN VERTU DE L'ARTICLE 13, PARAGRAPHE 3

Lorsqu'on effectue une recherche de notifications faites en vertu de l'article 13, paragraphe 3, l'écran suivant s'affiche:

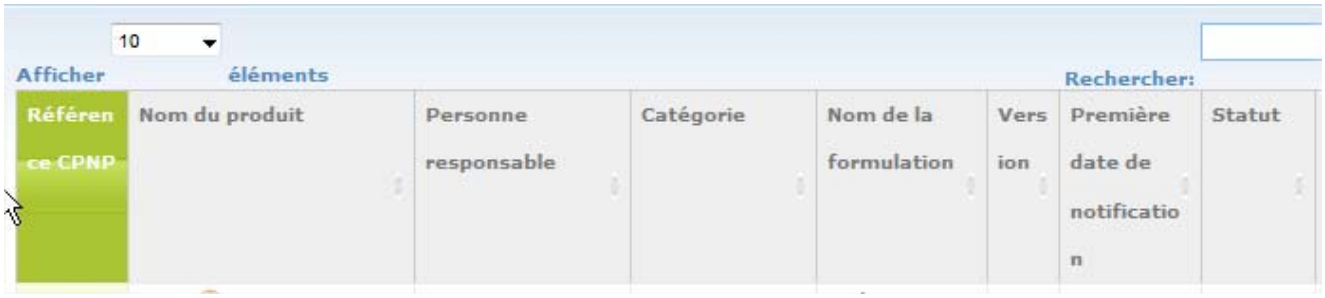

Si le distributeur souhaite mettre à jour ou corriger une des notifications affichées, il doit cliquer sur .

Le CPNP affiche alors l'écran de la notification et le distributeur peut mettre à jour ou corriger les informations qui ont été soumises.

Deux boutons sont disponibles,

pour notifier la modification/correction, et

pour annuler l'opération.

ANNEXE I: Règles s'appliquant à certains ingrédients spécifiques à risques et/ou au pH

Règle 1 Éthanol et/ou isopropanol

Le pourcentage en poids (m/m) de l'éthanol et/ou de l'isopropanol doit être spécifié pour tous les produits.

Une notification actualisée est requise quand la teneur de l'un ou l'autre de ces ingrédients ou la somme des deux ingrédients est modifiée de plus de:

- 5 lorsque la valeur déclarée précédemment était $<$ 30 %

Exemples: Le passage de **20 % d'éthanol à 26 % d'éthanol** représente une modification de 6 de la teneur de la formulation en éthanol et impose dès lors une **notification actualisée**.

Le passage de **20 % d'éthanol et 20 % d'isopropanol à 23 % d'éthanol et 24 % d'isopropanol** représente une modification de 7 de la concentration cumulée d'éthanol et d'isopropanol dans la formulation et impose dès lors une **notification actualisée.**

- 10 lorsque la valeur déclarée précédemment était $\geq$ 30 %

Si le produit cosmétique ne contient pas d'éthanol ou d'isopropanol, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Note: les pourcentages en poids déclarés peuvent être arrondis au nombre entier le plus proche.
Note: si le pourcentage en poids est inférieur à 1 %, il peut être spécifié comme étant de 1 %.

Règle 2 Produits antipelliculaires

Le nom INCI et la concentration du ou des agents antipelliculaires doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand la concentration des agents antipelliculaires est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Règle 3 Produits antichute des cheveux

Le nom INCI et la concentration du ou des agents antichute des cheveux doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand la concentration des agents antichute des cheveux est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Règle 4 Produits de blanchiment de la peau contenant un ou plusieurs agents anti-pigmentation et/ou de dépigmentation

Le nom INCI et la concentration du ou des agents anti-pigmentation et/ou de dépigmentation doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand la concentration d'au moins un agent est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Si le produit cosmétique ne contient aucun agent anti-pigmentation et/ou de dépigmentation, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Règle 5 Produits d'exfoliation chimiques contenant un ou plusieurs agents d'exfoliation chimiques (p.ex. acide lactique, acide glycolique, acide salicylique)

Le nom INCI et la concentration du ou des agents d'exfoliation chimiques doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand la concentration est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Règle 6 Produits contenant de la vitamine A et ses dérivés (p.ex. rétinol, esters du rétinol)

La teneur exacte en vitamine A ou tout dérivé de celle-ci doit être spécifiée dès lors que le niveau dépasse 0.20 % (en équivalents rétinol) ou que leur quantité dépasse 0.09 grammes (en équivalents rétinol) pour l'ensemble du produit.

Une notification actualisée est requise quand la concentration de vitamine A ou de ses dérivés est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Si la teneur en vitamine A ou en l'un quelconque de ses dérivés ne dépasse pas 0.20 % (en équivalents rétinol) ou si leur quantité ne dépasse pas 0.09 grammes (en équivalents rétinol) ou si le produit ne contient pas de vitamine A ni aucun de ses dérivés, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Règle 7 Produits contenant des dérivés de la xanthine (p.ex. caféine, théophylline, théobromine, extraits végétaux contenant des dérivés de la xanthine, p.ex. extraits/poudres de guarana (Paulinia cupana))

Quand un produit contient plus de 0.5 % dérivés de la xanthine, le nom INCI et la concentration du ou des dérivés doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand la concentration est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Si le produit cosmétique ne contient pas de dérivés de la xanthine ou en contient dans une concentration inférieure à 0.5 %, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Règle 8 Produits contenant des tensioactifs cationiques possédant trois ou quatre chaînes ou groupes d'une longueur inférieure à C12 (y compris les groupes lisses, ramifiés, cycliques ou aromatiques)

Le nom INCI et la concentration de ces tensioactifs cationiques doivent être spécifiés dès lors que le tensioactif est utilisé à d'autres fins que la conservation.

Une notification actualisée est requise quand la concentration est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Exemples types de tensioactifs cationiques couverts par cette règle:

chlorure de behenalkonium
chlorure de behentrimonium
chlorure de cétrimonium
chlorure de dodecylbenzyltrimonium

Si le produit ne contient pas de tensioactifs cationiques, il y a alors lieu de cocher«Sans objet».
.

Règle 9 Produits contenant des propulseurs

Le nom INCI et la concentration de chaque propulseur doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand l'une ou l'autre de ces concentrations est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Si le produit ne contient pas de propulseurs, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Cette règle concerne les sprays et tout autre produit présenté sous forme d'aérosol.

D'autres produits peuvent être présentés dans un emballage pressurisé mais ne sont pas appliqués en sprays aérosols. Un tel produit doit être désigné comme «conditionnement pressurisé – n'est pas un spray» dans le champ «Applicateur spécial». Dans ce cas, une formulation-cadre appropriée peut être choisie pour le produit, même s'il n'est pas fait spécifiquement mention de propulseurs.

Règle 10 Produits contenant ou libérant du peroxyde d'hydrogène

La concentration du peroxyde d'hydrogène et/ou le nom INCI et la concentration des composés libérant du peroxyde d'hydrogène doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand la concentration est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Si le produit ne contient pas de peroxyde d'hydrogène ni de composés libérant du peroxyde d'hydrogène, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Cette règle concerne les teintures capillaires, les décolorants pour les cheveux, les produits de permanente et les produits capillaires lissants.

Règle 11 Produits contenant des agents de réduction

Le nom INCI et la concentration de chaque agent de réduction doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand l'une ou l'autre de ces concentrations est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Cette règle concerne les dépilatoires, les teintures capillaires, les décapants pour les cheveux et les produits de permanente.

Exemples d'agents de réduction communément utilisés:

- *thioglycérol,*
- *acide thioglycolique et ses sels (thioglycolate d'ammonium, éthanolamine thioglycolate)*
- *thiolactate d'ammonium*
- *cystéine HCl*
- *sulfite de sodium*
- *métabisulfite de sodium*
- *hydroxyméthane sulfonate de sodium*
- *hydrosulfite de sodium*
- *sulfures alcalins et alcalinoterreux*

Si le produit ne contient pas d'agents de réduction, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Règle 12 Produits contenant des persulfates

Le nom INCI et la concentration de chaque persulfate doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand l'une ou l'autre de ces concentrations est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Si le produit ne contient pas de persulfate(s), il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Règle 13 Produits contenant des agents de défrisage

Le nom INCI et la concentration des agents de défrisage doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand l'une ou l'autre de ces concentrations est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Exemples d'agents de défrisage communément utilisés:

- hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium, hydroxyde de lithium
- citrate de potassium
- hydroxyde de calcium
- carbonate de guanidine
- agents de réduction:
  - *thioglycolate d'ammonium*
  - *thiolactate d'ammonium*
  - *cystéine HCl*
  - *éthanolamine thioglycolate*

Règle 14 Sels/cubes de bain contenant des sels inorganiques de sodium

La concentration totale en sels de sodium doit être spécifiée.

Une notification actualisée est requise quand la concentration totale des sels inorganiques de sodium est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Règle 15 Dentifrices et eaux buccales contenant des composés de fluorure

La concentration des composés de fluorure (en équivalents fluor) doit être spécifiée.

Une notification actualisée est requise quand la concentration en fluor est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Si le produit ne contient pas de composés de fluorure, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Règle 16 Produits dont le pH est inférieur à 3 ou supérieur à 10, et pH des teintures capillaires

- Le pH des **produits mono-composant ou des composants individuels (à l'exception des teintures capillaires)** doit être spécifié dans le champ de saisie ad hoc lorsque ce pH est inférieur à 3 ou supérieur à 10.

- Pour les **produits multi-composants (à l'exception des teintures capillaires)** qui sont mélangés avant l'emploi, le pH du produit mélangé doit être spécifié dans le champ de saisie ad hoc lorsque ce pH est inférieur à 3 ou supérieur à 10.

Il est évident que des dosages différents lors du mélange des composants (p.ex. pour obtenir des intensités différentes) peuvent entraîner des variations de pH. Lorsque le pH exact ne peut pas être déterminé pour le produit mélangé, le pH peut alors être exprimé sous la forme d'une plage de valeurs ne dépassant pas l'unité (p.ex. 9.5 – 10.5).

- Dans le cas des **teintures capillaires mono-composant ou multi-composants**, le pH doit toujours être indiqué, même s'il se situe dans la plage pH 3 - pH 10.

Vu les variations de pH existant entre les nuances de couleur d'un même produit, l'indication d'un pH exact risque toutefois de manquer de pertinence. Pour ces produits, le pH des composants et des produits mélangés peut dès lors être exprimé sous la forme d'une plage de valeurs ne dépassant pas l'unité (p.ex. 8.5 – 9.5)

Dans tous les cas ci-dessus, une notification actualisée est requise quand le pH déclaré précédemment est modifié de plus de 0.5.

Pour tout produit ou composant dont le pH est supérieur à 10, le nom INCI et la concentration de chaque agent alcalin et, le cas échéant, du libérateur d'hydroxyde d'ammonium doivent être spécifiés.

Une notification actualisée est requise quand l'une ou l'autre de ces concentrations est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment

Exemples d'agents alcalins communément utilisés:

- hydroxyde de sodium/potassium
- carbonate de sodium/potassium
- métasilicate de sodium/potassium
- oxyde de calcium
- hydroxyde d'ammonium
- éthanolamine

Un libérateur d'hydroxyde d'ammonium communément utilisé:

- chlorure d'ammonium

Règle 17 Produits contenant des huiles essentielles, du camphre, du menthol ou de l'eucalyptol

À l'exception des parfums et de certaines autres catégories de produits limitées, quand un fabricant introduit dans une formule des huiles essentielles, du camphre, du menthol ou de l'eucalyptol à un niveau total supérieur à 0.5 %, la concentration totale doit être indiquée.

Si le produit ne contient pas d'huiles essentielles, de camphre, de menthol ni d'eucalyptol ou que sa teneur totale en huiles essentielles, camphre, menthol et eucalyptol ne dépasse pas 0.5 %, il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Lorsqu'une huile essentielle et du camphre, du menthol ou de l'eucalyptol atteignent un niveau supérieur à 0.5 % (0.15 % dans le cas du camphre), le fabricant doit chaque fois indiquer le nom et la quantité de l'huile essentielle/du dérivé d'huile essentielle en question.

Si le produit ne contient pas d'huiles essentielles, de camphre, de menthol ou d'eucalyptol à un niveau supérieur à 0.5 % (0.15 % dans le cas du camphre), il y a alors lieu de cocher«Sans objet»

Une notification actualisée est requise quand la concentration est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment.

Règle 18 Autres ingrédients

En plus des règles ci-dessus, un certain nombre de substances ont été identifiées par les centres antipoison européens comme présentant des risques particulièrement élevés en termes de gestion des intoxications aiguës.

La concentration, au-delà du seuil indiqué, d'un quelconque de ces ingrédients dans une formulation doit être spécifiée. Si aucun seuil n'est mentionné, la concentration doit toujours être spécifiée.

Une notification actualisée est requise quand la concentration est modifiée de plus de 20 % par rapport à la valeur déclarée précédemment:

Glycols et éthers glycoliques

BUTETH-2 ACETATE (au-delà de 1 %)
BUTOXYDIGLYCOL (au-delà de 1 %)
BUTOXYETHANOL (au-delà de 1 %)
BUTOXYETHYL ACETATE (au-delà de 1 %)
DIETHOXYDIGLYCOL (au-delà de 1 %)
DIPROPYLENE GLYCOL (au-delà de 10 %)
DIPROPYLENE GLYCOL DIMETHYL ETHER (au-delà de 10 %)
DIPROPYLENE GLYCOL ISOBORNYL ETHER (au-delà de 10 %)
ETHOXYDIGLYCOL (au-delà de 1 %)
ETHOXYDIGLYCOL ACETATE (au-delà de 1 %)
GLYCOL (au-delà de 1 %)
GLYCOL ETHERS (non polymères) (au-delà de 1 %)
METHOXYISOPROPANOL (au-delà de 10 %)
METHOXYISOPROPYL ACETATE (au-delà de 10 %)
PPG-2 METHYL ETHER (au-delà de 10 %)
PPG-2 METHYL ETHER ACETATE (au-delà de 10 %)
PROPYLENE GLYCOL (au-delà de 10 %)
PROPYLENE GLYCOL BUTYL ETHER (au-delà de 10 %)

Solvants hydrocarbonés

CYCLOHEXANE (au-delà de 5 %)
HYDROGENATED DIDODECENE (au-delà de 5 %)
ISOPENTANE (au-delà de 5 %)
PENTANE (au-delà de 5 %)
TOLUENE (au-delà de 5 %)
TURPENTINE (au-delà de 5 %)

Alcools autres que l'éthanol et l'isopropanol

BENZYL ALCOHOL (au-delà de 1 %)
FURFURYL ALCOHOL (au-delà de 1 %)
HEXYL ALCOHOL (au-delà de 5 %)
N-BUTYL ALCOHOL (au-delà de 1 %)
PROPYL ALCOHOL (au-delà de 1 %)
T-BUTYL ALCOHOL (au-delà de 1 %)

Autres

ACETONE (au-delà de 5 %)
BENZYL BENZOATE (au-delà de 1 %)
BRUCINE SULFATE
BUTYL ACETATE (au-delà de 1 %)
BUTYROLACTONE (au-delà de 0.1 %)
BUTOXYETHYL ACETATE (au-delà de 1 %)
CHLOROPLATINIC ACID (au-delà de 0.1 %)
COPPER SULFATE (au-delà de 0.1 %)
CYCLOHEXANONE (au-delà de 5 %)
DIMETHYLTOLYLAMINE (au-delà de 0.1 %)
ETHYL ACETATE (au-delà de 1 %)
ETHYL ETHER (au-delà de 5 %)
FORMALDEHYDE (au-delà de 0.2 %)
HYDROXYLAMINE HCL; HYDROXYLAMINE SULFATE (au-delà de 1 %)
M-CRESOL, O-CRESOL, P-CRESOL, MIXED CRESOLS (au-delà de 0.1 %)
MEK (au-delà de 5 %)
METHYL ACETATE (au-delà de 0.1 %)
METHYL PYRROLIDONE (au-delà de 5 %)
MIBK (au-delà de 5 %)
POTASSIUM CHLORATE (au-delà de 0.1 %)
SODIUM CHLORATE (au-delà de 0.1 %)
TRIETHYL PHOSPHATE (au-delà de 0.1 %)

L’utilisateur doit également notifier dans le champ de saisie ad hoc toutes autres informations sur le produit pouvant s’avérer importantes pour les centres antipoison ou les structures assimilées, lorsque de tels centres ou structures ont été établis par les États membres (en anglais uniquement).

Note: les formulations-cadres comportant une rubrique «AQUA» couvrent aussi les produits dans lesquels l’eau n’est pas introduite en tant qu’ingrédient mais par migration à partir d’extraits aqueux de plantes, de jus de fruits, etc.

ANNEXE II: Formulations-cadres

NOM DE LA FORMULATION-CADRE	N° DE LA FORMULATION-CADRE

	Forme physique indicative [5]	**2011**
1. PRODUITS DE SOINS POUR LA PEAU		
CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU	3 / 4	1.1
CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS DE SILICONE	3 / 4	1.2
CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'HUMECTANTS	3 / 4	1.3
CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'AGENTS DE FOISONNEMENT	3 / 4	1.4
CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS DE COMPOSÉS GRAS	3 / 4	1.5
CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS DE FILTRES ULTRAVIOLETS	3 / 4	1.6

[5] Formes physiques:

1) solide / poudre compacte
2) poudre libre
3) crème / pâte / gel
4) liquide
5) mousse
6) spray
7) autre

CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS DE *PARFUM*	3 / 4	1.7
CRÈME À BASE D'OXYDE DE ZINC	3	1.8
GEL POUR LA PEAU (HYDROALCOOLIQUE)	3 / 4	1.9
HUILE POUR LA PEAU	1 / 4	1.10
LOTION, EAU TONIFIANTE	4	1.12
EXFOLIANTS CHIMIQUES	3 / 4	1.13
SOIN POUR LA PEAU (À BASE DE SILICONE)	3 / 4	1.14
VASELINE	3	1.15
POUDRE DE TALC (LIBRE OU COMPACTE)	1 / 2	1.16
SOIN POUR LES LÈVRES (BÂTON, CRÈME, GEL)	1 / 3	1.17
2. PRODUITS DE NETTOYAGE DE LA PEAU		
MOUSSE NETTOYANTE POUR LA PEAU	3 / 4	2.1
MOUSSE NETTOYANTE POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'HUILES ET/OU D'HUMECTANTS	3 / 4	2.2
DÉMAQUILLANT - NETTOYANT NON MOUSSANT (Y COMPRIS LES PRODUITS BIPHASÉS)	3 / 4	2.3
DÉMAQUILLANT - HUILE NETTOYANTE NON MOUSSANTE	3 / 4	2.4
GEL NETTOYANT DOUX	3 / 4	2.5
CRÈME, LOTION, EXFOLIANT, GEL POUR LE NETTOYAGE DE LA PEAU	3 / 4	2.6

EXFOLIANT POUR LE CORPS (GEL, CRÈME)	3	2.7
SAVON DE TOILETTE	1	2.8
SAVON LIQUIDE	3 / 4	2.9
GEL, CRÈME, LAIT, PÂTE DE BAIN ET DE DOUCHE	3 / 4	2.10
CRÈME DE DOUCHE LÉGÈREMENT MOUSSANTE	3 / 4	2.11
SELS/CUBES DE BAIN	1	2.12
HUILE DE BAIN ET DE DOUCHE (Y COMPRIS PERLES DE BAIN)	1 / 3 / 4	2.13
PRODUITS POUR BAIN DE PIEDS	3 / 4	2.14
3. PRODUITS POUR L'ÉPILATION		
DÉPILATOIRE CHIMIQUE - CRÈME, GEL	3	3.1
CIRE DÉPILATOIRE - À BASE DE RÉSINE	3	3.2
CIRE DÉPILATOIRE - À BASE DE SUCRE	3	3.3
4. PRODUITS POUR LA DÉCOLORATION DES POILS		
DÉCOLORANT	3 / 4	4.1

5. PRODUITS DE CORRECTION DES ODEURS CORPORELLES ET/OU DE LA TRANSPIRATION		
SPRAY ANTIPERSPIRANT (AVEC SEL ANTIPERSPIRANT)	6	5.1
SPRAY DÉODORANT (SANS SEL ANTIPERSPIRANT)	6	5.2
ANTIPERSPIRANT BILLE (AVEC SEL ANTIPERSPIRANT)	3 / 4	5.3
DÉODORANT BILLE (SANS SEL ANTIPERSPIRANT)	3 / 4	5.4
STICK ANTIPERSPIRANT (AVEC SEL ANTIPERSPIRANT)	1	5.5
STICK DÉODORANT (SANS SEL ANTIPERSPIRANT)	1	5.6
ANTIPERSPIRANT LIQUIDE EN FLACON À PRESSER OU À POMPE	4 / 6	5.7
DÉODORANT LIQUIDE EN FLACON À PRESSER OU À POMPE	4 / 6	5.8
CRÈME ANTIPERSPIRANTE	3	5.9
6. PRODUITS POUR LE RASAGE		
CRÈME À RASER	3	6.1
CRÈME À RASER SANS BLAIREAU	3	6.2
GEL À RASER	3 / 4	6.3
GEL DE RASAGE MOUSSANT	3 / 4 / 5	6.4
MOUSSE À RASER	5	6.5

SAVON À RASER/STICK DE RASAGE	1	6.6
BAUME APRÈS-RASAGE	3 / 4	6.7
LOTION APRÈS-RASAGE	4	6.8
7. PRODUITS DE MAQUILLAGE		
FOND DE TEINT ET FARD À JOUES (LIQUIDE, CRÈME, MOUSSE)	3 / 4 / 5	7.1
FOND DE TEINT - ANHYDRE	3 / 4	7.2
CRÈME CAMOUFLANTE	3	7.3
STICK CAMOUFLANT	4	7.4
FOND DE TEINT / CAMOUFLANT (SOLIDE)	1 / 3	7.5
POUDRE POUR LE VISAGE	1 / 2	7.6
ROUGE À LÈVRES / CRÈME POUR LES LÈVRES (Y COMPRIS CAMOUFLANTS)	1 / 3	7.7
GLOSS ET BAUME À LÈVRES COLORÉ	3 / 4	7.8
CRAYON À LÈVRES	1 / 3	7.9
FIXATEUR DE ROUGE À LÈVRES	3 / 4	7.10
BASE POUR LES LÈVRES ET POUR LES YEUX	3 / 4	7.11
BASE POUR LES YEUX - ANHYDRE	3	7.12
ENCRE À LÈVRES (CRAYON)	3 / 4	7.13

ENCRE À LÈVRES (LIQUIDE)	3 / 4	7.14
OMBRE/FARD À PAUPIÈRES ET EYE-LINER (POUDRE)	1 / 2	7.15
OMBRE ET FARD À PAUPIÈRES (CRÈME)	1 / 3	7.16
OMBRE ET FARD À PAUPIÈRES - ANHYDRE (CRÈME, STICK, POUDRE, ...)	1 / 2 / 3	7.17
CRAYON POUR LES YEUX	1 / 3	7.18
EYE-LINER - CLASSIQUE (LIQUIDE, CRÈME)	3 / 4	7.19
EYE-LINER - WATERPROOF (LIQUIDE, CRÈME, PÂTE)	3 / 4	7.20
EYE-LINER (COMPACT)	1	7.21
MASCARA - CLASSIQUE	3	7.22
MASCARA - WATERPROOF	3	7.23
MASCARA (COMPACT)	1	7.24
PAILLETTES POUR LE CORPS	3 / 4	7.25
8. PARFUMS		
PARFUM (EAU DE COLOGNE, EAU DE TOILETTE, EAU DE *PARFUM*, EXTRAIT DE *PARFUM*, *PARFUM*)	4	8.1
POUDRE *PARFUM*ÉE (LIBRE OU COMPACTE)	1 / 2	8.2
PARFUM SOLIDE (PÂTE, CIRE, ...)	1 / 3	8.3
HUILE *PARFUM*ÉE POUR LE CORPS	4	8.4

9. PRODUITS SOLAIRES ET AUTOBRONZANTS		
CRÈME, LOTION SOLAIRE	3 / 4	9.1
HUILE SOLAIRE	4	9.2
STICK SOLAIRE	1	9.3
HYDROGEL SOLAIRE	3 / 4	9.4
GEL SOLAIRE (À BASE D'HUILE)	3 / 4	9.5
AUTOBRONZANT - LOTION, CRÈME	3 / 4	9.6
AUTOBRONZANT - LOTION, GEL	3 / 4	9.7
10. PRODUITS POUR LES CHEVEUX ET LE CUIR CHEVELU		
SHAMPOOING - LIQUIDE, CRÈME, PÂTE	3 / 4	10.1
SAVON SHAMPOOING	4	10.2
SHAMPOOING 2 EN 1	3 / 4	10.3
APRÈS-SHAMPOOING	3 / 4	10.4
APRÈS-SHAMPOOING (À BASE DE SILICONE)	3 / 4	10.5
LOTION DE SOIN POUR LES CHEVEUX ET LE CUIR CHEVELU	4	10.6

LOTION BIPHASÉE POUR LES CHEVEUX ET LE CUIR CHEVELU	4	10.7
11. TEINTURES CAPILLAIRES		
COLORANT CAPILLAIRE (TEMPORAIRE) - SHAMPOOING	3 / 4	11.1
COLORANT CAPILLAIRE (TEMPORAIRE) - MOUSSE, LOTION	4 / 5	11.2
COLORANT CAPILLAIRE (TEMPORAIRE OU SEMI-PERMANENT) - LIQUIDE, CRÈME, MOUSSE	3 / 4 / 5	11.3
COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT) - TYPE 1: DEUX COMPOSANTES - PARTIE COLORANTE	3 / 4	11.4
COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT) - TYPE 2: DEUX COMPOSANTES - PARTIE COLORANTE PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'HUILES	3 / 4	11.5
COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT) - TYPE 3: TROIS COMPOSANTES - PARTIE COLORANTE A	3 / 4	11.6
COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT) - TYPE 3: TROIS COMPOSANTES - PARTIE COLORANTE B	3 / 4	11.7
COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT) - TYPE 1: DEUX OU TROIS COMPOSANTES - PARTIE OXYDANTE	3 / 4	11.8
COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT) - TYPE 2: DEUX OU TROIS COMPOSANTES - PARTIE OXYDANTE PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'HUILES	3 / 4	11.9
DÉCAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE RÉDUCTEUR) - PARTIE A	3 / 4	11.10
DÉCAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE RÉDUCTEUR) - PARTIE B	3 / 4	11.11
DÉCAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE OXYDANT) - PARTIE A	3 / 4	11.12
DÉCAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE OXYDANT) - PARTIE B	3 / 4	11.13
DÉTACHANT POUR LA PEAU (DE TYPE RÉDUCTEUR)	3 / 4	11.14

DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - POUDRE	1 / 2	11.15
DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - PÂTE	3	11.16
DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - PARTIE OXYDANTE - TYPE 1	3 / 4	11.17
DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - PARTIE OXYDANTE - TYPE 2	3 / 4	11.18
DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - PARTIE ALCALINE	3 / 4	11.19
RESTAURATEUR DE COULEUR	3 / 4	11.20
12. PRODUITS COIFFANTS		
CRÈME/PÂTE COIFFANTE (GOMINA, POMMADE, PÂTE, CIRE, ...)	1 / 3	12.1
CIRE COIFFANTE BRILLANTE OU BRILLANTINE	3 / 4	12.2
LOTION COIFFANTE	4	12.3
LOTION DE FIXATION (Y COMPRIS LES LOTIONS COLORÉES)	4	12.4
GEL COIFFANT/BRILLANT	3 / 4	12.5
MOUSSE COIFFANTE	5	12.6
SPRAY COIFFANT - AÉROSOL	6	12.7
SPRAY COIFFANT - FLACON À POMPE	6	12.8
SPRAY COIFFANT BRILLANT - AÉROSOL	6	12.9
LOTION DE PERMANENTE - COMPOSANT UNIQUE - À BASE D'AGENTS DE RÉDUCTION	3 / 4	12.10

LOTION DE PERMANENTE - DEUX COMPOSANTS - À BASE DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET D'AGENTS DE RÉDUCTION - PARTIE A	3 / 4	12.13
LOTION DE PERMANENTE - DEUX COMPOSANTS - À BASE DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET D'AGENTS DE RÉDUCTION - PARTIE B	3 / 4	12.14
LOTION DE PERMANENTE - DEUX COMPOSANTS - À BASE D'AGENTS DE RÉDUCTION - PARTIE A	3 / 4	12.15
LOTION DE PERMANENTE - DEUX COMPOSANTS - À BASE D'AGENTS DE RÉDUCTION - PARTIE B	3 / 4	12.16
NEUTRALISANT POUR PERMANENTE - LIQUIDE, CRÈME	3 / 4	12.17
LISSANT POUR LES CHEVEUX (DÉFRISANT) - TYPE 1	3 / 4	12.18
LISSANT POUR LES CHEVEUX (DÉFRISANT) - TYPE 3	3 / 4	12.21
13. VERNIS À ONGLES ET DISSOLVANTS		
VERNIS À ONGLES	4	13.1
CRAYON BLANC À ONGLES	1	13.2
14. PRODUITS DE SOINS DES ONGLES		
CRÈME DE SOIN POUR LES ONGLES (À BASE D'HUILE)	4	14.1
16. PRODUITS DE SOINS DENTAIRES		

DENTIFRICE	3	16.1
17. EAUX BUCCALES / SPRAYS POUR L'HALEINE		
EAU BUCCALE	4	17.1
EAU BUCCALE (CONCENTRÉ)	4	17.2
SPRAY POUR L'HALEINE (FLACON À POMPE)	4 / 6	17.3

N° de la formulation-cadre: **1.1 - 2011**

CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	30
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	20
Humectants (par ex.: *glycerin*, *propylene glycol,* PEG)	20
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.isopropyl alcohol)*	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, antioxydants, extraits végétaux)	10
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, poudre de nylon)	5
Filtres UV	5
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *PEG stearate*, *ceteareth*)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	2
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.2 - 2011**

CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS DE SILICONE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	50
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	40
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.alcohol, alcohol denat.*)	25
Humectants (par ex.: *glycérine*, propylene glycol, PEG)	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, vitamines)	10
Agents de foisonnement (par ex.: amidon, *kaolin*, *talc*)	5
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sorbitan sesquioleate*, *sorbitan stearate*)	5
Agents épaississants (par ex.: *cellulose gum*)	5
Filtres UV	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	2
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.3 - 2011**

CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'HUMECTANTS

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Humectants (par ex.: *glycerin*, *propylene glycol*, PEG)	50
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	40
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	20
Éthanol (alcoolalcool, alcoolalcool dénat.)	20
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *glyceryl stearate*, sodium cocoyl isethionate)	10
Agents de foisonnement (par ex.: *silica*, *talc*)	10
Filtres UV	5
Polymères filmogènes (par ex.: *PVP*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	5
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	2
Parfum	1

N° de la formulation-cadre: **1.4 - 2011**

CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'AGENTS DE FOISONNEMENT

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	60
Agents épaississants (par ex.: bentonite, carbomer, cellulose)	60
Humectants (par ex.: *glycérine*, propylene glycol)	40
Agents de foisonnement (par ex.: amidon, *zinc oxide*, *kaolin*)	40
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: glyceryl stearate, sodium laureth sulfate)	25
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.alcohol, alcohol denat.*)	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	20
Filtres UV	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, antioxydants, agents de chélation)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	2
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.5 - 2011**

CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS DE COMPOSÉS GRAS

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	95
Humectants (par ex.: *glycerin*, *propylene glycol*, PEG)	25
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.alcohol, alcohol denat.*)	25
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	20
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *glyceryl stearate*, PEG stearate)	15
Agents épaississants (par ex.: *carbomer, xanthan gum)*	12
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, *zinc oxide*, poudre de nylon)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, antioxydants, extraits végétaux)	10
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium-7*, *polyquaternium-24*)	5
Filtres UV	5
Parfum	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2

Colorants	2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.6 - 2011**

CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS DE FILTRES ULTRAVIOLETS

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	60
Filtres UV	30
Humectants (par ex.: *glycerin*, *propylene glycol*, PEG)	25
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	25
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	20
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *glyceryl stearate*, PEG stearate)	15
Agents épaississants (par ex.: *carbomer, xanthan gum)*	12
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, poudre de nylon)	10
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.7 - 2011**

CRÈME, LOTION, GEL DE SOINS POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS DE PARFUM

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	60
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	20
Humectants (par ex.: *glycerin*, *propylene glycol*, PEG)	30
Parfum	25
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *glyceryl stearate*, PEG stearate)	25
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	20
Agents épaississants (par ex.: carbomer, hydroxyethylcellulose)	15
Agents de foisonnement (par ex.: *silica*, poudre de nylon, amidon)	10
Filtres UV	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: antioxydants, vitamines)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.8 - 2011**

CRÈME À BASE D'OXYDE DE ZINC

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	60
Agents de foisonnement (par ex.: dioxyde de titane, *silica*, poudre de nylon)	30
Oxyde de zinc	25
Humectants (par ex.: *glycerin*, PEG)	20
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	12
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, *bisabolol*)	10
Agents épaississants (par ex.: *carbomer, xanthan gum)*	5
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1,5
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.9 - 2011**

GEL POUR LA PEAU (HYDROALCOOLIQUE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol*, *alcohol denat*, *isopropyl alcool*)	70
Émollients, humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	10
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: éthers de polyglycol d'acides gras)	6
Conservateurs, agents antimicrobiens	3,5
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	5
Colorants	1
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.10 - 2011**

HUILE POUR LA PEAU

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (alcool, alcool dénatdénat.)	90
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	30
Humectants (par ex.: *glycerin*)	20
Extraits végétaux (par ex.: romarin, camomille)	10
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: steareth-2, steareth-4)	10
Agents épaississants (par ex.: *dextrin palmitate*)	5
Parfum	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: antioxydants, colorants, *aqua*)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1,5
Colorants	1
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.12 - 2011**

LOTION, EAU TONIFIANTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	70
Humectants (par ex.: *glycerin*, PEG)	25
Extraits végétaux	10
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	5
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, *dimethicone*)	5
Agents de foisonnement (par ex.: *silica*, poudre de nylon)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, filtres UV)	5
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sorbitan stearate*)	5
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Parfum	1,5
Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **1.13 - 2011**

EXFOLIANTS CHIMIQUES

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Émollients, humectants (par ex.: *glycerin*)	40
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	30
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: sorbitan stearate, TEA-stearate)	25
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	25
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, *dimethicone*)	20
Agents exfoliants chimiques (par ex.: *lactic acid*, *glycolic acid*, acide salicylique)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: protéines hydrolysées, extraits végétaux, vitamines)	10
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

* la concentration maximale autorisée de *salicylic acid* est de 2 %

N° de la formulation-cadre: **1.14 - 2011**

SOINS POUR LA PEAU (À BASE DE SILICONE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, *dimethicone*)	90
Émollients (par ex.: *squalane*)	25
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	10

N° de la formulation-cadre: **1.15 - 2011**

VASELINE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Petrolatum	100
Parfum	0,5

N° de la formulation-cadre: **1.16 - 2011**

POUDRE DE TALC
(LIBRE OU COMPACTE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Talc	99
Agents de foisonnement (par ex.: amidon, poudre de nylon, *sodium polyacrylate copolymer, kaolin*, *magnesium/calcium carbonate*)	80
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	40
Agents liants (par ex.: huiles végétales et/ou minérales, esters d'acides gras)	10
Parfum	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

N° de la formulation-cadre: **1.17 - 2011**

SOIN POUR LES LÈVRES (BÂTON, CRÈME, GEL)

Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex: alcools gras)	90
Humectants (par ex.: *glycerin*, *propylene glycol*)	50
Aqua	50
Agents filmogènes (par ex.: *PVP/hexadecene copolymer*)	30
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclomethicone*)	20
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*, *hydroxyethylcellulose*)	15
Filtres UV	15
Agents de foisonnement (par ex.: *silica*, poudre de nylon)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *trioleyl phosphate*)	5
Colorants cosmétiques	5
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, antioxydants)	5
Parfum	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents aromatisants	1

N° de la formulation-cadre: **2.1 - 2011**

MOUSSE NETTOYANTE POUR LA PEAU

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium laureth sulfate*)	40
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	30
Tensioactifs amphotères / non ioniques (par ex.: esters de sorbitan éthoxylés)	20
Humectants (par ex.: *glycérine*, *propylène glycol, sorbitol*)	20
Agents abrasifs (par ex.: *polyethylene*, noix)	10
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, *dimethicone*)	5
Agents épaississants (par ex.: hydroxyethylcellulose)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, vitamines)	5
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **2.2 - 2011**

MOUSSE NETTOYANTE POUR LA PEAU - PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'HUILES ET/OU D'HUMECTANTS

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	50
Humectants (par ex.: *glycérine*, propylène glycol)	50
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium laureth sulfate*, disodium laureth sulfosuccinate)	30
Tensioactifs non ioniques / amphotères (par ex.: *ceteth-20*, alcools à longue chaîne éthoxylés)	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	20
Agents abrasifs (par ex.: *polyethylene*, noix)	10
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	6
Ingrédients supplémentaires (par ex.: agents nacrants tels que glycol distearate)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Parfum	1
Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **2.3 - 2011**

DÉMAQUILLANT - NETTOYANT NON MOUSSANT (Y COMPRIS LES PRODUITS BIPHASÉS)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	80
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone)	50
Humectants (par ex.: *glycerin*, *propylene glycol*)	20
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *glyceryl stearate*, *polysorbate* 60)	15
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	10
Agents épaississants (par ex.: hydroxyethylcellulose)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: agents de chélation, extraits végétaux, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Parfum	1
Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **2.4 - 2011**

DÉMAQUILLANT - HUILE NETTOYANTE NON MOUSSANTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, *dimethicone*)	50
Humectants (par ex.: *glycerin*)	20
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	10
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: steareth-2, steareth-4)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: antioxydants, extraits végétaux, *aqua*)	10
Agents épaississants (par ex.: *dextrin palmitate*)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1,5
Parfum	1
Colorants	1
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **2.5 - 2011**

GEL NETTOYANT DOUX

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques (par ex.: sodium lauroyl sarcosinate, disodium laureth sulfosuccinate)	20
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	20
Humectants (par ex.: *glycérine*, propylene glycol)	20
Tensioactifs non ioniques / amphotères (par ex.: dérivés de la bétaïne, dérivés du glucose)	15
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, *dimethicone*)	10
Synergistes de mousse (par ex.: *cocamide MEA*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: agents nacrants, extraits végétaux)	5
Agents épaississants (par ex.: hydroxypropyl methylcellulose)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Parfum	1
Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **2.6 - 2011**

CRÈME, LOTION, EXFOLIANT, GEL POUR LE NETTOYAGE DE LA PEAU

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	95
Humectants (par ex.: *glycerin*, *propylene glycol*, PEG)	25
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: sodium cocoyl isethionate, sodium laureth sulfate)	25
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	25
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	20
Agents épaississants (par ex.: *carbomer, xanthan gum)*	12
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, *zinc oxide*, poudre de nylon)	10
Agents abrasifs (par ex.: *polyethylene*, noix)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, antioxydants, extraits végétaux)	10
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium-7*, *polyquaternium-24*)	5
Parfum	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2

Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **2.7 - 2011**

EXFOLIANT POUR LE CORPS (GEL, CRÈME)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium lauroyl sarcosinate*, sodium laureth sulfate, disodium laureth sulfosuccinate)	30
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	30
Humectants (par ex.: *glycerin*, *hexylene glycol*)	30
Agents abrasifs (par ex.: *polyethylene*, noix)	20
Tensioactifs non ioniques / amphotères (par ex.: dérivés de la bétaïne, dérivés du glucose)	20
Synergistes de mousse (par ex.: alcools à chaîne longue éthoxylés, alkyl polyglucose)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *PEG-6 laurate*, *glyceryl cocoate*)	10
Agents épaississants (par ex.: hydroxypropyl methylcellulose, chlorure de sodium)	10
Parfum	6
Ingrédients supplémentaires (par ex.: agents nacrants, extraits végétaux)	6
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium-7*)	3
Colorants	1

Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **2.8 - 2011**

SAVON DE TOILETTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Savon (base végétale, huile de palme et acides gras d'huile de coco)	99
Glycerin	20
Émollients, humectants (par ex.: *propylene glycol*)	10
Tensioactifs amphotère / anionique (par ex.: *cocamidopropyl betaine*)	5
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	5
Parfum	5
Colorants	2,5
Titanium dioxide	2
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium-7*)	2
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens, antioxydants, agents de chélation	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **2.9 - 2011**

SAVON LIQUIDE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques / amphotères (par ex.: *laureth sulfates*, *betaine*)	40
Tensioactifs non ioniques (par ex.: dérivés du *glucose*)	40
Savons (sodium, potassium ou *triethanolamine*)	20
Émollients (par ex.: *PEG-7*, *glyceryl cocoate*)	20
Humectants (par ex.: *glycérine*, propylène glycol, sorbitol)	20
Agents épaississants (par ex.: *sodium chloride*, dérivés de l'*hydroxycellulose*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, filtres UV)	5
Agents nacrants (par ex.: *glycol distearate, glycol stearate*)	5
Agents d'entretien de la peau (par ex.: cellulose cationique)	5
Parfum	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

NB: Les «savons» liquides peuvent être produits à base de savon, de détergent synthétique ou d’un mélange des deux.

N° de la formulation-cadre: **2.10 - 2011**

GEL, CRÈME, LAIT, PÂTE DE BAIN ET DE DOUCHE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	30
Humectants (par ex.: *glycerin*, *hexylene glycol*)	30
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium lauroyl sarcosinate*, *sodium laureth sulfate, disodium laureth sulfosuccinate*)	25
Tensioactifs non ioniques / amphotères (par ex.: dérivés de la bétaïne, dérivés du *glucose*)	20
Synergistes de mousse (par ex.: alcools à chaîne longue éthoxylés, alkyl polyglucose)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *PEG-6 laurate*, *glyceryl cocoate*)	10
Agents épaississants (par ex.: *hydroxypropyl methylcellulose, sodium chloride*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: agents nacrants, extraits végétaux)	10
Parfum	6
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium-7*)	3
Colorants	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

Aqua jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **2.11 - 2011**

CRÈME DE DOUCHE LÉGÈREMENT MOUSSANTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	60
Humectants (par ex.: *glycerin*, *hexylene glycol*)	30
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium lauroyl sarcosinate*, *sodium laureth sulfate, disodium laureth sulfosuccinate*)	10
Tensioactifs non ioniques / amphotères (par ex.: dérivés de la bétaïne, dérivés du *glucose*)	10
Synergistes de mousse (par ex.: alcools à chaîne longue éthoxylés, alkyl polyglucose)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *PEG-6 laurate*, *glyceryl cocoate*)	10
Agents épaississants (par ex.: *hydroxypropyl methylcellulose*, *sodium chloride*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: agents nacrants, extraits végétaux)	10
Parfum	6
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium-7*)	3
Colorants	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

Aqua jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **2.12 - 2011**

SELS / CUBES DE BAIN

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Sels de sodium (par ex.: *sodium carbonate*, *sodium bicarbonate*, *sodium sesquicarbonate*, *sodium chloride*)	99
Parfum	5
Émollients (par ex.: *glycerin*)	5
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sodium dodecylbenzenesulfonate*)	1
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	1
Colorants	1
Agents liants (par ex.: *silica*)	0,5
NB: pour les cubes, agents de désintégration (par ex.: *talc*, amidon)	6

N° de la formulation-cadre: **2.13 - 2011**

HUILE DE BAIN ET DE DOUCHE (Y COMPRIS PERLES DE BAIN)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *PEG stearate*, éthers *d'alcool oléique*	15
Parfum	10
Extraits végétaux (par ex.: extrait de lierre, extrait de romarin)	10
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, filtres UV)	1,5
Colorants	1
Antioxydants	0,1
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales) et émollients (par ex.: *glycerin*, *PEG*, *isopropyl myristate*)	jusqu'à 100

Pour les perles de bain: Nature de la capsule, par ex.: dérivés de caprolactone et de *cellulose*, *agar* et plastifiants (tels que *glycerin*, *sorbitol*)

N°N° de la formulation-cadre: 2.14 - 2011

PRODUITS POUR BAIN DE PIEDS

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: sodium laureth sulfate)	20
Émollients, humectants (par ex.: *glycol stearate*, *butylene glycol*)	10
Agents émulsifiants (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	10
Synergistes de mousse (par ex.: *cocamide MEA*)	10
Éthanol (*alcohol, alcohol denat*.)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens, antioxydants	1
Parfum	1
Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N°N° de la formulation-cadre: **3.1 - 2011**

DÉPILATOIRE CHIMIQUE - CRÈME, GEL

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents alcalins (par ex.: *calcium/sodium/potassium carbonate, sodium/potassium silicate*, *sodium hydroxide*, *calcium oxide*)	15
Agents épaississants (par ex.: *propylene carbonate*)	15
Agents émulsifiants (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés / esters)	15
Émollients, humectants et cires (par ex.: *glycerin*, alcools à longue chaîne)	15
Agents de réduction (par ex.: *thioglycerin*, *thioglycolic acid* et ses sels*)	8
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, colorants, agents de chélation)	5
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

* moins de 5 % exprimés en *thioglycolic acid*

pH 11-12,7

N°N° de la formulation-cadre: **3.2 - 2011**

CIRE DÉPILATOIRE - À BASE DE RÉSINE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents adhésifs et agents épaississants (par ex.: *triethylene glycol rosinate, glyceryl rosinate, polyethylene, ethylene/VA copolymer, hydrogenated microcrystalline wax, paraffin, colophonium, beeswax, silica*)	jusqu'à 100
Émollients, humectants (par ex.: *paraffinum liquidum*, *glycerin*)	25
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *PEG-40 hydrogenated castor oil*)	10
Aqua	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, agents d'entretien de la peau, agents opacifiants, antioxydants)	3
Colorants	3
Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

N°N° de la formulation-cadre: **3.3 - 2011**

CIRE DÉPILATOIRE - À BASE DE SUCRE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents adhésifs (par ex.: *sucrose*)	90
Aqua	12
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, antioxydants, colorants)	3
Régulateur de pH (par ex.: *citric acid*)	2
Parfum	1

N°N° de la formulation-cadre: **4.1 - 2011**

PRODUITS POUR LA DÉCOLORATION DES POILS

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Émollients (par ex.: *isopropyl myristate, petrolatum*)	15
Agents émulsifiants (par ex.: *glyceryl stearate*, alcools éthoxylés)	15
Hydrogen peroxide	4
Agents stabilisateurs de l'*Hydrogen peroxide*	0,5
Régulateurs de pH	q.s. pH 2-3
Aqua	jusqu'à 100

N°N° de la formulation-cadre: 5.1 - 2011

SPRAY ANTIPERSPIRANT (AVEC SEL ANTIPERSPIRANT)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Propulseurs (par ex.: *dimethyl ether*, hydrocarbures)	90
Émollients, humectants (par ex.*: isopropyl myristate*, *glycerin*, *propylene glycol*)	20
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, *isoparaffin*)	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	20
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	20
Sels d'aluminium (par ex.: *aluminum chlorohydrate*)	10
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium bentonite*)	10
Éthanol (*alcohol, alcohol denat*.)	5
Agents de foisonnement (par ex.: *perlite*, poudre de nylon)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	4
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	0,1

N°N° de la formulation-cadre: **5.2 - 2011**

SPRAY DÉODORANT (SANS SEL ANTIPERSPIRANT)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	95
Propulseurs (par ex.: *dimethyl ether*, hydrocarbures, gaz comprimé)	90
Humectants, émollients (par ex.: *isopropyl myristate, glycerine, propylene glycol*)	25
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, isoparaffines)	15
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	15
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	15
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium bentonite*)	10
Agents de foisonnement (par ex.: *perlite*, poudre de nylon)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	4
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

NB: inclut le gaz comprimé utilisé dans les aérosols (par ex.: air, *nitrogen*, *carbon dioxide*)

N° de la formulation-cadre: **5.3 - 2011**

ANTIPERSPIRANT BILLE (AVEC SEL ANTIPERSPIRANT)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	65
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, *isoparaffin*)	30
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	30
Sels antiperspirants (par ex.: sel d'aluminium ou complexe d'aluminium/de zirconium)	25
Agents épaississants (par ex.: amidon), émollients (par ex.: *glycerin*), agents émulsifiants (par ex.: *steareth*, *PPG* ethers)	25
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	20
Agents de foisonnement (par ex.: *perlite*, poudre de nylon)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	5
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	1,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **5.4 - 2011**

DÉODORANT BILLE
(SANS SEL ANTIPERSPIRANT)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	65
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, isoparaffines)	30
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	30
Agents épaississants (par ex.: amidon), émollients (par ex.: *glycerin*), agents émulsifiants (par ex.: *steareth*, *PPG* ethers)	25
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	20
Agents de foisonnement (par ex.: *perlite*, poudre de nylon)	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, *EDTA*)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	5
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	1,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **5.5 - 2011**

STICK ANTIPERSPIRANT (AVEC SEL ANTIPERSPIRANT)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	80
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	50
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, isoparaffines)	45
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	45
Émollients (par ex.: *isopropyl myristate*, *cetyl alcool*, esters gras)	30
Sels antiperspirants (par ex.: *aluminum chlorohydrate*, *aluminum zirconium tetrachlorohydrate*)	25
Savons, agents émulsifiants (par ex.: *sodium stearate*)	20
Agents de foisonnement (par ex.: *stearalkonium bentonite, perlite*, poudre de nylon, *talc*)	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, *EDTA*)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	5
Parfum	3

Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **5.6 - 2011**

STICK DÉODORANT (SANS SEL ANTIPERSPIRANT)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	80
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	50
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, isoparaffines)	45
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	45
Émollients (par ex.: *isopropyl myristate*, *cetyl alcool*, esters gras)	30
Savons, agents émulsifiants (par ex.: *sodium stearate*)	25
Agents de foisonnement (par ex.: *stearalkonium bentonite, perlite*, poudre de nylon, *talc*)	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, *EDTA*)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	5
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **5.7 - 2011**

ANTIPERSPIRANT LIQUIDE EN FLACON À PRESSER OU À POMPE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Sels d'aluminium (par ex.: *aluminum chlorohydrate*)	30
Émollients, humectants (par ex.: *isopropyl myristate*, *glycerin*, dérivés du *propylene glycol*)	25
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, *isoparaffin*)	15
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	15
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	15
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, *EDTA*)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	4
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **5.8 - 2011**

DÉODORANT LIQUIDE EN FLACON À PRESSER OU À POMPE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	95
Émollients, humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	25
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, isoparaffines)	15
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	15
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	15
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	4
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **5.9 - 2011**

CRÈME ANTIPERSPIRANTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles et cires (par ex.: végétales et/ou minérales, isoparaffines)	30
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *dimethicone*, *cyclopentasiloxane*)	30
Sels antiperspirants (par ex.: sel d'aluminium ou de zirconium)	30
Humectants (par ex.: *propylene glycol*)	25
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	20
Émollients (par ex.: alcools à longue chaîne)	20
Agents émulsifiants (par ex.: *ceteareth-30*, *PEG stearate*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, *EDTA*)	5
Agents déodorants (par ex.: *zinc ricinoleate*)	5
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	0,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **6.1 - 2011**

CRÈME À RASER

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Savons (par ex.: mélange de *sodium* et *potassium stearate*, *laurate* et *cocoate*)	60
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	30
Agents épaississants, agents émulsifiants (par ex.: esters de glycol d'acides gras, alcools à longue chaîne)	15
Émollients (par ex.: huiles végétales et/ou minérales, esters d'acides gras)	15
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	10
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sodium laureth sulfate*, dérivés de la *bétaïne*)	5
Parfum	2
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines)	3
Agents opacifiants (par ex.: *titanium dioxide*)	1
Agents anticorrosion (par ex.: *sodium metasilicate*)	0,5
Agents de chélation	0,5
Antioxydants	0,1

N° de la formulation-cadre: **6.2 - 2011**

CRÈME À RASER SANS BLAIREAU

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Acides gras	40
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	20
Savons (par ex.: *TEA-stearate* et *TEA-laurate*)	10
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	3
Parfum	2
Antioxydants, agents de chélation	0,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **6.3 - 2011**

GEL À RASER

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Humectants (par ex.: *glycerin*)	15
Polymères filmogènes (par ex.: *glyceryl polymethacrylate*)	10
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	10
Agents épaississants (par ex.: *hydroxyethylcellulose*)	3
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sodium laureth sulfate*)	3
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	3
Parfum	1
Colorants	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **6.4 - 2011**

GEL DE RASAGE MOUSSANT

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Savons (par ex.: sels de potassium d'acides gras, sels de *triéthanolamine* d'acides gras)	30
Humectants (par ex.: *glycerin*)	15
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *PEG-150 distearate*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	6
Agents moussants (par ex.: hydrocarbures)	5
Agents épaississants (par ex.: dérivés de la *cellulose*)	2
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	2
Parfum	2
Agents d'entretien de la peau (par ex.: *polyquaternium-7*)	2
Colorants	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	0,2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **6.5 - 2011**

MOUSSE À RASER

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Savons (par ex.: sels de potassium d'acides gras, sels de *triéthanolamine* d'acides gras)	30
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sodium laureth sulfate*, dérivés de la *bétaïne*, *polysorbate*)	15
Humectants (par ex.: *glycerin*)	15
Propulseurs (par ex.: hydrocarbures)	15
Émollients (par ex.: cires)	10
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	10
Agents émulsifiants (par ex.: dérivés de *PEG*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, vitamines)	3
Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents épaississants (par ex.: dérivés de la *cellulose*)	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **6.6 - 2011**

SAVON À RASER / STICK DE RASAGE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Mélange de *sodium* et de *potassium stéarate* et *laurate*	90
Humectants (par ex.: *glycerin*)	15
Tensioactifs non ioniques (par ex.: *polysorbate*)	5
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, agents de chélation)	3
Parfum	2
Agents opacifiants (par ex.: *titanium dioxide*)	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Antioxydants	0,1

N° de la formulation-cadre: **6.7 - 2011**

BAUME APRÈS-RASAGE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	40
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales) et graisses	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	20
Émollients, humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines, *bisabolol*, extraits végétaux)	10
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *glyceryl stearate*)	5
Parfum	5
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	1
Colorants	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents de chélation, antioxydants)	0,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **6.8 - 2011**

LOTION APRÈS-RASAGE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	90
Émollients, humectants (par ex.: *glycerin, propylene glycol, isopropyl myristate*)	15
Parfum	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, astringents tels que l'hamamélis)	10
Colorants	1
Agents de chélation, antioxydants)	0,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.1 - 2011**

FOND DE TEINT ET FARD À JOUES (LIQUIDE, CRÈME, MOUSSE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	60
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	40
Émollients (par ex.: *propylene glycol*, *lanolin*)	30
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	30
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *kaolin*, *silica*, amidon)	30
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	30
Humectants (par ex.: *glycerin*, PEG)	25
Agents épaississants, agents émulsifiants (par ex.: *glyceryl stearate*, *PEG stearate*)	20
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	15
Filtres UV	10
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sodium lauroyl sarcosinate*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	5

Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **7.2 - 2011**

FOND DE TEINT - ANHYDRE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	70
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	60
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	40
Agents de foisonnement (par ex.: nylon, *talc*, *kaolin*, *silica*)	30
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	30
Cires (par ex.: *cera alba*, *carnauba*)	20
Agents épaississants, agents émulsifiants (par ex.: *sodium stearate*, *potassium stearate*)	20
Humectants (par ex.: *glycerin*)	10
Émollients (par ex.: *lanolin*)	10
Filtres UV	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1

N° de la formulation-cadre: **7.3 - 2011**

CRÈME CAMOUFLANTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	40
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	20
Émollients, humectants (par ex.: *oleyl alcohol*)	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	20
Agents de foisonnement (par ex.: nylon, *talc*, amidon, *kaolin*)	20
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	15
Agents émulsifiants (par ex.: *glyceryl stearate*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, antioxydants)	6
Agents épaississants	3
Filtres UV	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.4 - 2011**

STICK CAMOUFLANT

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	70
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, antioxydants)	5
Humectants (par ex.: *glycerin*)	2
Agents lissants, agents antitaches (par ex.: *salicylic acid*)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Agents épaississants	1
Agents de chélation	0,1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.5 - 2011**

FOND DE TEINT / CAMOUFLANT (SOLIDE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	55
Émollients (par ex.: *lanolin oil*, *isopropyl myristate*)	50
Agents opacifiants (par ex.: *calcium carbonate*)	40
Colorants (par ex.: agents nacrants)	40
Aqua	40
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	15
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*)	15
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium hectorite*, *propylene carbonate*)	10
Filtres UV	10
Agents émulsifiants (par ex.: dérivés de *PEG*, dérivés de *PPG*)	6
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, vitamines, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2

N° de la formulation-cadre: **7.6 - 2011**

POUDRE POUR LE VISAGE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents de foisonnement minéraux (par ex.: *talc*, *mica*, *kaolin*, *zinc oxide*, *titanium dioxide*, *magnesium*/*calcium carbonate*)	95
Autres agents de foisonnement (par ex.: amidon, poudre de nylon, *polyethylene* powder)	50
Agents liants (par ex.: huiles végétales et/ou minérales, esters d'acides gras)	45
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone*)	45
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	30
Agents antiagglomérants (par ex.: *zinc*/*magnesium stearate*, *zinc/magnesium laurate*)	15
Filtres UV	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: antioxydants, humectants, vitamines)	5
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *polysorbate*)	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	1,5
Parfum	1,5

N° de la formulation-cadre: **7.7 - 2011**

ROUGE À LÈVRES / CRÈME POUR LES LÈVRES (Y COMPRIS CAMOUFLANTS)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), esters et acides gras	65
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	65
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	65
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	40
Émollients (par ex.: *glycerin*, *oleyl alcohol*, *cetyl acetate*, dérivés de la *lanoline*)	40
Cires (par ex.: *carnauba*, *candelilla cera*, *paraffin*)	35
Polymères filmogènes (par ex.: *PVP/hexadecene copolymer*)	25
Agents épaississants (par ex.: *quaternium-18*)	20
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, poudre de nylon)	20
Produits photoprotecteurs contenant des filtres UV (par ex.: *titanium dioxide*, *zinc oxide*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, protéines hydrolysées, antioxydants)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *trioleyl phosphate*)	5

Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	5
Parfum	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents aromatisants	1
Aqua	jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **7.8 - 2011**

GLOSS ET BAUME À LÈVRES COLORÉ

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	90
Polymères filmogènes (par ex.: *stearalkonium hectorite*, *polybutene*)	80
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	50
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	50
Paraffin liquides *et isoparaffin (*par ex*.: isoparaffin* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	40
Aqua	40
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	30
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, poudre de nylon)	20
Agents émulsifiants (par ex.: *trioleyl phosphate*)	5
Produits photoprotecteurs contenant des filtres UV (par ex.: *titanium dioxide*, *zinc oxide*)	10
Agents épaississants (par ex.: *carbomer, hydroxyethylcellulose*)	10
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, protéines,	

antioxydants)	5
Parfum	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents aromatisants	1
Agents édulcorants d'hygiène buccale (par ex.: *saccharin*)	0,02

N° de la formulation-cadre: **7.9 - 2011**

CRAYON À LÈVRES

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	90
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	50
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	50
Paraffin liquides *et isoparaffin (*par ex*.: isoparaffin* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	40
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*)	30
Polymères (par ex.: nylon, *PVP*)	20
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium hectorite*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines, antioxydants)	5
Agents émulsifiants (par ex.: non ioniques tels que *polysorbate 60*, *PEG*-6 *sorbitan stearate*)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	0,5

N° de la formulation-cadre: **7.10 - 2011**

FIXATEUR DE ROUGE À LÈVRES

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	95
Résines (par ex.: *PVP*)	10
Plastifiants (par ex.: *diisopropyl adipate*)	5
Agents épaississants (par ex.: *hydroxyethylcellulose*)	1

N° de la formulation-cadre: **7.11 - 2011**

BASE POUR LES LÈVRES ET POUR LES YEUX

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	90
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	50
Paraffin liquides *et isoparaffin (*par ex*.: isoparaffin* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	40
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	25
Agents émulsifiants, agents épaississants (par ex.: *polysorbate*)	25
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *zinc stearate*, *silica*)	15
Émollients (par ex.: alcools à longue chaîne, *isopropyl myristate*)	10
Polymères, résines (par ex.: nylon, *PVP*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, filtres UV, extraits végétaux)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.12 - 2011**

BASE POUR LES YEUX - ANHYDRE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	70
Paraffin liquides *et isoparaffin (*par ex*.: isoparaffin* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	50
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	50
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, poudre de nylon)	40
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium hectorite*)	15
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1

N° de la formulation-cadre: **7.13 - 2011**

ENCRE À LÈVRES (CRAYON)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	20
Polymères, résines (par ex.: *PVP, dimethicone copolyol*)	15
Agents émulsifiants (par ex.: *polysorbate*)	10
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, filtres UV, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.14 - 2011**

ENCRE À LÈVRES (LIQUIDE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *trioleyl phosphate*, *sodium lauryl phosphate*)	10
Polymères, résines (par ex.: *xanthan gum, carbomer*)	10
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	10
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales) et graisses	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.15 - 2011**

OMBRE/FARD À PAUPIÈRES ET EYE-LINER (POUDRE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	80
Agents liants, huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	20
Agents antiagglomérants (par ex.: *zinc*/*magnesium stearate*, *zinc*/*magnesium laurate*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: humectants, vitamines, filtres UV)	5
Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, amidon, poudre de nylon, poudre de *polyethylene*)	100

N° de la formulation-cadre: **7.16 - 2011**

OMBRE ET FARD À PAUPIÈRES (CRÈME)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales) et cires	70
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	50
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, poudre de nylon)	20
Agents émulsifiants (par ex.: *PEG stearate*, *polysorbate*)	10
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	10
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, filtres UV, antioxydants)	5
Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.17 - 2011**

OMBRE ET FARD À PAUPIÈRES - ANHYDRE (CRÈME, STICK, POUDRE, ...)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	70
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	70
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	60
Paraffin liquides *et isoparaffin (*par ex*.: isoparaffin* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	50
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, poudre de nylon)	40
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium hectorite*)	15
Polymères filmogènes (par ex.: *PVP/hexadecene copolymer*)	15
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, antioxydants, filtres UV)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1

N° de la formulation-cadre: **7.18 - 2011**

CRAYON POUR LES YEUX

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	70
Paraffin liquides *et isoparaffin (*par ex*.: isoparaffin* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	50
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	50
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, *dimethicone*)	50
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*)	30
Polymères, résines (par ex.: nylon)	20
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *polysorbate 60*, *PEG*-6 *sorbitan stearate*)	5
Filtres UV	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	0,3

N° de la formulation-cadre: **7.19 - 2011**

EYE-LINER - CLASSIQUE (LIQUIDE, CRÈME)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Polymères filmogènes (par ex.: résine acrylique, *ammonium acrylates copolymer*)	40
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	25
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	30
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	30
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycérine*)	20
Agents émulsifiants (par ex.: *polysorbates, PEG oleate, TEA-oleate*)	10
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*, *magnesium/aluminium silicate*, *cellulose*)	10
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.20 - 2011**

EYE-LINER- WATERPROOF
(LIQUIDE, CRÈME, PÂTE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Résines, polymères filmogènes (par ex.: résine acrylique, *ammonium acrylates copolymer*)	30
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	30
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	30
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	20
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium hectorite*, *propylene carbonate*)	15
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, *aqua*)	10
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycérine*)	8
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *kaolin*, *silica*, *zinc stearate*)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1
Paraffin liquides *et isoparaffin (*par ex*.: isoparaffin*	

à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **7.21 - 2011**

EYE-LINER (COMPACT)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*)	70
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	50
Agents émulsifiants, agents liants (par ex.: esters d'acides gras)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	5
Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

N° de la formulation-cadre: **7.22 - 2011**

MASCARA - CLASSIQUE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Polymères filmogènes (par ex.: *ammonium acrylates copolymer*, dérivés de la *cellulose*, *acetyl trihexyl citrate*)	45
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	30
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	25
Agents émulsifiants (par ex.: *TEA-stearate*)	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	20
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycérine*)	15
Agents épaississants (par ex.: *magnesium silicate*, *aluminum silicate*, dérivés de *PEG*)	15
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	11
Fibres (par ex.: *cellulose*, fibres de nylon)	10
Émollients (par ex.: *isopropyl myristate*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2,5
Parfum	1

N° de la formulation-cadre: **7.23 - 2011**

MASCARA - WATERPROOF

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Paraffin liquides *et isoparaffin (*par ex*.: isoparaffin* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	80
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	80
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	30
Résines, polymères filmogènes (par ex.: *aluminum distearate*, *PVP/hexadecene copolymer*)	30
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	25
Agents émulsifiants (par ex.: *cera alba*)	20
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *kaolin*, *zinc stearate*)	15
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium hectorite*)	12
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	10
Aqua	10
Humectants (par ex.: propylène glycol, *glycérine*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, poudre de soie)	5

Parfum	1
Antioxydants	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

N° de la formulation-cadre: **7.24 - 2011**

MASCARA (COMPACT)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *TEA-stearate*)	50
Cires (par ex.: *ozokerite, cera alba, carnauba*)	50
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	25
Polymères filmogènes (par ex.: *ammonium acrylates copolymer*, dérivés de la *cellulose*)	25
Agents épaississants (par ex.: dérivés du *polyethylene*, *stearalkonium hectorite*)	20
Aqua	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

N° de la formulation-cadre: **7.25 - 2011**

PAILLETTES POUR LE CORPS

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants / feuille d'aluminium colorée, film de polyester ou laminés d'aluminium et de polyester)	30
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	15
Humectants (par ex.: *propylene glycol*)	10
Polymères, agents épaississants (par ex.: *PVP/VA copolymer* avec gel de *carbomer*)	2
Triethanolamine	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques	0,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **8.1 - 2011**

PARFUM
(EAU DE COLOGNE, EAU DE TOILETTE, EAU DE PARFUM, EXTRAIT DE PARFUM, PARFUM)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	98
Parfum	40
Émollients, humectants (par ex.: *glycerin*, *propylen glycol*)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *PEG-60*, *hydrogenated castor oil*)	2
Filtres UV	2
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	2
Colorants	1
Ingrédients supplémentaires (par ex.: agents de chélation)	1
Antioxydants	0,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **8.2 - 2011**

POUDRE PARFUMÉE (LIBRE OU COMPACTE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents de foisonnement minéraux (par ex.: *talc*, *kaolin*, *magnesium*/*calcium carbonate*)	99
Autres agents de foisonnement (par ex.: amidon, poudre de nylon, *sodium polyacrylate copolymer*)	50
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	40
Parfum	25
Agents liants (par ex.: huiles végétales et/ou minérales, esters d'acides gras)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

N° de la formulation-cadre: **8.3 - 2011**

PARFUM SOLIDE (PÂTE, CIRE, ...)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	90
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	30
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	50
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	30
Parfum	25
Agents de foisonnement (par ex.: *silica*, poudre de nylon, amidon)	20
Agents épaississants (par ex.: *carbomer, hydroxyéthylcellulose*)	10
Polymères filmogènes (par ex.: résine acrylique, *ammonium acrylates copolymer*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, protéines, antioxydants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1

N° de la formulation-cadre: **8.4 - 2011**

HUILE PARFUMÉE POUR LE CORPS

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	40
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	30
Parfum	25
Agents de foisonnement (par ex.: *silica*, poudre de nylon, amidon)	15
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	10
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *glyceryl stearate*, *PEG stearate*)	5
Agents épaississants (par ex.: *dextrin palmitate*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: antioxydants, extraits végétaux)	5
Filtres UV	2
Huiles (végétales et/ou minérales)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **9.1 - 2011**

CRÈME, LOTION SOLAIRE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	70
Filtres UV	40
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	30
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	30
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	25
Agents émulsifiants (par ex.: *glyceryl stearate*, *PEG-100 stearate*)	10
Agents de foisonnement (par ex.: *talc*, *silica*, poudre de nylon)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: *bisabolol*, vitamines)	6
Polymères filmogènes (par ex.: *PVP*)	5
Agents épaississants (par ex.: *carbomer, xanthan gum)*	5
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **9.2 - 2011**

HUILE SOLAIRE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	70
Filtres UV	35
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	30
Agents filmogènes (par ex.: *PVP*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: *bisabolol*)	6
Parfum	3
Colorants	2
Agents épaississants (par ex.: *bentonite*)	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **9.3 - 2011**

STICK SOLAIRE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Cires, graisses (par ex.: *theobroma cacao seed butter*, *polyethylene*)	60
Filtres UV	35
Agents de foisonnement (par ex.: *kaolin*, poudre de nylon)	20
Émollients (par ex.: *cetearyl octanoate*)	15
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: *bisabolol,* colorants)	6
Antioxydants	1
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **9.4 - 2011**

HYDROGEL SOLAIRE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	60
Filtres UV	25
Humectants (par ex.: *sorbitol*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, vitamines)	6
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	5
Agents émulsifiants (par ex.: *cetearyl palmitate*)	5
Polymères (par ex.: *carbomer*)	5
Colorants	2
Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **9.5 - 2011**

GEL SOLAIRE (À BASE D'HUILE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane*, *dimethicone*)	40
Filtres UV	25
Polymères filmogènes (par ex.: *PVP*)	10
Agents épaississants (par ex.: *bentonite*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, vitamines)	6
Colorants	2
Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Antioxydants	0,5
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **9.6 - 2011**

AUTOBRONZANT - LOTION, CRÈME

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	50
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	25
Agents émulsifiants (par ex.: *glyceryl stearate*, *PEG stearate*)	25
Humectants (par ex.: *glycerin*, *PEG*)	25
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, *dimethicone*)	20
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sodium cocoyl isethionate, sodium laureth sulfate*)	20
Filtres UV	15
Dihydroxyacetone	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, vitamines, *bisabolol*)	6
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	5
Colorants	5
Conservateurs, agents antimicrobiens, agents de chélation	2
Parfum	1

Aqua jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **9.7 - 2011**

AUTOBRONZANT - LOTION, GEL

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	60
Filtres UV	15
Agents humectants (par ex.: *glycerin*, *propylen glycol*)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *PEG-40*, *hydrogenated castor oil*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, *allantoin*, vitamines)	6
Dihydroxyacetone	10
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	10
Colorants	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Parfum	0,5
Agents de chélation	0,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **10.1 - 2011**

SHAMPOOING - LIQUIDE, CRÈME, PÂTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium/ammonium/TEA lauryl sulfate, sodium/ammonium/TEA laureth sulfate*)	30
Tensioactifs amphotères (par ex.: dérivés de la *bétaïne*)	20
Tensioactifs non ioniques (par ex.: alcanolamides gras)	15
Agents épaississants (par ex.: *propylene glycol*, *PEG*)	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *stearamidopropyl dimethylamine*, *behentrimonium chloride*)	5
Conditionneurs capillaires (par ex.: silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (alcoxysilanes), dérivés de la *cysteine*, dérivés de la *cellulose*, esters d'acides gras)	15
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, agents nacrants, agents opacifiants)	10
Parfum	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents de chélation (par ex.: *disodium EDTA*)	0,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **10.2 - 2011**

SAVON SHAMPOOING

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Base de savon (par ex.: mélange *sodium*/*potassium stearate sodium/potassium laurate*)	70
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	30
Extraits végétaux	10
Parfum	2
Huiles essentielles	1

N° de la formulation-cadre: **10.3 - 2011**

SHAMPOOING 2 EN 1

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium laureth sulfate*)	20
Tensioactifs non ioniques (par ex.: alkylpolyglucosides)	20
Tensioactifs amphotères (par ex.: dérivés de la *bétaïne*)	20
Agents épaississants (par ex.: alcools à longue chaîne, *stearyl alcohol*)	10
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales) et cires	10
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *behentrimonium chloride)*	*5*
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium*-11)	5
Humectants, émollients (par ex.: *glycerin*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, agents nacrants)	5
Parfum	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Colorants	1

Agents de chélation	0,5
Aqua	jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **10.4 - 2011**

APRÈS-SHAMPOOING

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	20
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	15
Tensioactifs amphotères (par ex.: dérivés de la *bétaïne*)	15
Agents émulsifiants (par ex.: *ceteth-30*, *cetyl alcool*)	10
Émollients, humectants (par ex.: *glycerin*, *propylen glycol*)	10
Agents épaississants (par ex.: *carbomer, hydroxyethylcellulose*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: protéines, agents de chélation, agents nacrants)	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *behentrimonium chloride)*	5
Polymères, résines (par ex.: *polyquaternium-10, polyquaternium-11, butyl ester of PVM/MA copolymer*)	5
Parfum	3
Filtres UV	1

Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Colorants	1
Aqua	jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **10.5 - 2011**

APRÈS-SHAMPOOING (À BASE DE SILICONE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Aqua	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, polymères)	10
Agents émulsifiants (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	6
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	5
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **10.6 - 2011**

LOTION DE SOIN POUR LES CHEVEUX ET LE CUIR CHEVELU

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, isopropyl alcool)	60
Polymères (par ex.: *PVP*)	10
Conditionneurs capillaires (par ex.: polymères cationiques, dérivés de la *cellulose*)	5
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	5
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	5
Humectants (par ex.: *glycerin*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, agents de chélation, filtres UV, hydrolysats protéiques)	5
Agents émulsifiants (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	3
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **10.7 - 2011**

LOTION BIPHASÉE POUR LES CHEVEUX ET LE CUIR CHEVELU

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	90
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	50
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	50
Isopropanol (*isopropyl alcool*)	40
Polymères (par ex.: *PVP*)	10
Conditionneurs capillaires (par ex.: copolymères cationiques, dérivés de la *cellulose*)	10
Humectants (par ex.: *propylene glycol*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines)	5
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: acides gras éthoxylés)	3
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	2

Colorants	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **11.1 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (TEMPORAIRE) - SHAMPOOING

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium/ammonium/TEA lauryl sulfate, sodium/ammonium/TEA laureth sulfate*)	30
Tensioactifs amphotères (par ex.: dérivés de la *bétaïne*)	20
Tensioactifs non ioniques (par ex.: alcanolamides gras)	15
Agents épaississants (par ex.: *propylene glycol*, *PEG*)	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *stearamidopropyl dimethylamine*, *distearyldimonium chloride*)	5
Conditionneurs capillaires (par ex.: silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (alcoxysilanes), dérivés de la *cysteine*, dérivés de la *cellulose*, esters d'acides gras)	15
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, agents nacrants, agents opacifiants)	10
Colorants capillaires: Colorants directs (par ex.: *disperse violet 1, acid violet 43, basic brown 17*)	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents de chélation (par ex.: *disodium EDTA*)	0,5
Parfum	1

N° de la formulation-cadre: **11.2 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (TEMPORAIRE) - MOUSSE, LOTION

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	60
Tensioactifs anioniques / non ioniques / amphotères (par ex.: *sodium laureth sulfate*)	10
Synergistes de mousse (par ex.: *cocamide MIPA*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, agents nacrants)	5
Polymères, résines (par ex.: *acrylates copolymer*, *carbomer*)	4
Colorants capillaires: Colorants directs (par ex.: *disperse violet 1, acid violet 43, basic brown 17*)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Tensioactifs cationiques ≥ C_{12} (par ex.: *cetrimonium chloride*)	0,2
Régulateur de pH (par ex.: *citric acid, triethanolamine)*	qs pH 3 - 9
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **11.3 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (TEMPORAIRE OU SEMI-PERMANENT) LIQUIDE, CRÈME, MOUSSE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, isopropyl alcool)	50
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	20
Agents émulsifiants (par ex.: *laureth*)	11
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*)	10
Tensioactifs anioniques / non ioniques / amphotères (par ex.: éther *d'oleyl alcohol*)	10
Colorants capillaires: Colorants directs (par ex.: *HC red no.3, 4-amino-3-nitrophenol, 3-nitro-p-hydroxyethylaminophenol*)	10
Solvants (par ex.: *propylene glycol*, *benzyl alcohol*)	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *dicetyldimonium chloride)*	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, dérivés protéiques)	5
Conditionneurs capillaires (par ex.: polymères cationiques)	5
Résines (par ex.: *acrylates copolymer*)	3
Agents épaississants (par ex.: dérivés de la *cellulose*)	2

Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Régulateur de pH: (par ex.: *citric acid*) ou alcalin (par ex.: *ethanolamine*, *sodium hydroxide*, *ammonium hydroxide*)	qs pH 2 - 10
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **11.4 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT)

TYPE 1: DEUX COMPOSANTES - PARTIE COLORANTE

À mélanger avec la partie oxydante (11.8-2011 ou 11.9-2011) juste avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques (par ex.: *ammonium laureth sulfate*)	20
Tensioactifs non ioniques (par ex.: *laureth-12, deceth-3*)	20
Tensioactifs amphotères (par ex.: dérivés de la *bétaïne*)	20
Agents émulsifiants (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	30
Savons (par ex.: oléates d'*ammonium hydroxide*/*ethanolamine*)	30
Solvants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*, alcools à longue chaîne)	20
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	16
Colorants capillaires:	
Intermédiaires primaires (par ex.: p-phenylenediamines tels que *p-phenylenediamine* et *toluene-2,5-diamine*, p-aminophenols tels que *p-aminophenol* et *4-amino-m-cresol*, diamines hétérocycliques tels que *1-hydroxyethyl 4,5-diamino pyrazole sulfate*)	6
Coupleurs (par ex.: m-aminophenols tels que *m-aminophenol* et *4-amino-2-hydroxytoluene*, m-phenylenediamines tels que *2-amino-4-hydroxyethylamino-anizole*, resorcinol tels que	

resorcinol et *4-chlororesorcinol*, pyridines tels que *2,6-dihydroxy-3,4-dimethylpyridine*, naphtols tels que *1,5-naphtalenediol*)	6
Colorants directs (par ex.: *HC red no. 3, 2-amino-6-chloro-4-nitrophenol, basic yellow 87*)	6
Agents alcalins (par ex.: *ammonium hydroxide**, *ethanolamine*)	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *dicetyldimonium chloride, PEG-2 oleamine*)	5
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium*-6)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: conditionneurs capillaires, agents nacrants)	5
Antioxydants, agents de réduction (par ex.: *ascorbic acid*, *sodium metabisulfite*)	3
Parfum	2
Agents de chélation (par ex.: *EDTA*)	1
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 8 - 11,6
Valeur pH du mélange avec la partie oxydante: 8 - 11,6
* la concentration maximale autorisée d'*ammonium hydroxide* est de 6 %

N° de la formulation-cadre: **11.5 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT)

TYPE 2: DEUX COMPOSANTES - PARTIE COLORANTE PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'HUILES

À mélanger avec la partie oxydante (11.8-2011 ou 11.9-2011) juste avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	80
Tensioactifs anioniques (par ex.: *ammonium laureth sulfate*)	20
Tensioactifs non ioniques (par ex.: *laureth-12, deceth-3*)	20
Tensioactifs amphotères (par ex.: dérivés de la *bétaïne*)	20
Agents émulsifiants (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	30
Savons (par ex.: oleates d'*ammonium hydroxide*/*ethanolamine*)	30
Solvants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*, alcools à longue chaîne)	20
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	16
Colorants capillaires:	
Intermédiaires primaires (par ex.: p-phenylenediamines tels que *p-phenylenediamine* et *toluene-2,5-diamine*, p-aminophenols tels que *p-aminophenol* et *4-amino-m-cresol*, diamines	

hétérocycliques tels que *1-hydroxyethyl 4,5-diamino pyrazole sulfate*)	6
Coupleurs (par ex.: m-aminophenols tels que *m-aminophenol* et *4-amino-2-hydroxytoluene*, m-phenylenediamines tels que *2-amino-4-hydroxyethylamino-anizole*, resorcinol tels que *resorcinol* et *4-chlororesorcinol*, pyridines tels que *2,6-dihydroxy-3,4-dimethylpyridine*, naphtols tels que *1,5-naphtalenediol*)	6
Colorants directs (par ex*.: HC red no. 3, 2-amino-6-chloro-4-nitrophenol, basic yellow 87*)	6
Agents alcalins	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *dicetyldimonium chloride, PEG-2 oleamine*)	5
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium*-6)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: conditionneurs capillaires, agents nacrants)	5
Antioxydants (par ex.: *ascorbic acid*)	3
Agents de réduction	3
Parfum	2
Agents de chélation (par ex.: *EDTA*)	1
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 8 - 11,6
Valeur pH du mélange avec la partie oxydante: 8 - 11,6
* la concentration maximale autorisée d'*ammonium hydroxide* est de 6 %

N° de la formulation-cadre: **11.6 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT)

TYPE 3: TROIS COMPOSANTES - PARTIE COLORANTE A

La partie A (11.6-2011) et la partie B (11.7-2011) doivent être mélangées avec la partie oxydante (11.8-2011 ou 11.9-2011) juste avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents alcalins (par ex.: *ammonium hydroxide**, *ethanolamine*)	22
Solvants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Colorants capillaires:	
Intermédiaires primaires (par ex.: p-phenylenediamines tels que *p-phenylenediamine* et *toluene-2,5-diamine*, p-aminophenols tels que *p-aminophenol* et *4-amino-m-cresol*, diamines hétérocycliques tels que *1-hydroxyethyl 4,5-diamino pyrazole sulfate*)	10
Coupleurs (par ex.: m-aminophenols tels que *m-aminophenol* et *4-amino-2-hydroxytoluene*, m-phenylenediamines tels que *2-amino-4-hydroxyethylamino-anizole*, resorcinol tels que *resorcinol* et *4-chlororesorcinol*, pyridines tels que *2,6-dihydroxy-3,4-dimethylpyridine*, naphtols tels que *1,5-naphtalenediol*)	10
Colorants directs (par ex*.: HC red no. 3, 2-amino-6-chloro-4-nitrophenol, basic yellow 87*)	10
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	16
Agents épaississants (par ex.: dérivés de la *cellulose*)	10

Tensioactifs cationiques ≥ C_{12} (par ex.: *dicetyldimonium chloride, PEG-2 oleamine*)	5
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium*-6)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: conditionneurs capillaires, agents nacrants)	5
Antioxydants, agents de réduction (par ex.: *ascorbic acid*, *sodium metabisulfite*)	3
Parfum	2
Agents de chélation (par ex.: *EDTA*)	1
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 8 - 11,6
Valeur pH du mélange composé de la partie A, de la partie B et de la partie oxydante: 8 - 11,6

* la concentration maximale autorisée d'*ammonium hydroxide* est de 6 %

N° de la formulation-cadre: **11.7 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT)

TYPE 3: TROIS COMPOSANTES - PARTIE COLORANTE B

La partie A (11.6-2011) et la partie B (11.7-2011) doivent être mélangées avec la partie oxydante (11.8-2011 ou 11.9-2011) juste avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	20
Émollients, humectants (par ex.: *octyldodecanol*)	20
Agents épaississants (par ex.: *bentonite*, esters gras)	20
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *dicetyldimonium chloride, PEG-2 oleamine*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: conditionneurs capillaires, antioxydants)	5
Parfum	2
Agents de chélation (par ex.: *EDTA*)	1
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	jusqu'à 100

Valeur pH du mélange composé de la partie A, de la partie B et de la partie oxydante: 8 - 11,6

N° de la formulation-cadre: **11.8 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT)

TYPE 1: DEUX OU TROIS COMPOSANTES - PARTIE OXYDANTE

À mélanger avec la partie colorante (11.4-2011 ou 11.5-2011 ou 11.6-2011 + 11.7-2011) juste avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	15
Hydrogen peroxide	12
Humectants (par ex.: *glycerin*)	10
Parfum	2
Agents de chélation	0,5
Agents stabilisateurs du *Hydrogen peroxide* (par ex.: *sodium stannate*)	0,5
Régulateur de pH (par ex.: *phosphoric acid*)	qs pH 2 - 3
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH du mélange avec la partie colorante: 8 - 11,6

N° de la formulation-cadre: **11.9 - 2011**

COLORANT CAPILLAIRE (PERMANENT, DE TYPE OXYDANT)

TYPE 2: DEUX OU TROIS COMPOSANTES - PARTIE OXYDANTE PRÉSENTANT DES TAUX ÉLEVÉS D'HUILES

À mélanger avec la partie colorante (11.4-2011 ou 11.5-2011 ou 11.6-2011 + 11.7-2011) juste avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	80
Agents épaississants (par ex.: alcools à longue chaîne, acrylates copolymer)	15
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	15
Hydrogen peroxide	12
Humectants (par ex.: *glycerin*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: conditionneurs capillaires)	5
Parfum	2
Agents de chélation	0,5
Agents stabilisateurs du *Hydrogen peroxide* (par ex.: *sodium stannate*)	0,5
Régulateur de pH (par ex.: *phosphoric acid*)	qs pH 2 - 3

Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH du mélange avec la partie colorante: 8 - 11,6

N° de la formulation-cadre: **11.10 - 2011**

DÉCAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE RÉDUCTEUR) - PARTIE A

À mélanger avec la partie B (11.11-2011) juste avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Acide: *citric acid*	13
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 1.5 - 2

N° de la formulation-cadre: **11.11 - 2011**

DÉCAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE RÉDUCTEUR) - PARTIE B

À mélanger avec la partie A (11.10-2011) juste avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agent de réduction (par ex.: *sodium hydroxymethane sulfonate*)	20
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 10 - 11

N° de la formulation-cadre: **11.12 - 2011**

DÉCAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE OXYDANT) - PARTIE A

À MELANGER AVEC LE DECAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE OXYDANT) - PARTIE B JUSTE AVANT EMPLOI

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Ammonium / sodium / potassium persulfate	70
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	50
Agents de foisonnement (par ex.: *kaolin*, *magnesium stearate*)	50
Agents alcalins, y compris les libérateurs d'*ammonium hydroxide* (par ex.: *sodium/magnesium silicate, sodium carbonate*, *sodium metasilicate*, *ammonium chloride*)	45
Agents émulsifiants (par ex.: *sodium lauryl sulfate*)	15
Agents épaississants (par ex.: gomme de guar)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: colorants, agents de chélation)	5

Valeur pH du mélange partie A + partie B: 9.5 - 11,5

N° de la formulation-cadre: **11.13 - 2011**

DÉCAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE OXYDANT) - PARTIE B

À MELANGER AVEC LE DECAPANT POUR LES CHEVEUX (DE TYPE OXYDANT) - PARTIE A JUSTE AVANT EMPLOI

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	15
Hydrogen peroxide	12
Humectants (par ex.: *glycerin*)	10
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	5
Parfum	2
Agents de chélation	0,5
Agents stabilisateurs du peroxyde d'hydrogène (par ex.: *sodium stannate*)	0,5
Régulateur de pH (par ex.: *phosphoric acid*)	qs pH 2 - 3
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH du mélange partie A + partie B: 9.5 - 11,5

N° de la formulation-cadre: **11.14 - 2011**

DÉTACHANT POUR LA PEAU (DE TYPE RÉDUCTEUR)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	30
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sodium laureth sulfate*, alcools à longue chaîne éthoxylés)	20
Solvants (par ex.: *propylene glycol, PPG-2 butyl ether*)	10
Humectants (par ex.: *glycerin*)	10
Agent de réduction (par ex.: *sodium sulfite*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: *bisabolol*)	5
Parfum	2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **11.15 - 2011**

DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - POUDRE

À MELANGER JUSTE AVANT EMPLOI:
AVEC DE L'*AQUA* SI UTILISE SEUL
OU AVEC UNE PARTIE OXYDANTE (11.17-2011 OU 11.18-2011)
OU AVEC DES PARTIES OXYDANTE ET ALCALINE (11.17-2001 OU 11.18-2001 ET 11.19-2011)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Ammonium / sodium / potassium persulfate	70
Agents de foisonnement (par ex.: *kaolin*, *magnesium stearate*)	50
Agents alcalins, y compris les libérateurs d'*ammonium hydroxide* (par ex.: *sodium carbonate*, *sodium/magnesium silicate*, *sodium metasilicate*, *ammonium chloride*)	45
Agents émulsifiants (par ex.: *sodium lauryl sulfate*)	15
Agents épaississants (par ex.: gomme de guar)	5
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: colorants, agents de chélation)	5

Valeur pH à 1 % de poudre dans l'eau: 10 - 11
Valeur pH des différents mélanges: 9.5 - 11,5

N° de la formulation-cadre: **11.16 - 2011**

DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - PÂTE

À MELANGER JUSTE AVANT EMPLOI
AVEC UNE PARTIE OXYDANTE (11.17-2011 OU 11.18-2011)
OU AVEC DES PARTIES OXYDANTE ET ALCALINE (11.17-2001 OU 11.18-2001 ET 11.19-2011)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Ammonium / sodium / potassium persulfate	70
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	50
Agents de foisonnement (par ex.: *kaolin*, *magnesium stearate*)	50
Agents alcalins, y compris les libérateurs d'*ammonium hydroxide* (par ex.: *sodium/magnesium silicate*, *sodium carbonate*, *sodium metasilicate*, *ammonium chloride*)	45
Agents émulsifiants (par ex.: *sodium lauryl sulfate*)	15
Agents épaississants (par ex.: gomme de guar)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: colorants, agents de chélation)	5

Valeur pH des différents mélanges: 9,5 - 11,5

N° de la formulation-cadre: **11.17 - 2011**

DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - PARTIE OXYDANTE - TYPE 1

À MELANGER JUSTE AVANT EMPLOI AVEC:
- DE LA POUDRE DECOLORANTE (11.15-2011) OU UN MELANGE DE POUDRE DECOLORANTE + UNE PARTIE ALCALINE (11.15-2011 + 11.19-2011)
- DE LA PATE DECOLORANTE (11.16-2011) OU UN MELANGE DE PATE DECOLORANTE + UNE PARTIE ALCALINE (11.16-2011 + 11.19-2011)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	15
Hydrogen peroxide	12
Humectants (par ex.: *glycerin*)	10
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	5
Parfum	2
Agents de chélation	0,5
Agents stabilisateurs du *Hydrogen peroxide* (par ex.: *sodium stannate*)	0,5
Régulateur de pH (par ex.: *phosphoric acid*)	qs pH 2 - 3
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH des différents mélanges: 9,5 - 11,5

N° de la formulation-cadre: **11.18 - 2011**

DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - PARTIE OXYDANTE - TYPE 2

À MELANGER JUSTE AVANT EMPLOI AVEC:
- DE LA POUDRE DECOLORANTE (11.15-2011) OU UN MELANGE DE POUDRE DECOLORANTE + UNE PARTIE ALCALINE (11.15-2011 + 11.19-2011)
- DE LA PATE DECOLORANTE (11.16-2011) OU UN MELANGE DE PATE DECOLORANTE + UNE PARTIE ALCALINE (11.16-2011 + 11.19-2011)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	80
Agents épaississants (par ex.: alcools à longue chaîne, *acrylates copolymer*)	15
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	15
Hydrogen peroxide	12
Humectants (par ex.: *glycerin*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: conditionneurs capillaires)	5
Parfum	2
Agents de chélation	0,5
Agents stabilisateurs du peroxyde d'hydrogène (par ex.: *sodium stannate*)	0,5
Régulateur de pH (par ex.: *phosphoric acid*)	qs pH 2 - 3

Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH des différents mélanges: 9.5 - 11,5

N° de la formulation-cadre: **11.19 - 2011**

DÉCOLORANT POUR LES CHEVEUX - PARTIE ALCALINE

À MELANGER JUSTE AVANT EMPLOI AVEC:
- DE LA POUDRE DECOLORANTE (11.15-2011) + UNE PARTIE OXYDANTE (11.17-2011 OU 11.18-2011)
- DE LA PATE DECOLORANTE (11.16-2011) + UNE PARTIE OXYDANTE (11.17-2011 OU 11.18-2011)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Tensioactifs anioniques (par ex.: *ammonium laureth sulfate*)	20
Tensioactifs non ioniques (par ex.: *laureth-12, deceth-3*)	20
Tensioactifs amphotères (par ex.: dérivés de la *bétaïne*)	20
Agents émulsifiants (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	30
Savons (par ex.: *ammonium hydroxide*/*ethanolamine* oleates)	30
Solvants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*, alcools à longue chaîne)	20
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	16
Agents alcalins (par ex.: *ammonium hydroxide* *, e*thanolamine*)	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *dicetyldimonium chloride, PEG-2 oleamine*)	5
Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium*-6)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: conditionneurs capillaires, agents nacrants)	5

Parfum	2
Agents de chélation (par ex.: *EDTA*)	1
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 8 - 11,6
Valeur pH des différents mélanges: 9,5 - 11,5

* la concentration maximale autorisée d'*ammonium hydroxide* est de 6 %

N° de la formulation-cadre: **11.20 - 2011**

RESTAURATEUR DE COULEUR

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Cires (par ex.: *petrolatum*, *cetearyl alcohol*)	35
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales)	20
Humectants (par ex.: *sorbitol*, *glycerin*)	10
Agents émulsifiants (par ex.: *ceteth-12*, *sorbitan sesquioleate*)	10
Sulfur	3
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **12.1 - 2011**

CRÈME/PÂTE COIFFANTE (GOMINA, POMMADE, PÂTE, CIRE, ...)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales) et cires	60
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	50
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: acides gras éthoxylés)	30
Conditionneurs capillaires (par ex.: dérivés de la *cellulose*, polymères cationiques)	20
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	20
Agents de texture (par ex.: *kaolin*, amidon)	20
Résines, polymères (par ex.: *PVP/VA copolymer, acrylates copolymer*) / Agent neutralisant (par ex.: *aminomethyl propanol*)	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines, colorants) agents de chélation)	5
Parfum	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **12.2 - 2011**

CIRE COIFFANTE BRILLANTE OU BRILLANTINE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales) et cires	99
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	99
Agents émulsifiants (par ex.: acides gras éthoxylés)	3
Parfum	3
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens, antioxydants	1
Colorants	1

N° de la formulation-cadre: **12.3 - 2011**

LOTION COIFFANTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	90
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	80
Conditionneurs capillaires (par ex.: polymères cationiques, dérivés de la *cellulose*)	20
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	15
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	15
Résines, polymères (par ex.: *polyvinyl acetate*, *PVP*) / agent neutralisant (par ex.: *aminomethyl propanol*)	10
Humectants (par ex.: *glycerin*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, extraits végétaux, agents de chélation, filtres UV, hydrolysats protéiques)	5
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	3
Parfum	3
Conservateurs, agents antimicrobiens	2

Colorants	1
Aqua	jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **12.4 - 2011**

LOTION DE FIXATION
(Y COMPRIS LES LOTIONS COLORÉES)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Isopropanol (*isopropyl alcohol*)	40
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	10
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	10
Résines, polymères (par ex.: *polyvinyl acetate*, *PVP*)	5
Parfum	2
Humectants (par ex.: *propylene glycol*)	2
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: acides gras éthoxylés)	2
Agents neutralisants (par ex.: *aminomethyl propanol*)	2
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	2
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *cetrimonium chloride*)	1

Polymères cationiques (par ex.: *polyquaternium-11, polyquaternium-28*)	1
Esters isopropyliques d’acides gras	1
Colorants capillaires, colorants	1
Aqua	jusqu’à 100

N° de la formulation-cadre: **12.5 - 2011**

GEL COIFFANT/BRILLANT

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	25
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Résines, polymères (par ex.: *PVP, polyquaternium-11, VA/crotonates copolymer, butyl ester of PVM/MA copolymer*) / Agent neutralisant (par ex.: *aminomethyl propanol, triethanolamine*)	15
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	15
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: acides gras éthoxylés)	5
Isopropanol (*isopropyl alcohol*) (peut-être présent dans les résines)	5
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	2
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens, agents de chélation	1,5
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **12.6 - 2011**

MOUSSE COIFFANTE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	30
Propulseurs (par ex.: hydrocarbures, *dimethyl ether*, gaz comprimé)	30
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	25
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	25
Agents filmogènes, polymères, résines (par ex.: *polyvinyl acetate*, *PVP*, *polyquaternium-4*) et agent neutralisant (par ex.: *aminomethyl propanol*)	10
Humectants (par ex.: *glycerin*)	10
Éthers de polyglycol	5
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *cetrimonium chloride)*	5
Tensioactifs non ioniques (par ex.: *oleth-20*)	5
Agents de texture (par ex.: *kaolin*, amidon)	3
Plastifiants (par ex.: *triacetin*)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	2

Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines)	2
Colorants	1
Parfum	0,2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **12.7 - 2011**

SPRAY COIFFANT - AÉROSOL

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	95
Propulseurs (par ex.: *dimethyl ether*, hydrocarbures)	90
Solvants (par ex.: silicones volatils (par ex.: cyclopentasiloxane, dimethicone), *paraffines* liquides et *isoparaffines* (par ex.: *isoparaffines* à chaîne ramifiée (*C11-C16*), *isododécane, isohexadécane*)	40
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	30
Résines, polymères (par ex.: *PVP/VA copolymer, VA/crotonates copolymer, butyl ester of PVM/MA copolymer*) / Agent neutralisant (par ex.: *aminomethyl propanol*) / Dérivés alkoxylés du *glucose*	8,5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines)	2
Plastifiants (par ex.: éthers de polyglycol, esters *d'alcool*)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **12.8 - 2011**

SPRAY COIFFANT - FLACON À POMPE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	95
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	50
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	50
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	40
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	20
Résines, polymères (par ex.: *PVP/VA copolymer, VA/crotonates copolymer, butyl ester of PVM/MA copolymer*) / Agent neutralisant (par ex.: *aminomethyl propanol*) / Dérivés alkoxylés du *glucose*	8
Plastifiants (par ex.: éthers de polyglycol, esters d'alcool)	2
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines)	2
Agents de texture (par ex.: *silica*)	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1

N° de la formulation-cadre: **12.9 - 2011**

SPRAY COIFFANT BRILLANT - AÉROSOL

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Propulseurs (par ex.: *dimethyl ether*, hydrocarbures)	90
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales), cires et graisses (par ex.: alcools à longue chaîne)	50
Silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	50
Paraffines liquides *et isoparaffines (*par ex*.: isoparaffines* à chaîne ramifiée *(C11-C16), isododécane, isohexadécane*)	40
Résines, polymères (par ex.: *PVP/VA copolymer, VA/crotonates copolymer, butyl ester of PVM/MA copolymer*) / Agent neutralisant (par ex.: *aminomethyl propanol*) / Dérivés alkoxylés du *glucose*	10
Ingrédients supplémentaires (par ex.: filtres UV, vitamines, colorants)	5
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Parfum	1
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	100

N° de la formulation-cadre: **12.10 - 2011**

LOTION DE PERMANENTE - COMPOSANT UNIQUE - À BASE D'AGENTS DE RÉDUCTION

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents de réduction, par exemple:	
- *ammonium thioglycolate*	13
- *ammonium thiolactate*	12
- *cysteine HCl*	10
- *sodium metabisulfite*	8
- *sodium sulfite*	8
Agents alcalins (par ex.: *ammonium hydroxide*, *ethanolamine*, *ammonium bicarbonate*)	8
Diammonium dithiodiglycolate	6
Silicones (par ex.: *amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: agents épaississants, agents émulsifiants)	3
Tensioactifs anioniques / non ioniques / amphotères (par ex.: *cocamidopropyl betaine*)	3
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *chlorure de dicetyldimonium*)	3
Polymères anioniques / cationiques (par ex.: *acrylates copolymer*, *polyquaternium-11*)	2,5
Conditionneurs capillaires (par ex.: protéines)	2,5
Parfum	1

Colorants	1
Agents opacifiants (par ex.: *styrene/PVP copolymer*)	0,5
Agents de chélation	0,3
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 7 - 9,5

N° de la formulation-cadre: **12.13 - 2011**

LOTION DE PERMANENTE - DEUX COMPOSANTS - À BASE DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET D'AGENTS DE RÉDUCTION - PARTIE A

À mélanger avec la partie B avant emploi (12.14-2011), le mélange partie A + partie B est exothermique

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Hydrogen peroxide	12
Tensioactifs non ioniques	5
Conditionneurs capillaires (par ex.: protéines)	1
Agents stabilisateurs	0,5
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 2,5 - 3,5

Valeur pH du mélange prêt-à-l'emploi (partie A + partie B): 7 - 9,5

N° de la formulation-cadre: **12.14 - 2011**

LOTION DE PERMANENTE - DEUX COMPOSANTS - À BASE DE PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET D'AGENTS DE RÉDUCTION - PARTIE B

À mélanger avec la partie A avant emploi (12.13-2011), le mélange partie A + partie B est exothermique

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agent de réduction: *Ammonium thioglycolate*	20 *
Agents alcalins (par ex.: *ammonium hydroxide*, *ethanolamine*, *ammonium bicarbonate*)	8
Tensioactifs anioniques / non ioniques / amphotères (par ex.: dérivés de la bétaïne)	3
Tensioactifs cationiques ≥ C_{12} (par ex.: *dicetyldimonium chloride*)	3
Parfum	1
Colorants	1
Agents opacifiants	0,5
Aqua	jusqu'à 100

* avant réaction exothermique avec l'*hydrogen peroxide*

Valeur pH: 7 - 9,5

Valeur pH du mélange prêt-à-l'emploi (partie A + partie B): 7 - 9,5

N° de la formulation-cadre: **12.15 - 2011**

LOTION DE PERMANENTE - DEUX COMPOSANTS - À BASE D'AGENTS DE RÉDUCTION - PARTIE A

À mélanger avec la partie B (12.16-2011) avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agent de réduction: Ester de thioglycolate (par ex.: *glyceryl thioglycolate*)	99
Glycerin	50

Valeur pH du mélange prêt-à-l'emploi (partie A + partie B): 6,5 - 9

N° de la formulation-cadre: **12.16 - 2011**

LOTION DE PERMANENTE - DEUX COMPOSANTS - À BASE D'AGENTS DE RÉDUCTION - PARTIE B

À mélanger avec la partie A (12.15-2011) avant emploi

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents de réduction, par exemple:	
- *ammonium thioglycolate*	5
- *cysteine HCl*	10
- *ethanolamine thioglycolate*	1
Tensioactifs anioniques / non ioniques / amphotères (par ex.: dérivés de la bétaïne)	10
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *dicetyldimonium chloride)*	5
Agents alcalins (par ex.: *ammonium hydroxide*, *ethanolamine*, *ammonium bicarbonate*)	5
Silicones (par ex.: *amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	5
Diammonium dithiodiglycolate	4
Conditionneurs capillaires (par ex.: protéines, polymères)	2
Agents opacifiants	1
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 8 - 9,5

Valeur pH du mélange prêt-à-l’emploi (partie A + partie B): 6,5 - 9

N° de la formulation-cadre: **12.17 - 2011**

NEUTRALISANT POUR PERMANENTE - LIQUIDE, CRÈME

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques, agents mouillants (par ex.: *cetearyl alcool*)	8
Hydrogen peroxide	6
Agents épaississants (par ex.: *carbomer*)	2
Conditionneurs capillaires (par ex.: silicones, y compris les silicones volatils (par ex.: *cyclopentasiloxane, dimethicone, amodimethicone*), silanes (alcoxysilanes), *polyquaternium-6*)	2
Parfum	1
Colorants	1
Agents stabilisateurs du *Hydrogen peroxide* (par ex.: *sodium stannate*, *oxyquinoline sulfate*)	0,5
Agents opacifiants (par ex.: *styrene/PVP copolymer*)	0,5
Conservateurs, agents antimicrobiens	0,2
Agents de chélation	0,2
Régulateur de pH (par ex.: *citric acid*)	qs pH 2,5 - 3,5
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **12.18 - 2011**

LISSANT POUR LES CHEVEUX (DÉFRISANT) - TYPE 1

Crème à base de soude

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Huiles (par ex.: végétales et/ou minérales) et cires	80
Émollients, humectants (par ex.: *lanolin*, *cholesterol*)	30
Tensioactifs anioniques / non ioniques / amphotères (par ex.: *polysorbate 60*)	15
Agents émulsifiants (par ex.: *cetyl alcohol*, *stearyl alcohol, oleyl alcohol* et leurs dérivés éthoxylés)	15
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux)	5
Agents de défrisage (par ex.: *sodium hydroxide, potassium hydroxide, lithium hydroxide, calcium hydroxide*)	4,5
Conditionneurs capillaires (par ex.: protéines, polymères)	2
Parfum	1
Aqua	jusqu'à 100

Valeur pH: 11,0 - 13,5

N° de la formulation-cadre: **12.21 - 2011**

LISSANT POUR LES CHEVEUX (DÉFRISANT) - TYPE 3

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents émulsifiants (par ex.: alcools à longue chaîne, alcools à longue chaîne éthoxylés)	15
Agents de défrisage, par exemple:	
- *ammonium thioglycolate*	13
- *ammonium thiolactate*	12
- *cysteine HCl*	10
- *ethanolamine thioglycolate*	1
Agents alcalins (par ex.: *ammonium hydroxide*, *ethanolamine*, *ammonium bicarbonate*)	8
Diammonium dithiodiglycolate	6
Tensioactifs anioniques / non ioniques / amphotères (par ex.: cocamidopropyl betaine)	5
Tensioactifs cationiques $\geq C_{12}$ (par ex.: *dicetyldimonium chloride*)	5
Silicones (par ex.: *amodimethicone*), silanes (par ex.: alcoxysilanes)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: extraits végétaux, agents épaississants)	5
Polymères anioniques / cationiques, conditionneurs capillaires (par ex.: *acrylates copolymer, polyquaternium-11*)	2,5
Parfum	1

Colorants	1
Agents de chélation	0,3
Aqua	jusqu’à 100

Valeur pH: 7 - 9,5

N° de la formulation-cadre: **13.1 - 2011**

VERNIS À ONGLES

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol et/ou isopropanol (*alcohol, alcohol denat.*, *isopropyl alcohol*)	90
Solvants (par ex.: *ethyl acetate*, *butyl acetate*, *diacetone alcohol, PPG-2 butyl ether*)	90
Résines, polymères (par ex.: *nitrocellulose*, *acrylates copolymer*, *phthalic anhydride/butyl benzoic acid/propylene glycol copolymer*)	50
Plastifiants (par ex.: *triethyl citrate*)	15
Colorants (par ex.: agents opacifiants / agents nacrants)	15
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines, protéines, extraits végétaux)	10
Agents épaississants (par ex.: *stearalkonium hectorite, silica*)	5
Filtres UV	2

N° de la formulation-cadre: **13.2 - 2011**

CRAYON BLANC À ONGLES

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Agents de foisonnement (par ex.: *kaolin*, *magnesium carbonate*, *chalk*)	80
Colorants (par ex.: agents opacifiants / *titanium dioxide*)	30
Agents liants (par ex.: cires, *stearic acid*)	25
Agents épaississants (par ex.: *bentonite*)	5

N° de la formulation-cadre: **14.1 - 2011**

CRÈME DE SOIN POUR LES ONGLES (À BASE D'HUILE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Acides gras insaturés, protéines, vitamines	10
Colorants	1
Antioxydants, conservateurs, agents antimicrobiens	0,5
Parfum	0,5
Huiles végétales (par ex.: huile de sésame)	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **16.1 - 2011**

DENTIFRICE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Sorbitol	70
Agents abrasifs (par ex.: *dicalcium phosphate dihydrate* et/ou *alumina* et/ou *calcium carbonate* et/ou *silica* et silicates)	55
Glycerin	40
Métaphosphate insoluble (IMP)	35
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	30
Pyrophospate de sodium, pyrophosphate de potassium	15
PEG, PPG	10
Agent d'hygiène buccale de protection (par ex.: *strontium chloride*)	10
Tensioactifs anioniques (par ex.: *sodium lauryl sulfate*)	6
Agents épaississants (par ex.: dérivés de la *cellulose*)	5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: régulateurs de pH tels que *sodium/potassium phosphate*, vitamines)	5
Arôme (pour la plupart des huiles essentielles, par ex.: de menthe)	3
Titanium dioxide	2
Colorants	1

Conservateurs	1
Agent d'hygiène buccale antiplaque (par ex.: *zinc citrate*)	2
Agents d'hygiène buccale édulcorants (par ex.: *aspartame*)	0,5
Calcium glycerophosphate	0,15
Composés de fluorure (exprimés en fluore)	0,15 *
Aqua	jusqu'à 100

* le poids réel dépendra du M.Wt de la source d'apport du fluore,
par ex.: 0,15 % de fluor = 1,14 % de MFP (monofluorophosphate)
ou 0,333 % de NAF (*sodium fluoride*)

N° de la formulation-cadre: **17.1 - 2011**

EAU BUCCALE

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	25
Humectants (par ex.: *sorbitol*)	20
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines)	5
Arôme (pour la plupart des huiles essentielles, par ex.: de menthe)	3
Tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: *sodium lauryl sulfate*, *polysorbate*)	3
Colorants	3
Agents émulsifiants (par ex.: *PEG-60*, *hydrogenated castor oil*)	1
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agent d'hygiène buccale déodorant (par ex.: *chloride*)	0,5
Agents épaississants (par ex.: dérivés de la *cellulose*)	0,5
Agents d'hygiène buccale édulcorants (par ex.: *sodium saccharin*)	0,2
Composés de fluorure (exprimés en fluor)	0,15 *
Aqua	jusqu'à 100

* le poids réel dépendra du M.Wt de la source d'apport du fluor,
par ex.: 0,15 % de fluor = 1,14 % de MFP (monofluorophosphate)
ou 0,333 % de NAF (*sodium fluoride*)

N° de la formulation-cadre: **17.2 - 2011**

EAU BUCCALE (CONCENTRÉ)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	80
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	80
Arôme (pour la plupart des huiles essentielles, par ex.: de menthe)	7,5
Ingrédients supplémentaires (par ex.: vitamines)	5
Colorants	3
Agents émulsifiants, tensioactifs anioniques / amphotères / non ioniques (par ex.: alcools à longue chaîne éthoxylés)	2
Conservateurs, agents antimicrobiens	1
Agents d'hygiène buccale édulcorants (par ex.: *sodium saccharin*)	0,2
Aqua	jusqu'à 100

N° de la formulation-cadre: **17.3 - 2011**

SPRAY POUR L'HALEINE (FLACON À POMPE)

Ingrédients	Teneur maximale autorisée (% m/m)
Éthanol (*alcohol, alcohol denat.*)	99
Humectants (par ex.: *propylene glycol*, *glycerin*)	30
Arôme (pour la plupart des huiles essentielles, par ex.: de menthe)	2
Agent d'hygiène buccale déodorant (par ex.: *chloride*)	0,5
Conservateurs, agents antimicrobiens	0,2
Agents d'hygiène buccale édulcorants (par ex.: *sodium saccharin*)	0,2
Aqua	jusqu'à 100